

au cœur du social

OPTIONS

RECHERCHE

**CINQUANTE
MILLE
PRÉCAIRES...**

Page 33

La catastrophe nucléaire ramène la question de la sécurité au premier plan et rebat les cartes de la transition énergétique et du développement. Comment se saisir des enjeux ? **Pages 16 à 27**

Après Fukushima Quel avenir énergétique ?

ÉGYPTE
Un syndicat
dans la révolution
Page 46



Crédit Photo : Éric Audras / Getty Images

Depuis plus de 30 ans, la Macif est partenaire des comités d'entreprise.

Notre longue expérience au sein de l'économie sociale nous a permis d'identifier vos besoins spécifiques et de développer une protection parfaitement adaptée.

La Macif est l'assureur privilégié des CE en France !

Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en Points d'accueil ou sur www.macif.fr

Macif - Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'industrie et du commerce. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79037 Niort Cedex 9.



**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki
RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky
RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
111, rue Saint-Maur
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal :
2^e trimestre 2011



éditorial

Atout luttes

Le congrès de l'Ugict-Cgt a pris résolument le parti de valoriser et développer les atouts de la France : sa résistance à l'ultralibéralisme financier, concrétisée dans les luttes du monde du travail ; l'élévation constante des niveaux de qualification, ses valeurs d'intégration et de solidarité ; sa démographie dynamique, exception européenne. A l'inverse, les forces du capital orchestrent l'atomisation de la société, la soumission aux marchés financiers, les reculs sociaux, les dégâts environnementaux, le repli sur soi et le racisme.

Les contradictions de ce système sont aujourd'hui telles, que le syndicalisme prend une importance singulière pour un rassemblement construit à partir d'une mutualisation des diversités, base d'une richesse démocratique nouvelle.

Ainsi l'action pour un nouveau statut de l'encadrement et de l'expertise, sécurisant les parcours professionnels, s'oppose à l'offensive patronale et gouvernementale contre le statut cadre et la destruction des liens sociaux dans le travail.

Elle est portée par les mouvements des cadres et techniciens, de Thales et d'autres entreprises, pour des salaires dignes, reconnaissant leur qualification. Elle passe par une défense de l'Agirc, pour garantir la retraite par répartition et empêcher l'entrée en force de la capitalisation. Elle se vit également dans les interventions actuelles pour sortir l'Apec des projets patronaux liquidateurs et regagner une efficacité assurant son avenir.

L'Ugict-Cgt lance également une consultation géante pour les professions techniques, destinée à recueillir leur vécu au travail et leurs aspirations, afin de formuler et faire aboutir, avec elles, une plate-forme revendicative porteuse de leur soif de reconnaissance. Les luttes présentes des infirmières, des personnels du travail social, des sages-femmes... témoignent de l'urgence de ces exigences.

Le jugement de la Cour européenne sur les droits sociaux, faisant suite à des recours portés par la Cgt et la Cgc et déclarant illégale la législation française sur les forfaits-jours et les astreintes, tombe aussi à point nommé. Il donne des repères importants à la Cour de cassation, qui se prononcera d'ici à juillet. Plus que jamais, notre revendication d'un décompte horaire, quel que soit le type de forfait, est d'actualité. Les cadres veulent bénéficier de leurs jours de Rtt, d'horaires et d'une charge de travail qui ne détruisent pas leur santé mais leur permettent un bon équilibre de vie.

Toute cette dynamique revendicative est prometteuse et concerne l'ensemble des ingénieurs, cadres et techniciens. Comme leurs aînés, les jeunes diplômés attendent un syndicalisme Ugict-Cgt ouvert sur leurs préoccupations et gagnant des mesures concrètes. Seules des conquêtes sociales ouvriront l'avenir.



CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'UGICT-CGT**

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Mobilisation

Un 1^{er} Mai d'entre-deux

8 Rsa

Les chômeurs, parasites de la société ?

Pénitentiaire Une carte plus consensuelle

9 Stress au travail Bilan d'étape

Fonction publique

Action, le 31 mai, pour les salaires

Salaires

Les 10 % les mieux payés creusent l'écart

10 Tunisiens

Accueil et dignité



PHILIPPE HUYNH-MINH / MAXPPP

12 Salaires

Les raisons de se mobiliser

Entretien avec Pascal Debay, secrétaire de l'union départementale Cgt de Meurthe-et-Moselle, animateur de la commission confédérale « salaire, traitements, pensions, pouvoir d'achat »

14 Négociations

Changer le travail, reconnaître la pénibilité

15 Chimie Un premier accord de Gpec

Métallurgie Un réseau transnational chez ArcelorMittal**Jeux olympiques**

Triste bilan pour ceux qui les préparent

ENCART CENTRAL

• Options Mines-Energie
(16 pages)

focus

APRÈS FUKUSHIMA



Quel avenir énergétique ?

Pages 16 à 27 : Le message adressé le 15 mars par Henri Proglio au personnel d'Edf a été perçu comme une tentative de contrôle de la parole des salariés. Or, comme l'a rappelé l'Ufict mines-énergie dans une lettre ouverte au Pdg, la sécurité passe par la libre expression des personnels. Ce que confirme l'un des dirigeants de la deuxième centrale syndicale japonaise : « Nous avons alerté les pouvoirs publics des risques qu'il y avait à installer les centrales nucléaires sur les lignes de faille. Nous n'avons jamais obtenu de réponse. » Fukushima replace donc la sécurité dans les installations énergétiques sur le devant de la scène, et l'interrogation est forte. Mais cela ne contredit pas le fait que l'enjeu climatique reste central, avec l'objectif de limitation des émissions de CO₂. Comment repenser simultanément la question du risque, celle de l'environnement et la question sociale ?

Table ronde avec Marie-Claire Cailletaud, Dominique Finon, Jean-Pierre Sotura, Pierre Tartakowsky

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an) :

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €**

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'Options

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax : 01 48 18 81 09

Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

terrains

28 Insee

Les statisticiens s'interrogent sur le sens de leur travail



CHRISTIAN ZACHARIASEN / MAXPPP

30 Insertion professionnelle

Diplômés/non-diplômés : l'écart se creuse

31 Globalisation

Un G8 et après ?

32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



LAURENT THEILLET / MAXPPP

33 Précarité

Recherche et enseignement supérieur : le ver est dans le fruit ?

34 Rgpp Résorber la précarité... par les suppressions d'emplois !

droits

35 Fonction publique

Les congés annuels non pris ne sont jamais perdus

36 Jurisprudence

La protection de l'emploi du salarié malade

hors champs

38 Paris Exposition

Le Christ si peu orthodoxe de Rembrandt

39 Nuits de Fourvière Une affiche très riche de plaisirs divers

40 Exposition

Belle mise en lumière de l'œuvre au noir d'Odilon Redon



© COLL. KRÖLLER-MÜLLER MUSEUM, OTTERLO

platines

43 Violoncelle

Une sonorité somptueuse proche de la voix humaine

bouteilles

43 Valençay

Domaine Malet

lire

44 Les polars CAS D'ESPÈCE Il est venu le vétéran vénérable !

45 Les romans MÉMOIRE Dialogue avec les morts

hors champs

46 Egypte

Un syndicat dans la révolution



ISSAM RIMAWI / MAXPPP

48 Syndicalisme Demain dans le monde arabe

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

L'intelligence opportune de Laurent Wauquiez...

Laurent Wauquiez a la métaphore médicale tonitruante. Notre élégant ministre des Affaires européennes a récemment découvert la détresse sociale, le chômage, la solidarité. Il n'a pas aimé. C'est comme ça, on ne peut pas tout aimer et, d'évidence, Laurent Wauquiez porte ses préférences ailleurs. Comme il est conscient de ses responsabilités – service de l'intérêt général et toutes ces sortes de choses –, il a voulu pointer le problème, lancer un cri d'alerte. L'assistanat, a-t-il donc déclaré, c'est un cancer. Rien de moins. Toujours en édile responsable, il a aussi pointé les remèdes qu'il préconise, remèdes qui tiennent en quatre mots : travail forcé et préférence nationale de l'autre. Si l'on veut parler bref, Laurent Wauquiez a traité les chômeuses, chômeurs, profiteurs du Rmi, du Rsa et autres « assistés » de fieffés feignants ; et, plus précisément encore, de métastases sociales. Ce n'est ni très gentil, ni très exact, ni très intelligent. Passons sur la gentillesse, cette vertu ne faisant pas obligatoirement partie du cahier des charges ministériel ; sur la véracité des faits, comme on dit : aïe ! Notre ministre devrait savoir que les aides sociales et le Rsa ne peuvent être cumulés, les premières faisant partie du second. *Idem* pour les Apl, déduites du Rsa. Quant à l'intelligence, ça se discute. L'intelligence de la raison, telle qu'on la conçoit ici, consisterait à admettre d'abord que, si chômage il y a, c'est sans doute du côté de ceux qui suppriment des emplois ou se refusent à en créer qu'il faut regarder. Venant d'un éminent responsable d'un gouvernement qui se targue d'en supprimer un maximum dans la fonction publique, ce serait le moins. L'intelligence sociale et écono-



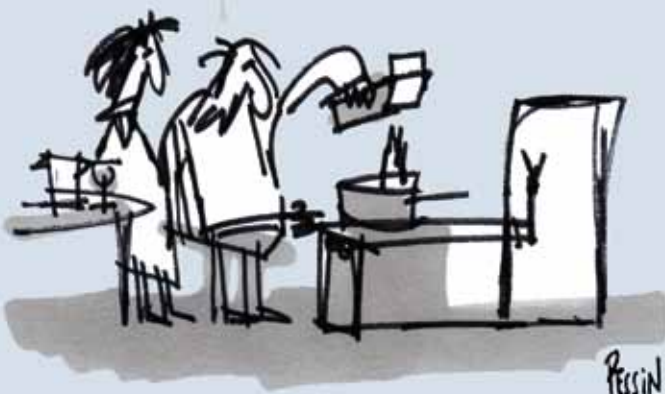
CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

mique consisterait aussi à reconnaître la souffrance qui accompagne la vie des fameux « assistés » ; que ce n'est pas leur pouvoir d'achat qui nourrira une quelconque relance et que, loin d'être trop élevé, il ne fait que mettre en valeur la faiblesse des salaires en France. Le propos de Laurent Wauquiez vise à flatter l'idée que là où il y a chômage il y a fraude, que là où il y a misère il y a délinquance, sauf méritantes exceptions. Cela procède d'une intelligence réelle, mais d'une nature que l'on qualifiera – sauf le respect dû à un ministre de la République – d'opportunisme. Lorsque le ministre de l'Intérieur bat tambour sur la grosse caisse du Front national en plaignant les Français qui ne « se sentent plus chez eux », Laurent Wauquiez entend le message et déclare la guerre des pauvres contre les très pauvres. Pendant ce temps-là, on ne parle pas des abattements fiscaux concédés aux riches qui sont, eux, tous méritants. Dernière nouvelle : le ministre a affirmé avoir été « mal compris ».

Football : quand la fédération broie du noir

Le monde sportif n'en finit pas de nous étonner. On savait déjà, examens sanguins à l'appui, que l'on pouvait être drogué à l'insu de son plein gré ; voilà que l'on apprend qu'il est possible de faire du racisme sans le savoir, tout comme ce brave Jourdain prosait en toute inconscience. Molière en aurait fait une farce ; comme nous n'avons pas son talent, contentons-nous ici d'exposer les faits. Réunies au sommet, les têtes pensantes de la Fédération française de football (Fff) discutent donc entre elles, comme ça, de l'idée d'imposer des quotas, histoire de limiter la promotion des binationaux. Comme on est entre soi, au lieu de binationaux, on dit « blacks » et l'on s'étend sur les caractéristiques supposées desdits « blacks » : la longueur, la hauteur. Pour faire bonne mesure, on y oppose les caractéristiques – tout aussi supposées – « stratégiques » des « non-blacks ». Une discussion de cet ordre dans l'Afrique du Sud d'il y a une vingtaine d'années aurait été largement banale ; comme nous sommes aujourd'hui en France, un participant s'émeut, enregistre l'échange et le rapporte à son supérieur. Il devient donc lanceur d'alerte. Le supérieur choisit courageusement de ne rien faire ; les noms en balance pèsent leurs poids de responsabilités, d'affaires en cours, de profits à venir. L'affaire devient néanmoins publique, car la fédération va vers des élections, et l'ambiance y est plus que délétère. Le directeur technique national reconnaît alors avoir évoqué la question de quotas ethniques, mais se défend de les avoir appliqués ; le sélectionneur national présente s'excuse d'avoir employé des mots « blessants »

2 BÉNÉFICIAIRES DU RSA
BOUFFENT AUTANT DE FOIS
DES NOUILLES À L'EAU
QU'UNE CAISSIÈRE
À MI-TEMPS...



et, après une ébullition où les grands anciens condamnent pour la forme tout en expliquant que personne n'est raciste dans l'affaire, les responsables fédéraux et politiques sifflent la fin de la récré, car il n'est pas possible de mettre en cause les futures victoires sportives. Alors raciste, la Fédération française de foot? Certainement pas. Mais certainement en proie à des tentations et des pratiques ségrégatives. La Ligue des droits de l'homme dénonce depuis deux ans la discrimination que subissent les enfants étrangers dans la délivrance de licences. Ces licences sont refusées sous prétexte de l'application d'une directive – au demeurant justifiée – de la Fifa contre le trafic de jeunes joueurs et les transferts illégaux, qui ne concerne en aucun cas des enfants qui habitent, vivent, étudient et jouent ici. Jusqu'à présent, personne, aucun «joueur célèbre», n'a réagi sur ce dernier point. La fédération peut toujours s'autoproclamer antiraciste; on attend qu'elle rompe avec un «racisme» nourri de clichés de comptoir. Dernière nouvelle: il y des choses qui ne se font pas dans la grande famille sportive. On a donc tapé sur les doigts... du lanceur d'alerte.

Bon bonneteau de Bercy...

Ce n'est plus de la souplesse, ce n'est plus de la contorsion, c'est de l'art. Et l'artiste, c'est le ministre du Budget, François Baroin, à qui revient la lourde tâche d'effacer l'ardoise bling-bling du président de la République. Pas facile lorsque l'on se souvient avec quelle ferveur le susdit a défendu le bouclier fiscal et sa fameuse logique «plus y a de riches moins y a de pauvres». Pas facile non plus lorsque le gouvernement entérine un alléchant allègement de la fiscalité du patrimoine des Français les plus aisés. Pas facile, enfin, lorsque l'on constate que le petit monde de nantis qui évolue dans les banlieues élyséennes continue – malgré de martiales déclarations – à se vautrer dans le parachute doré, la retraite platine et le salaire stratosphérique. Eh bien, sur fond musical de *Mission impossible*, François Baroin a d'une main présenté à ses ministériels collègues un impôt sur la fortune très allégé et un projet de taxation exceptionnelle des très hauts revenus. Moyennant quoi, le futur projet de loi de finances rectificative devrait à la fois alléger la taxation des gros patrimoines et taxer les hauts salaires à partir de 2 ou 3 millions d'euros de revenus annuels, ce qui concerne à peu près un millier de personnes, qui n'ont évidemment rien à voir avec le cancer dénoncé par Laurent Wauquiez ou avec les caractéristiques physiques stigmatisées par la Fff. Pour l'heure, on n'en sait pas plus; autrement dit, les cartes sont sur la table, mais on ne sait pas lesquelles. Ce qui est clair, en revanche, c'est que l'explosion des inégalités appelle un geste. Et que le gouvernement se refuse plus que jamais à étendre la redistribution fiscale en créant une nouvelle tranche qui toucherait plus largement les «plus riches» qu'une taxe «exceptionnelle». Mais de cela, Nicolas ne veut pas; alors Baroin bat les cartes... Dernière nouvelle: on va vers une élection présidentielle.

Pierre TARTAKOWSKY

MOBILISATION UN 1^{er} MAI D'ENTRE-DEUX

SUSPENDU ENTRE LE MOUVEMENT DES RETRAITES PASSÉ ET LES ÉCHÉANCES À VENIR. TEL EST APPARU LE 1^{er} MAI QUI A FAIT L'OBJET DE PRÈS DE DEUX CENTS RASSEMBLEMENTS EN FRANCE.

Cent vingt mille personnes rassemblées à l'occasion du 1^{er} Mai, c'est à la fois beaucoup et peu. Beaucoup si l'on considère que les deux cents rassemblements couvraient la France, que les mobilisations sur les retraites ont mis à rude épreuve la capacité des uns et des autres à battre le pavé, si l'on prend en compte, enfin, que l'unité du mouvement s'est, depuis, compliquée d'un quotidien revendicatif qui fait vivre les différences d'approche traditionnelles des partenaires de l'intersyndicale. Les syndicats Cgt, Cfdt, Fsu, Solidaires et Unsa ont défilé ensemble, tandis que, comme les années précédentes, Force ouvrière (FO) et la Cftc ont soigneusement tenté d'exister à part. Dans ce contexte, le succès relatif du rendez-vous atteste d'une attente sociale et d'une capacité revendicative intacte, pour peu que des



perspectives apparaissent crédibles et mobilisatrices. Mais c'est compte tenu de ces attentes et de ces potentialités, au regard d'une actualité sociale chargée – on pense aux salaires, au chômage, à la pénibilité –, que cela paraît insuffisant. Ce grand

écart est le signe de temps difficiles; la perspective de l'élection présidentielle, avec le sentiment d'attente qui la caractérise, ne fait que les rendre plus ardues.

Traditionnellement dévolu à la solidarité, ce 1^{er} Mai a été marqué par la vague démocratique qui balaye le Maghreb et les pays arabes. Les défilés de la Fête internationale des travailleurs avaient été plus que jamais placés sous le signe de la «solidarité internationale» et du «progrès social», en «soutien aux peuples des pays arabes qui se soulèvent pour la dignité et la liberté». Plusieurs centaines d'immigrés du Maghreb et du Proche-Orient, notamment des Tunisiens récemment arrivés en France, ont fait entendre leur voix dans le cortège parisien, s'en prenant aux régimes en place dans ces pays ou défendant leur révolution démocratique. La manifestation parisienne s'ouvrait ainsi sur un cortège de jeunes Tunisiens, invités par les syndicats français à prendre place juste derrière le carré de tête.

Enfin, dans de nombreux pays d'Europe, tels la Grèce, l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne, la Belgique, l'Autriche, les manifestations étaient tournées contre les politiques d'austérité imposées aux salariés. On retrouvait cette même préoccupation dans les pays d'Afrique et d'Asie, avec la volonté de s'en prendre aux augmentations des produits de base.

Louis SALLAY

RSA LES CHÔMEURS, PARASITES DE LA SOCIÉTÉ ?

Les chômeurs sont des profiteurs et des fainéants qu'il faut remettre au travail de force, a donc sous-entendu le ministre des Affaires européennes, Laurent Wauquiez, le 8 mai dernier, en assurant que le revenu de solidarité active (Rsa) faisait l'objet de nombreuses dérives et que l'« *assistanat* » était le « *cancer de la société française* ». Et en proposant que les « *bénéficiaires* » du Rsa (460 euros par mois pour une personne seule, 700 euros pour un couple, 150 euros par enfant) soient contraints d'effectuer cinq heures hebdomadaires de travail sous forme d'un « *service social* »... Puis de compléter sa contribution à des débats pourtant sérieux en proposant que les étrangers soient obligés de travailler au moins pendant cinq ans avant de bénéficier de protection sociale en France! Laurent Wauquiez n'a pas manqué de provoquer des réactions très vives, y compris au sein de la majorité, le Premier ministre, François Fillon, lui rappelant notamment que le Rsa était un dispositif mis en place sous la présidence de Nicolas Sarkozy – à défaut de pouvoir créer des emplois? – et qu'il était très mal venu de tenter d'exister politiquement en manipulant la réalité: les fraudes au Rsa ne représenteraient que 2 à 3 % des bénéficiaires. Quant à tenter de faire croire que certains titulaires du Rsa seraient de faux pauvres, dont certains cumuleraient assez de minima sociaux pour gagner plus que le Smic, autrement dit qu'il y a des pauvres privilégiés et des pauvres « *méritants* », les limites de la décence sont largement dépassées. Les vrais termes du débat sont éludés: *quid* du droit au travail, du droit à un salaire pour ce travail? La solidarité n'a-t-elle pas lieu d'être dans un pays où plus de 1,2 million de personnes comptent sur cette allocation pour survivre et 450 000 autres pour compléter des salaires misérables, alors que les richesses n'ont jamais été aussi mal partagées? « *Vos provocations sont une insulte aux plus démunis* », a souligné Jean-François Kiefer, secrétaire général du Comité national Cgt des privés d'emploi dans une lettre ouverte au ministre: « *Ce que veulent les bénéficiaires du Rsa, c'est avoir un emploi stable, choisi et correctement rémunéré, avoir un toit, pouvoir se soigner, avoir accès à la culture. Ils n'ont pas choisi cette vie, on la leur a imposée.* » Le « *cancer de la société* », c'est le chômage, le mépris des exclus, la démagogie et l'irresponsabilité. V.G.



ERIC LEMITOUARD / MAXPPP

PÉNITENTIAIRE UNE CARTE PLUS CONSENSUELLE

Reçus le 4 mai dernier par le ministre de la Justice, les syndicats (Cfdt, Cgt, FO, Snepap) des personnels pénitentiaires, qui s'étaient massivement mobilisés – notamment en novembre 2010 – contre la nouvelle carte pénitentiaire, ont obtenu d'importantes concessions. Le ministère est en effet revenu sur son projet. Quinze des vingt-trois établissements qui devaient être fermés sans réouverture à proximité resteront en activité: Aurillac, Châlons-en-Champagne, Dignes, Ecrouves, Guéret, Limoges, Lure, Montluçon, Nevers, Niort, Pau, Privas, Saint-Malo, Saint-Martin-en-Ré, Vannes. La Cgt pénitentiaire a exprimé sa satisfaction de voir les salariés, « *unis, solidaires* », parvenir à « *maintenir des prisons à taille humaine dans les départements* » plutôt que « *des usines carcérales de sept cents ou huit cents places* » et entend poursuivre les mobilisations dans l'unité « *pour obtenir de meilleures conditions de travail et pour un service public de qualité* ». Le garde des Sceaux a également annoncé la construction de vingt-cinq établissements, la rénovation de quinze autres et des extensions de capacité pour sept centres afin de compenser le plan de fermeture de trente-six établissements, finalement programmé entre 2015 et 2017. La création de 7 500 nouvelles places devrait permettre de porter les capacités d'accueil à 70 000 personnes, alors qu'actuellement les prisons françaises accueillent près de 65 000 détenus pour une capacité de 56 500 places... V.G.



JEAN ROIG / MAXPPP

300 000

FISCALITÉ: LES GROS CONTRIBUABLES CONTRIBUERONT MOINS...

contribuables sur les 560 000 qui étaient l'an dernier redevables de l'impôt sur la fortune (Isf) y échapperont cette année, dans le cadre de la réforme qui supprime le bouclier fiscal. En effet, le seuil d'entrée dans l'Isf est relevé à 1,3 million d'euros, contre 800 000 euros précédemment. Le bouclier fiscal privait l'Etat de 700 millions d'euros reversés aux plus gros contribuables. La hausse du seuil d'accès et la baisse des taux de l'Isf devraient coûter pour leur part 1,6 milliard d'euros à l'Etat. Un « *tour de prestidigitation* » dénoncé par la Cgt, alors que les fonctionnaires, les services publics ou les collectivités locales sont soumis à la plus stricte austérité.

STRESS AU TRAVAIL BILAN D'ÉTAPE



THOMAS JOUHANNAUD / MAXPPP

Au lendemain des suicides survenus en 2009 à France Télécom, Xavier Darcos, alors ministre du Travail, avait sommé les deux mille cinq cents entreprises de plus de mille salariés d'ouvrir des négociations sur la prévention des risques psychosociaux. La Direction générale du travail vient de présenter un premier bilan des discussions engagées. Résultat : six cents entreprises au total, moins d'une sur quatre, ont conclu des plans d'action pour lutter contre le stress au travail. Dans leur très grande majorité, celles qui s'y sont engagées ont signé des accords de méthode qui définissent d'abord l'art et la manière d'évaluer les risques, rarement les axes d'actions à développer pour lutter contre le stress au travail, encore moins les moyens de lier les réalités de l'entreprise à la prévention des risques psychosociaux. Autre constat fait par les services du ministère du Travail : près de sept textes sur dix contournent les Chsct, prévoyant de créer une structure paritaire et pluridisciplinaire *ad hoc* pour gérer les problèmes plutôt que d'engager les structures existantes dans la prévention du stress au travail ; les Chsct ne sont identifiés comme instances de pilotage que dans moins de 10 % des cas. L'information et l'expression des salariés, enfin, sont rarement mentionnées comme une priorité ; seuls 24 % des accords prévoient une forme de communication sur le contenu de l'accord et 14 % sur l'étape spécifique du diagnostic. Au total, un premier bilan guère reluisant. Tout juste a-t-il le mérite de montrer qu'il est possible d'entamer le dialogue sur le stress en entreprise. Au début mai, un inspecteur du travail de cinquante-deux ans, marié et père de deux enfants, s'est jeté dans la cage d'escalier de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services, incapable qu'il était de se défendre « contre le rythme effréné » des réformes auquel il était soumis. Quelques jours plus tôt, un salarié de France Télécom-Orange, à Mérignac, avait attenté à ses jours en s'immolant par le feu sur le parking de son agence. M.H.

FONCTION PUBLIQUE ACTION, LE 31 MAI, POUR LES SALAIRES

Réunies le 5 mai dernier, les huit organisations syndicales de la fonction publique (Cgt, Cfdt, Cftc, Cfe-Cgc, FO, Fsu, Solidaires et Unsa) ont lancé un appel commun à la mobilisation, le 21 mai, pour le salaire des fonctionnaires. Dans leur déclaration commune, ils dénoncent « la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics [qui] aggrave encore le contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail ». Pour la deuxième année consécutive, le gouvernement a annoncé un gel des salaires pour 2012 alors que, précisent les huit organisations, « le contentieux salarial [...] s'accumule depuis presque dix ans ». Au cours de cette période, la perte du pouvoir d'achat atteint désormais plus de 10 %. Les syndicats demandent une augmentation immédiate du point d'indice pour tous les fonctionnaires et les agents contractuels. Parce que le point d'indice et sa valeur déterminent 80 % de la rémunération des agents publics, c'est la seule manière de répondre à l'urgence salariale qui s'exprime dans les trois fonctions publiques. Un préalable à l'ouverture de véritables négociations portant notamment sur des mesures de rattrapage et la revalorisation des grilles indiciaires. C.L.



DAVID THIERRY / MAXPPP

SALAIRES LES 10% LES MIEUX PAYÉS CREUSENT L'ÉCART

Une étude Insee témoigne que, depuis vingt ans, les inégalités se sont creusées entre les 10 % des salariés les mieux payés, dont les salaires ont fortement augmenté et même explosé pour les 1 % les mieux payés, et les autres ⁽¹⁾. L'augmentation plus importante du Smic (+ 1,6 % par an contre + 1,1 % par an pour le salaire moyen) a en revanche permis à l'écart entre les bas salaires et les salaires moyens de se réduire. « Sur la période 1990-2008, la croissance des salaires nets moyens, + 0,5 % en moyenne annuelle et en euros constants, est avant tout portée par l'augmentation de la qualification du travail, précise l'étude. Les salaires nets moyens des cadres et des ouvriers progressent au cours de cette période, alors que ceux des employés et des professions intermédiaires sont stables (- 0,1 %). » Des chiffres qui témoignent par ailleurs que les inégalités hommes-femmes ne se réduisent plus et persistent, surtout dans le privé, où un homme, à qualification et responsabilité égales, gagne toujours 20 % de plus en moyenne qu'une femme. V.G.

(1) M. Amar, A. Baudrey, C. Prost, *Vue d'ensemble*, « Les Evolutions de l'emploi et des salaires depuis 1990 », mai 2011, téléchargeable sur <www.insee.fr>.

ACCUEIL

Depuis janvier 2011, plus de vingt mille Tunisiens sont arrivés sur les côtes italiennes, et quelques milliers, qui se sont vu délivrer par Rome une autorisation provisoire de séjour à titre humanitaire, se sont dirigés vers la France. Une insupportable « invasion » pour le gouvernement français.

FINI, LE BON VIEUX TEMPS DE BEN ALI

Nicolas Sarkozy aimait bien Ben Ali. Il aime moins les Tunisiens, et la Tunisie le fait moins rêver depuis qu'elle s'est débarrassée du dictateur. D'où le traitement indigne infligé aux Tunisiens qui sont arrivés en Europe, refoulés à Vintimille, traqués à Paris et en banlieue. Certains errent aujourd'hui dans les rues et les squares des grandes villes, Marseille, Nantes et surtout Paris. Ils bénéficient du soutien d'urgence que leur apportent les associations, certaines municipalités, et d'une importante entraide communautaire et citoyenne, mais qui ne peut suffire.

LA RESISTANCE
EST LA VOIX
DE L'EXISTANCE!

ET DIGNITÉ

A photograph of a protest. In the foreground, a man with a beard and short dark hair is shouting with his mouth wide open. He is wearing a black jacket over a blue and white striped t-shirt. His right hand is raised with the palm facing forward. Behind him, several red flags with a white crescent and star (the flag of Tunisia) are visible. In the background, there are classical buildings, including one with a statue on top of a column. The sky is clear and blue.

FEU LA LIBERTÉ DE CIRCULATION ?

Il est profondément indécent que le président de la République française et le Premier ministre italien s'entendent pour limiter la liberté de circulation en Europe au prétexte de l'arrivée de vingt-cinq mille ressortissants tunisiens en Italie. Cette attitude s'inscrit dans une xénophobie d'Etat qui vise à attiser les peurs et les haines. Evoquer les risques d'une invasion relève de la manipulation la plus politicienne : le nombre de réfugiés tunisiens est inférieur à celui prévu par les conventions passées entre les deux pays au titre de la formation...

OUVRIR LES VOIES DE LA SOLIDARITÉ

Avec d'autres associations, la Cgt s'est tournée vers le gouvernement français pour exiger que cessent les interventions policières sur les lieux de rassemblement des Tunisiens, interventions discriminatoires, agressives et inutiles, et pour la mise en place d'un dispositif d'accueil temporaire, d'un dispositif spécifique d'aide au retour volontaire pour ceux qui souhaitent retourner dans leur pays. Tous ceux qui peuvent entrer dans des dispositifs d'accès au séjour ou de formation professionnelle, notamment dans le cadre des accords migratoires franco-tunisiens, doivent pouvoir le faire.

SALAIRE : LES RAISONS DE SE MO



La Cgt a fait de la campagne "salaire" l'une de ses principales priorités. Débats, rencontres, explications et formations sont au programme des semaines à venir. Perspective.

ENTRETIEN

AVEC

PASCAL DEBAY

SECRÉTAIRE DE L'UNION
DÉPARTEMENTALE CGT
DE MEURTHE-ET-MOSELLE,
ANIMATEUR DE LA COMMISSION
CONFÉDÉRALE "SALAIRE,
TRAITEMENTS, PENSIONS,
POUVOIR D'ACHAT"

C'est un projet qui divise et ne cherche pas à répartir autrement les richesses produites. Il précarise et flexibilise la rémunération du travail et de la qualification... Et s'accompagne d'exonérations de cotisations pour les employeurs qui accepteront de verser des primes.

– **Options :** *Pour quelles raisons la Cgt s'oppose-t-elle au projet gouvernemental d'une prime sur les dividendes ?*

– **Pascal Debay :** Tout simplement parce que cette mesure contredit les attentes de justice sociale, alors qu'avec la réforme de l'impôt sur la fortune on continue à donner aux plus riches. Que propose le gouvernement ? Non pas d'augmenter les salaires, mais de verser une prime ; une prime dont le montant reste à déterminer et qui ne concernera que ceux qui travaillent dans les entreprises de plus de cinquante salariés qui distribueront plus de dividendes en 2011 que pendant les deux dernières années. Rien n'interdit cependant aux entreprises d'augmenter le nombre d'actions pour, mécaniquement, faire baisser le montant des dividendes et échapper ainsi à leurs obligations. Et puis qu'advient-il de ceux qui ne pourront en bénéficier, ceux employés dans les entreprises de moins de cinquante salariés ou dans le secteur public, ceux à la recherche d'un emploi ou à la retraite, ceux qui travaillent dans des entreprises où les dividendes n'ont pas augmenté ? Le gouvernement ne règle rien. Est-ce là une mesure à la hauteur des besoins, alors que l'envolée des prix de produits de première nécessité aggrave encore plus les difficultés dans lesquelles se débattent les salariés ? Qu'à un an des élections présidentielles le pouvoir en place – et avec lui le patronat – s'affole, on le comprend. Mais en quoi cette prime proposée permettra-t-elle de répondre à l'urgence ? Une fois encore, c'est un projet qui divise et ne cherche pas à répartir autrement les richesses produites. Bien au contraire, il précarise et flexibilise la rémunération du travail et de la qualification... Et l'on annonce déjà des exonérations de coti-

sations pour les employeurs qui accepteront de verser des primes. Sur le fond, rien ne sera résolu, et le déficit du système de protection sociale va encore s'aggraver. Vingt-six milliards d'euros d'exonérations sont déjà offerts aux employeurs. Encore plus demain ?

– *Ne serait-ce pas là une façon d'user de la crise pour brouiller un peu plus le lien entre « salaire direct » et « indirect » ?*

– Tout à fait. Le salaire est à la fois constitué de la rémunération du travail et de la qualification, mais aussi de la protection qu'offrent les cotisations des salariés et des employeurs à l'assurance maladie, chômage ou retraite. Cette idée, le patronat ne l'a jamais acceptée. Il l'a toujours combattue et s'y oppose aujourd'hui avec d'autant plus de vigueur qu'il estime pouvoir user de la crise pour mieux la dépasser. Son raisonnement est simple : le financement de la Sécurité sociale et des retraites coûte trop cher aux entreprises. Pour redresser l'économie et parfaire la performance des sociétés, les employeurs doivent être exonérés des obligations qui pèsent sur eux en la matière. La prime proposée par le gouvernement flatte une fois encore ce raisonnement.

– *A défaut de mieux, les salariés ne sont-ils pas, cependant, de plus en plus sensibles à une logique qui lie le salaire à la performance des organisations ?*

– Nous avons perdu du terrain sur ce que doit être le salaire, c'est vrai. Mais la dernière bataille des retraites montre leur attachement au financement de la protection sociale. Et, quoi qu'il en soit, c'est de notre responsabilité de combattre un tel projet et d'insister sur l'importance du salaire socialisé. Les primes n'assurent

BILISER

rien dans le temps : ni la pérennité de la rémunération, ni le bénéfice d'allocations chômage correctes ou de pensions décentes. Il faut absolument redonner des éléments de compréhension aux salariés sur ce qui fonde les fiches de paie. Si l'on peut comprendre que les salariés s'inquiètent avant tout du salaire net qui apparaît au bas de leur fiche de paie, le syndicalisme ne doit pas abandonner le combat qui est le sien : celui de l'amélioration des conditions de travail, de la reconnaissance du contenu du travail et de la création de richesses par un bon salaire et une contribution à la protection sociale.

– Partage des richesses auquel les cotisations sociales contribuent ?

– Incontestablement. L'offensive patronale contre les éléments de la rémunération est de même nature, d'ailleurs, que celle qui pousse les employeurs à précariser et individualiser encore et toujours les rémunérations. Cette stratégie ne pèse pas seulement sur le pouvoir d'achat de tout un chacun, et des cadres en particulier. Elle entame fortement, également, la cohésion des collectifs de travail. Désormais, dans une même entreprise, une même unité ou une même équipe de travail, deux salariés de même profil, employés sur un même poste et à un même niveau de qualification, peuvent avoir des salaires différents parce que ni à l'un, ni à l'autre n'ont été fixés les mêmes objectifs. Cette réalité que l'on retrouve dans toutes les entreprises est dramatique. Elle entame le « vivre ensemble ». Elle explique, dans bien des cas, pourquoi il est parfois si difficile de mobiliser.

– Rappeler ce qui fonde le salaire : est-ce là l'une des priorités que se fixe la campagne « salaires » de la Cgt ?

– Il faut absolument revenir aux fondamentaux : expliquer ce qui fonde la relation salariale et insister sur la différence fondamentale qui existe entre une augmentation de 100 ou 200 euros et le versement d'une prime de même niveau. Pour la Cgt, la notion de salaire doit primer sur celle de la rémunération. Nos revendications sont claires : ouverture immédiate de négociations salariales dans les entreprises et dans les branches professionnelles, fixation du Smic à 1 600 euros brut sur une base de travail hebdomadaire de

trente-cinq heures, un montant qui doit être le point de départ de la construction des grilles de salaires. Tous les salariés, y compris les cadres et les techniciens, doivent bénéficier d'augmentations générales au moins équivalentes au coût de la vie. Les parts variables doivent diminuer et leurs critères d'attribution doivent être transparents et négociés collectivement. Tous les éléments de la rémunération doivent être soumis à cotisations sociales, et les augmentations individuelles doivent correspondre à une rémunération de l'accroissement de la qualification ; ce, avec des règles précises de déroulement de carrière. Ces revendications sont essentielles. Il n'y aura pas de solution à la crise par l'augmentation de la pauvreté et de la précarité. Bien au contraire.

– Que répondre à ceux qui disent que le travail coûterait trop cher ?

– Que les résultats économiques des entreprises, dans bien des cas, prouvent qu'il est possible d'augmenter les salaires. Comme chez Toyota, dans le Nord, où les salariés luttent pour une prime de surplus d'activité et un treizième mois, l'entreprise peut les satisfaire. Ici, la direction affiche cette année un bénéfice quatre fois supérieur à ce qu'il était en 2009. Chez Lafarge, la productivité a augmenté de 56 % sur les dix dernières années, tandis que les salaires, eux, n'ont progressé que de 26 %... Le travail ne coûte pas trop cher. Cotisations sociales comprises, le coût du travail en France se situe dans la moyenne des « coûts » enregistrés dans des pays de même niveau de développement économique et social. Contrairement à une idée reçue, les produits français ne sont pas concurrencés par l'Inde, la Chine ou le Bangladesh. Ils le sont par ceux provenant de pays, telle l'Allemagne, qui ont un niveau de développement économique et social proche du nôtre. N'est-ce pas intéressant de relever que, là où les salariés et les syndicats se mobilisent, ils parviennent à obtenir des augmentations bien supérieures à celles qui sont proposées ? Ainsi chez Carrefour, Shelbox, Freudenberg, Alpaci, Rockwool et dans bien d'autres entreprises encore.

– Sur cette question des salaires, quel agenda la Cgt s'est-elle fixé ?

– Nous allons poursuivre le travail d'information et d'impulsion que nous avons entrepris en développant des tracts thématiques sur les enjeux qui entourent les salaires, le Smic et le financement de la protection sociale. Lors de la CE confédérale du 3 mai, décision a été prise de faire de cette campagne une priorité, un

Contrairement à une idée reçue, les produits français ne sont pas concurrencés par l'Inde, la Chine ou le Bangladesh. Ils le sont par ceux provenant de pays, telle l'Allemagne, qui ont un niveau de développement économique et social proche du nôtre.

des axes fondamentaux de notre intervention. Nous ne gagnerons pas en un jour, mais nous sommes bien décidés à mieux coordonner les revendications qui s'expriment dans les entreprises, les localités, les branches, les départements et les régions pour gagner ; plus largement, à lier le combat qui est le nôtre avec les mobilisations qui doivent se développer en Europe autour du « pacte pour l'euro plus ». Pour la Cgt, la crise actuelle ne s'explique pas par des salaires trop élevés. Elle s'explique avant tout par une rémunération du capital disproportionnée et une rémunération du travail toujours plus faible. Pour éviter une récession, il faut une augmentation générale des salaires, traitements, pensions, allocations chômage, mais aussi la création d'un revenu d'insertion pour la jeunesse durement touchée par les choix économiques actuels. ►

Propos recueillis par Martine HASSOUN



S. BELLOUMI / MAXPPP

NÉGOCIATIONS CHANGER LE TRAVAIL, RECONNAÎTRE LA PÉNIBILITÉ

LES SALARIÉS ÉTAIENT APPELÉS À UNE JOURNÉE UNITAIRE DE MOBILISATION POUR LA PRÉVENTION ET LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ : PAR UN DÉPART ANTICIPÉ.

Le 28 avril dernier, Journée mondiale de l'Oit (Organisation internationale du travail) pour la sécurité et la santé au travail, les organisations syndicales Cgt, Cfdt, Fsu, Unsa et Solidaires appelaient les salariés à « une grande journée de mobilisation pour la prévention et l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance et la réparation de la pénibilité ». Partout en France se sont tenus des rassemblements devant les préfectures ou les représentations patronales, alors qu'à Paris les salariés se retrouvaient devant le siège du Medef, rappelant ainsi que les négociations interprofessionnelles menées entre 2005 et 2008 n'ont jamais abouti.

Pourtant, « l'influence de la pénibilité du travail sur l'espérance de vie [avait] été reconnue par la loi réformant les retraites en 2003 », soulignent les organisations syndicales dans une déclaration commune, en prévoyant dans son article 12 l'ouverture d'une négociation au niveau interprofessionnel. Et, en dépit de nom-

breux travaux permettant de définir et de réparer les pénibilités subies, la réforme des retraites du 9 novembre 2010, en s'en tenant à une approche médicale et individuelle de la question, n'a rien réglé. D'autant que les projets de décret, rejetés

par les organisations syndicales dans les instances de concertation, viennent durcir la loi. Pour la Cgt, « seules les personnes lourdement atteintes physiquement par les conséquences d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle » pourraient partir à soixante ans. Ceux dont l'incapacité est comprise entre 10 et 20 % devraient ainsi justifier d'une durée d'exposition de dix-sept ans à des conditions de travail pénibles. « Une durée exorbitante »,

Le poids des pénibilités physiques

Selon une récente analyse de la Dares ⁽¹⁾, réalisée à partir de l'enquête « Santé et itinéraire professionnel » de 2007, 35 % des personnes de 50 à 59 ans ayant connu au moins dix ans d'emploi déclarent avoir été exposées pendant au moins quinze ans à une ou quatre des pénibilités physiques suivantes : le travail de nuit (9 %), le travail répétitif (11 %), un travail physiquement exigeant (23 %), l'exposition à des produits nocifs et toxiques (12 %). Si les ouvriers et les travailleurs indépendants sont les premiers touchés, 29 % des professions intermédiaires et 17 % des cadres le déclarent également. Au sein des professions intermédiaires, c'est l'exposition à un travail physiquement exigeant (charges lourdes, postures pénibles, bruit, température excessive, vibrations) qui est la plus souvent citée.

(1) Emploi et santé des seniors durablement exposés à des pénibilités physiques au cours de leur carrière, Dares, mars 2011.

dénoncent les organisations Cgt, Cfdt, Fsu, Unsa et Solidaires, d'autant que cette condition nouvelle pénaliserait les salariés dont la carrière professionnelle est chaotique et précaire : un paradoxe.

Quels sont, au contraire, les objectifs fixés par les syndicats ? « *Permettre à des salariés usés prématurément à cause de leurs mauvaises conditions de travail et ayant une espérance de vie réduite de vivre une retraite en bonne santé d'une durée équivalente à d'autres salariés non exposés* », précisent-ils toujours dans une déclaration commune. Ce qui suppose des départs anticipés. Les salariés potentiellement concernés sont nombreux, comme le montre notamment la Dares, qui a analysé l'enquête « Santé et itinéraire professionnel » de 2007 dans sa dimension « pénibilités physiques » (lire encadré page 14).

Un cadre de négociations dont la portée est restreinte

Pénibilités physiques mais aussi mentales, souligne l'Ugict-Cgt, en rejetant toute vision qui « *cliverait* » les salariés ou nierait que, « *dans tout acte de production, il y a un travail d'élaboration, un travail mental* ». Alors que l'actualité rappelle périodiquement, de manière dramatique, la souffrance psychique de nombreux salariés, l'Ugict-Cgt plaide pour une politique de prévention négociée avec l'employeur qui tienne compte de plusieurs éléments : l'organisation du travail ; la définition collective des objectifs et des moyens nécessaires ; la construction d'un autre mode de management ; la nécessité de disposer de temps et d'espace pour pouvoir échanger sur son travail ; la reconnaissance et le paiement de la qualification.

La loi réformant les retraites a bien prévu un cadre de négociation mais, là encore, les projets de décret en restreignent la portée, en prévoyant une obligation de négociation dans les seules entreprises qui atteignent un seuil de 50 % de salariés exposés à un métier pénible. Changer le travail, reconnaître la pénibilité : c'est une tout autre approche – qui n'oublie aucun salarié, du public comme du privé – que proposent les syndicats. Pour eux, les négociations de branches professionnelles ou d'entreprises qui vont s'ouvrir « *doivent prendre en compte les organisations du travail et les modes de management, la place des salariés dans les modes de production et les inégalités entre les hommes et les femmes* ». Avec, pour objectif, la nécessité d'allier prévention, aménagement des carrières et réparation, pour « *une juste compensation des conséquences de la pénibilité sur l'espérance de vie* ».

Christine LABBE

CHIMIE UN PREMIER ACCORD DE GPEC

Le 15 avril dernier, le Groupe des employeurs européens de la chimie (l'Eceg) et la Fédération européenne des travailleurs des mines, de la chimie et de l'énergie (l'Emcef) ont signé à Bruxelles un « accord européen sur les profils de compétences » pour les opérateurs de processus et les superviseurs de première ligne dans l'industrie chimique. Les partenaires sociaux européens du secteur concluent là leur premier accord européen. Ebauche d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le référentiel se promet de faciliter les comparaisons entre pays et entreprises tout en améliorant le dialogue avec le monde de l'éducation et de la formation. La chimie européenne est confrontée à un véritable défi : celui d'un fort vieillissement des salariés avec, à la clé, une contraction de la main-d'œuvre qualifiée.

MÉTALLURGIE UN RÉSEAU TRANSNATIONAL CHEZ ARCELORMITTAL



JEAN-PAUL DOMB / MAXPPP

A la fin mars, à Rio de Janeiro, au Brésil, a été approuvé un plan d'action pour officialiser la création d'un réseau syndical régional latino-américain dans le groupe ArcelorMittal. A côté de délégués argentins, brésiliens et mexicains, des délégués venus d'Allemagne, d'Afrique du Sud, des Etats-Unis,

d'Espagne et du Maroc ont participé à cette rencontre. Parmi les priorités fixées à ce réseau, on trouve la lutte contre les pratiques antisyndicales, le développement de l'organisation des salariés, l'amélioration de la santé, de la sécurité dans le milieu de travail, le respect et l'application des conventions de l'Oit. Engagée dans cette initiative, la Fédération internationale des organisations des travailleurs de la métallurgie a promis de fournir une assistance technique pour permettre l'organisation du réseau et un développement indépendant depuis l'atelier jusqu'aux niveaux régional et mondial.

JEUX OLYMPIQUES TRISTE BILAN POUR CEUX QUI LES PRÉPARENT

Des salaires de misère qui poussent des travailleurs à mettre leur carte bancaire en gage pour subvenir à leurs besoins ; un volume d'heures supplémentaires qui peuvent aller jusqu'à une centaine par mois ; une précarité accrue et des harcèlements organisés contre ceux qui lèvent la tête... Voilà le triste bilan que tire le syndicat mondial représentant les travailleurs de l'industrie de l'habillement dans un rapport qui vient d'être publié sur les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement du vêtement de sport en Asie. Un document qui étudie les conditions de travail dans quatre-vingt-trois usines du Sri Lanka, des Philippines et d'Indonésie qui répondent aux commandes lancées en vue des Jeux olympiques qui, en 2012, se tiendront à Londres.

Après Fukushima

Quel avenir énergétique ?

Limites de l'injonction managériale

Le communiqué adressé au personnel d'Edf, le 15 mars dernier, dans lequel le président du groupe, Henri Proglio, l'exhorte à « rassurer » les familles, les voisins, les amis sur la sécurité des installations nucléaires, en donnant plusieurs « éléments de langage », a fait remous. Le message a été perçu comme une tentative de contrôle de la parole qualifiée, du témoignage et de la réflexion des salariés. Or la sécurité passe par la libre expression des personnels du groupe et de la filière. C'est ce qu'a rappelé l'Ufict (Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens) de la Fédération Cgt mines-énergie dans une lettre ouverte au Pdg.

Fukushima: leçons d'un désastre

L'un des dirigeants de la deuxième centrale syndicale japonaise témoigne : « *De nombreuses fois, nous avons alerté les pouvoirs publics des risques qu'il y avait à installer les centrales nucléaires sur les lignes de faille. Nous n'avons jamais obtenu de réponse. Le gouvernement peut aujourd'hui tenter de s'expliquer, cela ne changera rien : la catastrophe à laquelle nous faisons face n'a rien de naturel. A force de démanteler les services publics et d'entamer la capacité des régions et des collectivités territoriales à agir, il s'est condamné à l'impuissance.* »

Quels choix de mixité énergétique ?

Fukushima replace la sécurité dans les installations énergétiques sur le devant de la scène, et l'interrogation est forte, notamment au regard du risque naturel. Mais la catastrophe ne contredit pas le fait que la question centrale du point de vue environnemental est l'enjeu climatique, avec l'objectif de limitation des émissions de CO₂. Comment repenser simultanément la question du risque, celle de l'environnement et la question sociale ?

J.-C. BAYON / MAXPPP



SOMMAIRE

CENTRALES : GARANTIR LA SÛRETÉ, COMMENT ?
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE DE FUSE KEISUBE : LE "JUSTE-À-TEMPS" COMME POLITIQUE
PAGE 21

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE : EN FINIR AVEC LES OCCASIONS MANQUÉES...
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Centrales : garantir la sûreté, comment ?

« La centrale ? Deux mois après Fukushima, je n'y vais pas avec plus d'angoisse. » Technicien en radioprotection à la centrale du Blayais, militant Cgt, John Gazziero reste « convaincu de la fiabilité » de son usine. Pourtant, comme d'autres, il s'est senti « gêné » par le communiqué adressé au personnel d'Edf, le 15 mars dernier, dans lequel le président du groupe, Henri Proglio, l'exhorte à « rassurer » les familles, les voisins, les amis sur la sécurité des installations nucléaires, en donnant plusieurs éléments de langage. Une manière de « m'orienter, de me dire comment je dois communiquer », alors que la confrontation des idées participe aussi de la sûreté. En s'adressant ainsi au personnel d'Edf, « il prétend nous apprendre à parler de notre industrie, il nous infantilise », renchérit Bernard Deliége, entré à la centrale de Gravelines à la fin des années 1970 comme

technicien de maintenance, récemment parti à la retraite. « J'ai adoré mon travail, je reste très attaché à Edf. Mais j'ai toujours dit ce que j'avais à dire. Tout le monde est légitime à donner son point de vue. » Tous, ce sont certes les personnels du groupe, mais tous ceux qui participent de la vie de la filière, en particulier les sous-traitants qui assurent la maintenance des centrales. Des propos qui font directement référence à la lettre ouverte que l'Ufict (Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens) de la Fédération Cgt mines-énergie a envoyée à Henri Proglio, en réaction à son message aux salariés ⁽¹⁾. Cette injonction managériale à « rassurer », écrit l'Ufict, est une posture « aux antipodes de ce que la situation au Japon nous enseigne. La seule réponse à apporter dans l'entreprise pour garantir la sûreté vis-à-vis d'un risque nucléaire majeur est de permettre

La seule réponse à apporter dans l'entreprise pour garantir la sûreté vis-à-vis d'un risque nucléaire majeur est de permettre que s'exerce, à tous les niveaux de responsabilité, le droit de refuser un ordre qui paraît compromettre la sûreté.

(1) Consulter l'intégralité de la lettre ouverte de l'Ufict-Cgt sur <www.energiect-cgt.fr/spip.php?article715>.

Centrales : garantir la sûreté, comment ?

... *que s'exercent, à tous les niveaux de responsabilité, l'esprit critique, la contradiction [...], le droit de refuser un ordre qui paraît compromettre la sûreté». Sans craindre d'être sanctionné. Et si les salariés qui s'expriment aujourd'hui disent tous leur attachement à leur filière, leur entreprise, leur usine, ils reconnaissent aussi la nécessité d'une vigilance accrue sur l'avenir, parlent de « dérives », soulèvent une série de « questionnements ». « Nous ne voulons pas être les Vrp, les "petits soldats" de la bonne parole de la direction, souligne Richard Vanoc, secrétaire de l'Ufict de la centrale de Gravelines. Nous sommes des défenseurs de la filière nucléaire. Mais ce n'est pas pour ça que l'on dit que tout va bien et que rien ne doit être amélioré. Il doit y avoir un après-Fukushima. »*

Un retour d'expérience après chaque incident

Questionnements d'abord sur les enseignements techniques de l'accident japonais, même si les risques ne sont pas les mêmes, si la conception des réacteurs est également différente. Comment, par exemple, affronter un scénario qui verrait se cumuler, comme au Japon, plusieurs événements graves ? Dans toutes les centrales, comme le confirme un agent d'encadrement du Blayais, se sont tenues des réunions périodiques pour analyser la situation au Japon et envisager ses conséquences pour l'industrie nucléaire française. « Après chaque incident, il y a de toute façon un retour d'expérience », indique Richard Vanoc, qui se souvient des dégâts que la tempête de 1999 avait causés à la centrale

Cela pose aussi la question de l'utilisation des bénéfices pour rémunérer des actionnaires ou au contraire les réinvestir dans un projet collectif au service, en particulier, de la priorité accordée à la sûreté.

du Blayais, située en bordure de l'estuaire de la Gironde. En submergeant la digue qui protège la centrale, sous la force cumulée des vagues et du vent, les eaux avaient inondé une partie des installations des réacteurs 1 et 2, provoquant un incident classé niveau 2. Depuis, la digue a été rehaussée de plus de trois mètres ; comme l'a été également le mur de béton qui entoure la centrale de Gravelines, construite voici trente ans en bord de mer du Nord. Cette fois-ci, le gouvernement a, le 23 mars dernier, demandé la réalisation d'un audit des installations nucléaires portant sur cinq points : les risques d'inondation, de séisme, de perte du refroidissement et des alimentations électriques, la gestion opérationnelle des situations accidentelles.

Mais en limitant cet audit à la dimension technique du problème, l'Etat ignore notamment la place qu'occupent les hommes qui construisent, exploitent et entretiennent les outils de production, les meilleurs garants de la sûreté. Les sous-traitants, en particulier (voir page 20), dénoncent des modes de gestion qui ne permettent pas de travailler dans la sérénité, ce qui fragilise aussi la sûreté. Il est d'ailleurs frappant de constater l'importance prise, au fil des ans, par la sous-traitance en maintenance. Lors des arrêts de tranche – une fois par an pour les arrêts « simples » –, les effectifs passent de 1 200 à 2 000 salariés à la centrale du Blayais, de 1 700 à 3 000 à Gravelines : « Nous sommes allés trop loin dans le développement de la sous-traitance, y compris en termes de perte de compétences », souligne Richard Vanoc. Ballottés de site en site, de contrat en contrat, au gré des arrêts de tranche, exposés à la plus forte dosimétrie, soumis à des conditions de travail très difficiles, ces « nomades du nucléaire » sont très peu protégés. C'est ce que souligne en substance John Gazziero, qui rappelle deux revendications de la Cgt : la création d'un statut qui englobe tous les travailleurs du nucléaire, la création également de Chsct de site.

Le sacro-saint principe de la disponibilité

Pas un mot non plus, dans le débat, sur les choix stratégiques et économiques d'Edf, ni sur les inquiétudes des salariés qui s'expriment sur les finalités de l'entreprise. « Des interrogations existent quant à la priorité donnée à la sûreté, qui ne repose pas que sur la conception technique des centrales », affirme l'Ufict-Cgt dans sa lettre ouverte, qui explique : « Depuis plusieurs années, la prédominance des résultats financiers de l'entreprise, des gages données aux actionnaires sur la bonne marche de l'entreprise s'accompagne d'une politique managériale et d'organisation privilégiant la disponibilité des centrales. » Ce que Bernard Deliège, à Gravelines, résume d'une formule : « Faire à tout prix du mégawatt pour être rentable. » Entré à la fin des années 1970 à Edf, cet ancien technicien en maintenance, devenu ingénieur qualité, puis cadre logistique,



J.-C. BAYON / MAXPPP



PATRICK JAMES / MAXPPP

Les sous-traitants, en particulier, dénoncent des modes de gestion qui ne permettent pas de travailler dans la sérénité, ce qui fragilise aussi la sûreté.

a connu la mise en service des six réacteurs de Gravelines. « Plus les centrales vieillissent, moins on doit dépenser : un vrai paradoxe, témoigne-t-il. Au fil des ans, j'ai ainsi vu le service des achats se renforcer au détriment des techniciens, avec le risque de voir se développer une politique de renoncement de certains gestes de maintenance pour remplir les objectifs d'économies à réaliser sur les achats de pièces. »

Ce paradoxe, on le retrouve autour de ce que l'on appelle le « coefficient de disponibilité » des centrales ou Kd. Le Kd, c'est le rapport entre la production maximale d'énergie possible et l'énergie effectivement « injectée » sur le réseau. Un élément clé pour la rentabilité : un point de coefficient, ce sont plusieurs centaines de millions d'euros de résultat. Or, là aussi, la pression sur le taux de disponibilité se fait de plus en plus forte. Avec sa traduction concrète sur le terrain. « Tous les douze mois, il y a un arrêt de tranche, notamment pour recharger le réacteur

en combustible neuf, explique Richard Vanoc, ancien ingénieur qualité avant de devenir expert incendie. Ces arrêts ont une durée « cible ». Mais si, pour une raison ou pour une autre, on dépasse cette durée, cela fait chuter le coefficient de disponibilité. » Donc la rentabilité du groupe, mais pas seulement. Parce que le Kd entre dans le calcul de la Rpcc (rémunération de la performance contractualisée des cadres), le revenu annuel peut aussi s'en trouver affecté. Jusqu'à moins 1 700 euros, se souvient un cadre, parce que cette année-là « le Kd de ma centrale n'était pas bon ». Dans ce contexte d'arbitrages de plus en plus contraints entre « disponibilité » et « sûreté », c'est aussi le statut de l'entreprise, cotée en Bourse, rappelons-le, qui doit être débattu, en retrouvant l'objectif d'une maîtrise 100 % publique d'Edf. L'Ufict-Cgt le souligne dans sa lettre ouverte : « Au Japon, des voix s'élèvent pour mettre en cause le caractère privé de la société Tepco et les critères de gestion qui l'ont conduite à cacher par le passé des dysfonctionnements. Et, peut-être, à tarder, pour des considérations financières, à prendre la décision de noyer les réacteurs de Fukushima d'eau de mer pour les refroidir », cette procédure condamnant toute possibilité de redémarrage. « Tepco a géré « son » événement, en tant que groupe privé, analyse John Gazziero, et cela doit aussi faire partie de la réflexion sur l'après-Fukushima. En particulier, cela pose aussi la question de l'utilisation des bénéfices pour rémunérer des actionnaires ou au contraire les réinvestir dans un projet collectif au service, en particulier, de la priorité accordée à la sûreté » : l'affaire de tous. ▶

Christine LABBE

DANS CE CONTEXTE D'ARBITRAGES DE PLUS EN PLUS CONTRAINTS ENTRE « DISPONIBILITÉ » ET « SÛRETÉ », C'EST AUSSI LE STATUT DE L'ENTREPRISE, COTÉE EN BOURSE, QUI DOIT ÊTRE DÉBATTU, EN RETROUVANT L'OBJECTIF D'UNE MAÎTRISE 100 % PUBLIQUE D'EDF.

biblio

JAPON, LA FABRIQUE DES FUTURS, JEAN-FRANÇOIS SABOURET, CNRS ÉDITIONS, 2011.

LA SUPPLICATION – TCHERNOBYL, CHRONIQUE DU MONDE APRÈS L'APOCALYPSE, SVETLANA ALEXIEVITCH, ÉDITIONS J'AI LU, 2004.

L'ÉCONOMIE VERTE, OLIVIA MONTEL-DUMONT (SOUS LA DIRECTION DE), N° 355, "CAHIERS FRANÇAIS", MARS-AVRIL 2010, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE.

QUELS EMPLOIS POUR UNE CROISSANCE VERTE ? ÉLODIE SARFATI, "ENTREPRISE & CARRIÈRES", N° 1019, 12 OCTOBRE 2010.

web

- Ccees-Cgt, *Note économique* n° 111, juin 2007 : « Énergie et Développement durable – Les enjeux de l'intervention syndicale », <www.cgt.fr/IMG/pdf_5260_1184249796.pdf>.
- « Politique énergétique » : ce que la Cgt a à proposer, <www.fnme-cgt.fr/dossier_actu/100121_politique_energetique/>.
- « Résolution sur la stratégie énergétique pour l'Europe 2011-2020 » : les priorités de la Ccs pour la politique énergétique de l'Union européenne à l'horizon 2020, <www.etuc.org/a/7953>.

PÉNIBILITÉ

Les rayonnements ionisants, en perte et profits ?

Le 23 février encore, l'exposition aux rayonnements ionisants apparaissait dans la liste des facteurs de pénibilité susceptibles d'ouvrir droit à un départ anticipé en retraite pour les travailleurs concernés. Quelques jours seulement après la catastrophe de Fukushima, cette mention a disparu. En plein débat sur les risques liés au nucléaire, le gouvernement s'y est employé. « Surréaliste », s'insurge la Fédération Cgt mines-énergie. « Toutes les données épidémiologiques montrent que l'exposition aux rayonnements ionisants, respectant les limites des normes professionnelles, présente des risques de cancers et de leucémies supérieurs à ceux que représente l'exposition aux autres substances cancérigènes, prises

elles aussi dans les limites des normes d'expositions professionnelles. Ecarter les travailleurs du nucléaire des dispositions en faveur de la pénibilité alors que les risques qu'ils encourrent en matière de cancers sont encore plus grands que dans les autres industries est un non-sens social, une injustice flagrante. [Ce choix] ne peut être que la conséquence d'un formidable lobbying exercé par les industriels du nucléaire au moment même où le monde entier s'interroge sur la santé de ces travailleurs qui interviennent actuellement sur le site japonais. » En France, trois cent vingt mille salariés sont exposés aux rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité professionnelle. Parmi eux, les salariés du nucléaire et, plus encore, les sous-traitants.

NUCLÉAIRE

Donneurs d'ordres et sous-traitants : les mêmes droits pour tous

C'était une rencontre prévue depuis fort longtemps. Un petit mois après la catastrophe de Fukushima, la réunion des syndicats Cgt des travailleurs du nucléaire, sous-traitants ou salariés d'Edf, d'Areva, du Cea et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, qui s'est tenue le 13 avril à Montreuil, a pris une dimension particulière. L'emploi et les conditions de travail des salariés sous-traitants ont été au cœur des discussions. Dénonçant cette manière que les donneurs d'ordres ont d'externaliser 80 % des risques professionnels et des dégâts sociaux qu'ils engendrent eux-mêmes, les militants ont répété avec force que « nucléaire et libéralisme sont incompatibles ». « Le recours massif à la

sous-traitance entraîne une dilution des responsabilités et une complexification de l'organisation du travail. Ces modes de gestion ne permettent pas aux travailleurs du nucléaire de travailler dans la sérénité », ont-ils expliqué. Pour que, sur tous les sites, ce soit la sûreté et non la recherche du profit maximum qui soit la priorité, les syndicats Cgt réclament, plus que jamais, l'arrêt de la sous-traitance massive dans le secteur, qu'elle soit directe ou en cascade, un statut pour tous les personnels fondé sur celui des salariés d'Edf, d'Areva et du Cea, un renforcement des droits des Chsct et une véritable démocratie dans l'entreprise, la maîtrise à 100 % publique et citoyenne de l'industrie qui est la leur.

EUROPE

Les énergies renouvelables ont doublé en dix ans

Si, en 2009, le pétrole était la principale source d'énergie dans l'Union européenne, représentant 37 % de la consommation totale intérieure brute d'énergie, la part de l'énergie renouvelable a presque doublé, passant de 5 % en 1999 à 9 % en 2009. Sur ces mêmes années, la part de la consommation en gaz et en énergie nucléaire est restée à peu près stable : évoluant de 22 % à 24 % dans le premier cas, à 14 % dans le second, le recours au pétrole ayant diminué de 39 à 37 %. La consommation d'énergies renouvelables – hydroélectricité, éolien, biomasse, géothermie et énergie solaire – a augmenté dans

tous les Etats membres. Les plus fortes hausses ont été enregistrées au Danemark (8 % de la consommation totale intérieure brute d'énergie en 1999, 17 % en 2009), en Suède (27 % et 34 %), en Allemagne (2 % et 8 %), au Portugal (13 % et 19 %), en Slovaquie (3 % et 7 %), en Autriche (23 % et 27 %), en Lettonie (32 % et 36 %), en Espagne (5 % et 9 %), en Slovénie (9 % et 13 %) et en Hongrie (3 % et 7 %). En France, où 40 % des approvisionnements énergétiques proviennent du nucléaire, la croissance de la consommation d'énergies renouvelables a été modeste, passant de 6,5 % en 1999 à 7,5 % en 2009. ◀



point de vue FUSE KEISUBE

DIRECTEUR DU BUREAU INTERNATIONAL
DU SYNDICAT JAPONAIS ZENROREN

Propos recueillis par Martine HASSOUN

Fukushima Le “juste-à-temps” comme politique

Quelle leçon tirer du désastre provoqué par le tsunami qui, le 11 mars dernier, a endeuillé le Japon ? Réponse de l'un des dirigeants syndicaux de la deuxième centrale syndicale japonaise, celle dans laquelle se retrouvent surtout les jeunes diplômés, les salariés des petites entreprises et de la sous-traitance.

« **Aussi bien par l'importance** des pertes humaines que par celle du nombre de personnes déplacées, le tsunami du 11 mars restera dans l'histoire comme un événement majeur. Un drame dont, nous l'espérons, nous tirerons les leçons. Car si nous ne pouvons rien faire contre les éléments, nous pouvons nous en prémunir. Or les gouvernements successifs qui se sont succédé à la tête du pays n'ont rien fait pour cela. Un exemple, simplement : ferions-nous face à un tel désastre si le générateur de secours de la centrale de Fukushima n'avait pas été installé en pleine mer mais sur une colline avoisinante comme le simple principe de précaution l'aurait réclamé, alors que tout le monde connaissait les risques de raz de marée dans la zone dans laquelle l'établissement est implanté ?

» Entre les pouvoirs publics et les neuf entreprises privées qui, au Japon, disposent du monopole de la production et du transport de l'énergie, les liens ont toujours été beaucoup trop étroits pour garantir des relations saines et normales. De nombreuses fois, nous avons alerté les pouvoirs publics des risques qu'il y avait à installer les centrales nucléaires sur les lignes de faille. Nous n'avons jamais obtenu de réponse. Le gouvernement peut aujourd'hui tenter de s'expliquer, cela ne changera rien : la catastrophe à laquelle nous faisons face n'a rien de naturel. A force de démanteler les services publics et d'entamer la capacité des régions et des collectivités territoriales à agir, il s'est condamné à l'impuissance. Le « juste-à-temps » ne tient pas lieu de politique dans le service aux populations. De cette stratégie mise en place depuis des années, seule la mafia en tire les bénéfices. Depuis le 11 mars dernier, elle s'affaire, ici ou là, pour venir au secours des réfugiés, leur apporter les vivres et les secours que les services publics ne peuvent leur assurer. N'en serait-il pas autrement si l'emploi public n'avait pas été réduit à son strict minimum, si les collectivités territoriales n'avaient pas été réorganisées de fond

en comble au mépris des besoins ? Dans l'une des villes touchées par le tsunami, seuls trois fonctionnaires ont dû prendre en charge des centaines de réfugiés.

» Aujourd'hui encore, au Japon, de nombreuses zones manquent d'énergie. Jusqu'en 2002, existait une loi imposant aux entreprises d'assurer une distribution équitable sur tout le territoire. Ce texte a été abrogé. La situation est grave. Et, sans un changement de politique, cela risque de durer. Depuis le 11 mars, le gouvernement refuse de donner des informations précises sur ce qui se passe véritablement autour de la centrale. Sur l'ampleur des fuites radioactives, les scientifiques évoluent en aveugles, incapables d'évaluer les besoins, de faire des projections sur les risques encourus et de définir une quelconque politique de prévention... Et que dire de la situation faite aux sous-traitants qui acceptent aujourd'hui de travailler sur le site ? Que Tepco leur offre des ponts d'or pour intervenir sur les lieux de la catastrophe, nul ne le conteste : 400 000 yens par jour (plus de 3 000 euros) représentent bien sûr une somme énorme. Mais ce chiffre ne prouve-t-il pas à quel point ces salariés prennent des risques insensés ? Quel sera demain leur avenir ? Dans quel état de santé seront-ils demain ?

» La catastrophe de Fukushima doit nous pousser à tourner la page du modèle politique, économique, social et énergétique qui nous y a menés. Le 1^{er} Mai, nous avons rappelé quelles étaient nos revendications : la définition d'une nouvelle politique énergétique et la mise en œuvre d'un autre modèle d'emploi. Ces exigences, nous y tenons. Pour que l'histoire ne se répète pas, il faut développer l'emploi public, lutter contre la précarité et la sous-traitance. Le gouvernement ne doit pas se contenter aujourd'hui de nationaliser Tepco, d'inspecter toutes les centrales et d'arrêter celle de Sendai et de Hamaoka, elles aussi implantées sur une ligne de faille, il doit accepter d'ouvrir le débat sur la politique énergétique du pays. Le nucléaire civil, auquel nous-mêmes, je dois dire, nous souscrivions jusque-là, doit être mis en discussion. Nous devons nous interroger sur le modèle de croissance que nous voulons. Est-il normal – alors que, depuis le 11 mars, des centaines de milliers d'habitants vivent des coupures d'électricité et qu'un nombre très important de salariés ont perdu leur emploi faute d'approvisionnement des entreprises – que les rues des grandes villes du pays continuent d'être éclairées jour et nuit par des enseignes publicitaires ? Si le tremblement de terre de Kobe, en 1995, nous avait montré dans quelle impasse pouvait nous mener le modèle politique japonais, aujourd'hui, la démonstration n'est plus à faire. »

En finir avec les Occas

Alors que l'Europe de l'énergie se construit sur l'obsession d'un marché concurrentiel censé limiter les coûts de la dépendance, la priorité – et l'ambition? – seraient plutôt à plus de démocratie, de développement durable et d'«efficacité énergétique».

En 2006, le Livre vert sur la politique énergétique commune, intitulé « Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable », justifiait la libéralisation progressive du secteur, programmée au 1^{er} janvier 2007 : « *Un marché unique européen de l'électricité et du gaz véritablement concurrentiel se traduirait par une baisse des prix, une amélioration de la sécurité d'approvisionnement et un renforcement de la compétitivité. Il aurait également un effet bénéfique sur l'environnement.* » Ce credo reste inchangé. Le 4 février dernier, le Conseil de l'Union européenne y est revenu dans le cadre du plan « Stratégie Europe 2020 ». Il s'agit toujours de mener des actions assurant « *une énergie sûre, durable, financièrement abordable, dont l'approvisionnement est garanti* », tout en poursuivant la lutte « *contre le changement climatique* » ; ce, en priorisant les mesures qui permettent la « *libre circulation du gaz et de l'électricité* ». Mais, comme les besoins et les investissements nécessaires pour « *moderniser et développer le réseau* » sont gigantesques et ne semblent pas pouvoir être assurés par les seuls Etats, il faut « *renforcer la concurrence et la compétitivité* » : et de prévenir que les coûts « *devront être pris en charge pour l'essentiel par le marché, ces coûts étant ensuite récupérés par la tarification* »...

Le marché peut-il être le principal moteur de la transition énergétique?

De fait, après des années ponctuées de directives contraignant les Etats membres à déréglementer leur secteur énergétique, sur fond de pénurie annoncée des ressources fossiles malgré une demande exponentielle des pays émergents et les besoins croissants des pays développés – la consommation mondiale d'énergie devrait doubler d'ici à 2050 –, les interdépendances fluctuent au gré des accords commerciaux, des rachats et recombinaisons d'entreprises, dans un contexte de guerre économique mondialisée. D'ores et déjà, d'après Eurostat, le taux de dépendance énergétique des pays de l'Union (différence entre les importations et les exportations divisée par la consommation brute) n'en est pas moins passé de 45 % en 1997 à 54,8 % en 2008. Ces dix dernières années, leurs importations nettes ont augmenté de près de 30 %. Et rien qu'entre 2005 et 2007, les prix du gaz et de l'électricité ont augmenté en moyenne de 14 à 18 %. L'accident de Fukushima, qui va détourner nombre de pays de l'industrie nucléaire, va encore accentuer la hausse du prix des énergies fossiles, en particulier le gaz, dont la demande



– estimée avant l'accident au Japon – était déjà évaluée à + 44 % d'ici à 2025 et pour laquelle l'Europe dépend fortement de la Russie.

L'Europe se donne-t-elle vraiment les meilleurs outils pour assurer à l'avenir sa sécurité énergétique? La stratégie mise en œuvre cette dernière décennie permettra-t-elle à l'Union de se projeter dans un modèle de développement énergétique suffisamment autonome? Pour l'heure, le citoyen européen ne peut ignorer que l'énergie est devenue une marchandise stratégique et convoitée, à défaut d'être le « *bien commun* » tant vanté par les uns et les autres. Même dans les pays où les prix sont encore réglementés, comme la France : le prix du gaz y a augmenté de 15 % en un an. La loi Nome (nouvelle organisation du marché de l'électricité), qui s'appliquera au 1^{er} juillet, obligera l'opérateur principal (Edf), en plus de racheter l'énergie produite par le marché, à revendre à ses concurrents une partie de celle qu'il produit, ce qui devrait également se solder par une augmentation de 30 % des prix à la consommation domestique d'ici à 2015, d'après la Commission de régulation de l'énergie. Edf, qui se trouve contrainte de racheter l'électricité au prix fort, vient d'obtenir de vendre son électricité nucléaire au meilleur prix et demande à pouvoir augmenter ses prix (de 5,1 à 6,5 % par an jusqu'en 2015) pour pouvoir assumer sa stratégie de développement...

ions manquées...



WOLFGANG VON BRAUCHITSCH / LANDOV / MAXPPP

Le consommateur serait en effet en droit d'espérer que la hausse de ses factures permette aux entreprises publiques ou privées de s'engager et d'investir dans les filières d'avenir: la fameuse Cspe (contribution au service public de l'électricité) sur les factures Edf ne peut suffire à financer le développement des énergies renouvelables. Plus globalement, l'Union européenne appelle de ses vœux la diversification de la production énergétique – le fameux mix –, seul schéma de développement possible pour une Europe en manque de ressources fossiles. Les Vingt-Sept semblent même conscients qu'il leur faudra produire, vivre, consommer autrement pour trouver l'équilibre entre l'énergie disponible et l'énergie nécessaire. L'Union a intégré les notions de développement durable, la nécessité de développer les énergies renouvelables et même l'objectif de transition énergétique. Elle reconnaît pourtant que, dans les faits, elle est à la peine.

Un autre scénario de développement est possible... et souhaitable

Ainsi, les objectifs (modestes) de réduction de 20 % des émissions de gaz à effets de serre à l'horizon 2020 par rapport à 1990 devraient être atteints, mais dépassés avec beaucoup plus d'ambition. Quant à ceux concernant le recours aux énergies renouvelables (+20 %), ils marquent le pas. Dans certains pays comme la France,

Les idées innovatrices fourmillent. L'Union manquera-t-elle encore cette occasion historique de faire la preuve de sa pertinence ?

(1) <www.etuc.org>.

Voir aussi : *Alternatives économiques*, « Énergie, pollution, consommation : il faut changer de modèle ! » avril 2011.

Manière de voir – Le Monde diplomatique, « Batailles pour l'énergie », février-mars 2011.

Et les prises de position de la Cgt sur l'énergie, le développement durable, le Grenelle de l'environnement, sur <www.cgt.fr>.

les ambitions du Grenelle de l'environnement sont remises en cause, comme récemment les aides au développement du photovoltaïque. Tout aussi déterminantes, les économies d'énergie ne seront pas à la hauteur (consommer 20 % en moins tout en développant les activités). Les syndicats nationaux réunis au sein de la Ces (Confédération européenne des syndicats), qui travaillent depuis longtemps sur l'énergie et ont récemment présenté une résolution unanime très aboutie sur la question ⁽¹⁾, insistent pourtant sur le levier vital de « l'efficacité énergétique » – la quantité d'énergie utilisée pour produire un bien ou un service. « Développer des technologies qui consomment moins et sont moins productrices de carbone, c'est un challenge majeur pour la recherche et l'innovation, pour le développement des activités humaines, de l'emploi hautement qualifié en Europe », souligne Joël Decaillon, secrétaire général adjoint de la Ces. *Encore faudrait-il que l'Union se donne les moyens de stimuler et d'encourager les projets ambitieux. En commençant par les dossiers les plus évidents comme l'habitat ou les transports, mais aussi concernant l'ensemble des procédés de fabrication.*»

La Ces présente une vingtaine de propositions, basées sur le dépassement des logiques nationale, la solidarité et les coopérations, qui pourraient être coordonnées par une agence européenne s'appuyant sur une banque européenne d'investissement. Cette dernière assumerait une partie de la prise de risques au nom de l'intérêt général et n'accorderait des financements qu'aux projets « bas carbone ». L'agence garantirait une vision sur le long terme et une certaine transparence des projets, permettant aussi de réellement faire vivre la démocratie sociale: le dialogue avec les représentants des salariés, le développement de l'emploi qualifié, mais aussi les suivis de formation pour ceux qui auraient besoin de s'adapter aux nouvelles normes de production, l'articulation des initiatives locales et globales. Les gisements d'emploi et d'activité ne manquent pas, comme en témoignent déjà certains pays qui ont misé plus que d'autres sur les énergies renouvelables, l'Allemagne par exemple, qui compterait déjà près de cent soixante-dix mille emplois dans ce secteur. Il semble en tout cas certain que le seul cadre du marché ne peut permettre d'assurer une implication de tous les acteurs et de relever des défis qui sont presque du ressort d'une révolution systémique. Les idées innovatrices fourmillent. L'Union manquera-t-elle encore cette occasion historique de faire la preuve de sa pertinence ?

Valérie GÉRAUD

Quelle mixité énergétique ?

PARTICIPANTS

MARIE-CLAIRE CAILLETAUD,
RESPONSABLE DU DOSSIER
INDUSTRIE À LA FÉDÉRATION
CGT MINES-ÉNERGIE.

DOMINIQUE FINON,
DIRECTEUR DE RECHERCHES
AU CNRS, CIRED.

JEAN-PIERRE SOTURA,
RESPONSABLE DU
DÉVELOPPEMENT HUMAIN
DURABLE POUR LA CGT.

PIERRE TARTAKOWSKY,
"OPTIONS".

Fukushima relance le débat public sur les risques liés à l'énergie nucléaire en même temps que sur sa fiabilité et sa pertinence. Comment penser l'« après »-Fukushima en prenant en compte tous les aspects d'une politique énergétique ?

– **Options**: La catastrophe de Fukushima ouvre-t-elle une crise de rupture ou une crise instituante ?

– **Marie-Claire Cailletaud**: Il faudra sans doute un certain temps pour tirer toutes les leçons de la catastrophe, mais d'ores et déjà elle remet sur le devant de la scène les enjeux de sûreté nucléaire de base, partout dans le monde. Dans ce cadre, nous nous félicitons de la décision de la France de lancer un audit sur les installations nucléaires de base, qui devrait selon nous concerner aussi bien le civil que le militaire, l'organisation du travail et ses conditions, l'impact de la sous-traitance. Il s'agit d'une opportunité – tragique, hélas ! – de traiter tous ces enjeux de façon transparente et d'engager un débat démocratique autour des politiques énergétiques qui structurent la vie de tous et de chacun. C'est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit de prendre en compte la réponse aux besoins de tous les humains sur la planète, tout en diminuant de façon drastique nos émissions de CO₂.

– **Jean-Pierre Sotura**: Jusqu'à il y a peu de temps, ce qui dominait c'était la problématique du changement climatique. Fukushima introduit une rupture et remet la question de la sécurité du risque dans les installations énergétiques sur le devant de la scène. S'agissant d'une industrie réputée sûre qui semblait avoir surmonté les plus grandes questions liées à la sécurité, l'interrogation est extrêmement forte, notamment au regard du risque naturel, ce qui est relativement nouveau. Néanmoins, Fukushima n'annule pas et ne contredit pas le fait que la question centrale du point de vue environnemental est l'enjeu climatique, avec l'objectif de limitation des émissions de CO₂. Enfin, la réinterrogation des choix technologiques possibles pose forcément la question de la maîtrise des coûts et du prix pour les usagers, dans une période où, notamment pour les plus modestes, le prix de l'énergie devient une question fondamentale. Il va donc falloir traiter simultanément la question du risque, celle de l'environnement et la question sociale...

– **Dominique Finon**: Crise de rupture, crise instituante... Difficile de répondre. Le problème a une dimension mondiale, qui est liée à ce que le nucléaire aurait pu apporter dans le dossier du

changement climatique. Fukushima va remettre en question cette possibilité; soit du fait des opinions publiques, comme en Allemagne, soit du fait de la faiblesse des Etats, comme en Italie, soit pour des raisons financières, comme en Grande-Bretagne. Dans ce dernier cas, s'il faut rajouter de la technique, des procédures au nom de la sécurité, cela alourdit le coût et crée du risque financier, et le marché ne suivra pas. Les pays émergents, notamment la Chine, vont aussi devoir ralentir leurs programmes, ne serait-ce que pour permettre à la sécurité de suivre le rythme de leurs commandes. Au plan mondial, cela pose la question d'une gouvernance mondiale de la sûreté et celle de savoir s'il est possible de faire accepter des normes de sûreté très élevées dans tous les pays et d'imposer aux exportateurs de vendre des réacteurs plus sûrs.

– **Marie-Claire Cailletaud**: Nous considérons le droit à l'énergie comme un droit fondamental, tant il conditionne l'accès à la santé, l'éducation, la culture, au développement social. Rapporté à l'ensemble de la population planétaire, cela signifie que l'on ne peut se priver d'aucune source d'énergie, que l'on ne peut en mettre aucune de côté. Il faut donc arriver à développer une industrie dans des conditions telles, que les risques induits en soient minimisés afin de ne pas dépasser un certain seuil de gravité. On peut le faire en tirant les leçons de l'expérience et en travaillant sur des normes internationales; comment, avec quelles prises en compte des risques spécifiques au plan géographique... L'industrie nucléaire est une industrie, nous l'avons toujours dit, qui nécessite une autorité de sûreté indépendante. Nous avons salué son rôle dans l'immédiat après-Fukushima, notamment en matière d'information. Elle nécessite aussi un statut de haut niveau pour les travailleurs de cette industrie, ce qui n'est pas anodin; cela garantit la possibilité d'avoir des comportements vigilants, exigeants et responsables vis-à-vis de la sûreté, et de permettre l'expression des salariés. Elle nécessite enfin une maîtrise publique, car la logique de sûreté percuté celle du marché et de la concurrence. Enfin, par rapport à certaines annonces un peu spectaculaires, il faut faire la part des choses: l'Allemagne annonce sa volonté de sortir du nucléaire,

“
AU PLAN MONDIAL,
CELA POSE
LA QUESTION D'UNE
GOUVERNANCE
MONDIALE DE LA
SÛRETÉ ET CELLE
DE SAVOIR S'IL EST
POSSIBLE DE FAIRE
ACCEPTER DES NORMES
DE SÛRETÉ TRÈS
ÉLEVÉES DANS TOUS
LES PAYS ET D'IMPOSER
AUX EXPORTATEURS
DE VENDRE
DES RÉACTEURS
PLUS SÛRS.



SI L'ON VEUT AVANCER SUR LA QUESTION DU STOCKAGE DE L'ÉLECTRICITÉ, FAIRE RECULER LES LIMITES DU PHOTOVOLTAÏQUE, GÉRER LES DÉCHETS, EXPLORER LA FUSION, IL FAUDRAIT INVESTIR DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE.

mais elle double ses importations d'énergie de France et de Tchéquie, deux pays majoritairement nucléaires. Et elle annonce aussi un projet de construction de trente centrales thermiques, ce qui renvoie à l'enjeu du réchauffement climatique, problème qui se pose avec urgence.

– **Options:** Les détracteurs du nucléaire pointent souvent son coût, exclusif de fait de possibilités de développement d'autres sources énergétiques. A-t-on les moyens de « tout exploiter » ?

– **Jean-Pierre Sotura:** Cela renvoie à deux débats distincts: le premier porte sur le nucléaire proprement dit, à savoir s'il existe un nucléaire acceptable ou pas et à quelles conditions. Le second porte sur les politiques énergétiques. La question des coûts fait partie du problème, en même temps que d'autres paramètres, comme l'émission de CO₂. Si l'on compare, on constate que les énergies renouvelables sont aussi très capitalistiques, les investissements y sont énormes. La question du coût ne peut donc résoudre celle de la politique énergétique; de toute façon, ça coûte cher. Nous nous prononçons pour un mix énergétique parce que, qu'il s'agisse du nucléaire, des énergies fossiles ou des renouvelables, aucune ressource ne peut suffire à elle seule à répondre à la problématique des quarante, cinquante ans qui viennent. Il y a des choix de répartition à opérer. Il faut recalculer tous les coûts, et l'une des questions, à cet égard, est celle de la durée de vie des installations: à quel moment – quel coût – considère-t-on qu'il faut construire du neuf pour garantir la sûreté? C'est un débat légitime, à condition d'être aussi exigeant et exhaustif sur les autres options. Les énergies renouvelables ont un coût, sont intermittentes et posent une question non résolue de stockage.

Enfin, si l'on veut remplacer du nucléaire par du thermique, ça signifie que l'on renonce aux engagements pris par la France en matière de réduction des émissions de CO₂.

– **Dominique Finon:** En France, on a assez de réacteurs pour les vingt ou trente prochaines années si l'on n'en ferme pas et après les avoir rénovés progressivement avec de hauts standards de sûreté, comme c'était prévu. Et, contrairement à ce que l'on peut imaginer, c'est peu coûteux, surtout par rapport à un réacteur neuf, et même par rapport à une centrale gaz. D'ailleurs, le nucléaire neuf, après quelques réalisations, ne serait pas plus cher que des centrales charbon avec captage et stockage du carbone (Csc), option en vogue aux Etats-Unis. Les pays qui disent « *on ne va pas faire de nucléaire mais on ne veut pas non plus du charbon, même avec Csc* », se mettent eux-mêmes en *double bind*. D'un côté, ils vont devoir faire énormément d'éolien *off-shore* très coûteux, pour des raisons de place et d'acceptabilité de l'éolien terrestre, et se rassurent en pensant mettre en œuvre d'énormes projets de centrales solaires en Afrique, conçues de façon un peu « colonialiste », sur lesquelles aucun financier ne veut mettre un euro. Tout cela nécessite beaucoup de planification, alors que l'on est en régime de marché, et de construire de nombreuses lignes de transports peu acceptées socialement. Et, pour boucler, la seule solution est d'importer du gaz à grande échelle, ce qui induit des politiques étrangères très particulières vis-à-vis de la Russie. On pense, bien sûr, à l'Allemagne.

– **Marie-Claire Cailletaud:** Et une recherche bien pourvue! Si l'on veut avancer sur la question du stockage de l'électricité, faire reculer les limites du photovoltaïque, gérer les déchets, explorer la ...

Quelle mixité énergétique ?

NOUS REVENDIQUONS QUE L'ENSEMBLE DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE SOIT PLACÉ SOUS MAÎTRISE PUBLIQUE, CE QUI SIGNIFIE UNE RÉELLE APPROPRIATION SOCIALE, POUR POUVOIR PESER SUR TOUS LES CHOIX OPÉRÉS, DE GESTION ET D'ORIENTATION.

... fusion, il faudrait investir. Or on est à la traîne sur l'investissement recherche. Le mix énergétique doit être différent selon le pays où il se construit : en fonction de la géographie, des maîtrises technologiques, des histoires également. Cela devrait pouvoir s'appréhender et se débattre dans un cadre international, car le réchauffement climatique est sans frontières, c'est le cas de le dire, et s'accompagne d'enjeux migratoires, de guerres et de paix, de démocratie enfin. Un tel débat devrait se nourrir d'approches sereines, avec des bilans réguliers de l'apport de chacun des modes. Il devrait s'accompagner d'un changement de paradigme productif et de consommation, car on ne pourra pas continuer à l'identique. Il faut d'ores et déjà repenser les logiques urbaines, d'habitat et de transports, les organisations territoriales du travail, la gestion des déchets en amont des productions... Nous sommes en période de transition énergétique.

– **Options :** On n'a jamais eu autant besoin de gouvernance mondiale et de décisions politiques, et il n'y a jamais eu autant de crispations et d'inquiétudes ; comment en sortir ?

– **Jean-Pierre Sotura :** Les questions sont de plus en plus complexes et de plus en plus présentées simplement, voire de façon édenique. Il suffirait par exemple de procéder par substitution d'une technologie à une autre... C'est là où la confrontation est nécessaire, avec un débat éclairé, citoyen, qui prenne en compte tous les paramètres, dont le volet économique et social. On n'échappera pas, durant cette période de transition énergétique, pour reprendre l'expression de Marie-Claire, à un échange public international sur les différentes options possibles. Encore faut-il rendre les questions intelligibles aux yeux de la population elle-même, c'est la condition *sine qua non* pour faire des choix de société efficaces et responsables.

– **Dominique Finon :** Beaucoup de choses se déroulent à des niveaux différents. Il y a le local, le national, l'europpéen, le mondial... et tout cela interagit. Il existe des pays historiquement décentralisés qui ont appliqué cette culture au champ énergétique : des solutions locales ont été inventées au Danemark et en Allemagne pour le chauffage urbain, avec cogénération d'un côté, et pour l'éolien de l'autre ; dans ce cas, c'étaient des coopératives au départ, ce qui facilitait l'acceptation de ces solutions. Ce fut rapidement le système des tarifs d'achat aussi. Cela a conduit aux directives européennes sur les Enr, la cogénération, l'efficacité énergétique, etc. En France, par rapport à la grande époque où tout se passait de façon très



Marie-Claire Cailletaud.

centralisée, une réappropriation s'opère depuis les années 1990, avec les agendas 21 des communes, les négociations sur les cahiers des charges des concessions et les financements possibles des conseils régionaux. *In fine*, le local influence le supranational, qui influence à son tour le national et de nouveau le local. La diversité énergétique est ainsi entrée dans nos paradigmes. Ce n'est plus le nucléaire et le tout électrique. Certes, le moment est dominé par la dérégulation et le marché dans les pays de l'Union européenne, ce qui signifie laisser les agents choisir leurs technologies. Mais, en même temps, on réglemente sur le climat, on impose aux marchés électriques nationaux d'avoir 20 % d'énergies renouvelables, via des engagements contraignants. Même si ce sera avec un peu de retard, nous aurons vingt-cinq gigawatts d'éolien d'ici à une dizaine d'années, ce qui est loin d'être négligeable. Certes, dans beaucoup d'options, il y a des problèmes d'acceptabilité, ce qui rend toute option d'offre difficile à mettre en œuvre. Les options de demande, comme l'isolation des logements à grande échelle, rencontrent aussi des difficultés d'amorçage. Mais, dans tous les cas, lorsque les choix sont débattus et les volontés politiques sont réelles, les choses finissent par avancer.

– **Marie-Claire Cailletaud :** La libéralisation complexe et déstructure le secteur énergétique, ce qui est une pure aberration. Nous demandons d'ailleurs de longue date qu'il y ait un bilan de cette déréglementation, sans que l'on nous entende. Nous revendiquons que l'ensemble du secteur énergétique soit placé sous maîtrise publique, ce qui signifie une réelle appropriation sociale, pour pouvoir peser sur tous les choix opérés, de gestion et d'orientation. L'hydraulique est une façon de produire de l'électricité sans dégager de CO₂ et un moyen souple d'équilibrer la production et la consommation. Et que fait le gouvernement français ? Il ne trouve rien de mieux que d'ouvrir les concessions hydrauliques à la concurrence, ce qui va déstructurer encore plus le secteur. L'investisseur n'aura pas forcément le souci d'équilibrer la consommation nationale mais de vendre quand c'est cher. La loi NOME nous fait marcher sur la tête : elle demande à un opérateur de céder



Dominique Finon.

LE FAIT DE NE PLUS AVOIR UN INTERLOCUTEUR QUI GARANTISSE QU'ON NE VA PAS VERS UN EFFONDREMENT DU SYSTÈME ET L'EXISTENCE D'ACTEURS QUI SONT EN CAPACITÉ D'INVESTIR SANS QU'UNE VISION D'ENSEMBLE SOIT ASSURÉE EN PERMANENCE NE PEUT SATISFAIRE PERSONNE.

un quart de sa production à ses concurrents au prétexte qu'il fait mieux que les autres ! Tout cela désoptimise le secteur, et il est grand temps de réagir. D'autant que la technique a longtemps été associée au progrès et à l'amélioration de la vie. C'est remis en cause ; le progrès technique ne conduit pas forcément à l'amélioration du niveau de vie et, de surcroît, il y a une perte de confiance dans la parole politique. On assiste à un rejet, à un refus par une certaine partie de la population des solutions qui participent de modèles imposés, non questionnés. C'est une bonne chose si cela débouche sur du débat de fond, ni politicien ni faussé. Et c'est de la responsabilité du politique ainsi que de la communauté scientifique de structurer et d'alimenter ce débat citoyen. Sur les gaz de schiste, par exemple, les citoyens doivent pouvoir s'exprimer, de façon rationnelle, démocratique.

– **Options :** Des décisions démocratiques et éclairées, sans doute ; mais, dans un contexte où le marché prime, quel est le poids du débat sur la décision politique ? Par où commencer ?

– **Dominique Finon :** Par rapport à la domination du marché, on ne reviendra sans doute jamais au monopole de service public. Mais un retour vers quelque chose d'intermédiaire va se passer dans les dix années à venir de ce côté. Le modèle anglais est un des plus libéraux : ils ont fait éclater le parc de production et ont interdit les arrangements de long terme entre les producteurs et les fournisseurs pour faciliter la concurrence de gros et de détail. Mais ils s'aperçoivent que les logiques de court terme des producteurs ne permettent pas d'investir dans les techniques bas carbone (nucléaire, Csc, éolien *off-shore*, etc.) et qu'ils ne pourront pas respecter leurs engagements en matière de politique climatique. Ils vont donc placer les nouvelles productions non carbonées hors marché par un système généralisé de tarifs d'achat. Sans l'admettre, évidemment, ils sortent d'une logique de pilotage par les prix. La libéralisation ne permet pas de mener des politiques de long terme. Il y a un retour du planificateur, qui s'accompagne de formes souples de contractualisation. Maintenant, la planification ne garantit pas forcément la « bonne réponse » aux choix énergétiques. La démocratie n'est pas qu'un mode de gestion, elle n'est pas séparable de la définition des objectifs. Le Grenelle de l'environnement a été exemplaire de ce point de vue : une vraie innovation qui a rassemblé des experts officiels, des experts d'Ong, des collectivités locales, des syndicats... Donc, c'est possible de combiner démocratie et coordination de long terme sans retomber dans le technocratisme.

– **Jean-Pierre Sotura :** Tepco a apparemment accumulé un passif assez redoutable en matière de dissimulation et d'anomalies de toutes sortes. Cela dit tout sur l'importance de la maîtrise publique. Par rapport aux choix énergétiques, au-delà du fait que l'autorité de sûreté bénéficie d'une crédibilité certaine, les acteurs publics sont quand



Jean-Pierre Sotura.

même très affaiblis en termes de crédibilité. La déréglementation, l'augmentation des prix et la dégradation des services rendus sont passés par là. Le mécontentement frappe toutes les entreprises publiques, et cela pèse dans le mauvais sens. Lorsque le Pdg d'Edf fait une déclaration tonitruante sur le thème « *je vous garantis que tout va bien* », il n'est tout simplement pas audible. Surtout lorsque cela s'accompagne de « *silence dans les rangs* ». La question du modèle de service public se pose ; la complexité croissante appelle une maîtrise complète de la chaîne énergétique. Or la logique de marché pousse à segmenter, ce qui ramène à la manière dont on gère, à la manière dont la puissance publique a autorité ou pas sur les différents outils énergétiques, mais aussi sur la gestion du système dans son ensemble. Il ne suffit pas que tout soit public pour que cela soit bien géré. Mais le fait de ne plus avoir un interlocuteur qui garantisse qu'on ne va pas vers un effondrement du système et l'existence d'acteurs qui sont en capacité d'investir sans qu'une vision d'ensemble soit assurée en permanence ne peut satisfaire personne.

– **Marie-Claire Cailletaud :** Remettre en cause la libéralisation peut revenir à mettre la barre très haut ; mais c'est effectivement une question très politique, qui ne dépend pas que du syndicalisme. Reste que la libéralisation fait monter les prix, ce que les gens constatent et que nous avions toujours dit. Il y a des batailles syndicales à mener, et l'on peut les gagner. Imaginons que l'on gagne sur la question de la sous-traitance, c'est-à-dire que l'on aille vers un statut unique de haut niveau pour tous les travailleurs du nucléaire, cela entraîne immédiatement des effets de cohésion industrielle, valide la nécessité d'une politique industrielle, bien au-delà du seul volet social, déjà énorme. C'est un pas vers une meilleure structuration du secteur, vers ce que nous appelons, à savoir un pôle public de l'énergie qui ne soit pas un retour au monopole mais permette une véritable appropriation publique du secteur, notamment au travers d'un ensemble de normes contraignantes pour les entreprises et de droits nouveaux pour les salariés et les citoyens pour peser sur les choix de gestion des entreprises. ◀



INSEE LES STATISTICIENS S'INTERROGENT SUR LE SENS DE LEUR TRAVAIL

COMMENT GARANTIR LA QUALITÉ ET L'UTILITÉ SOCIALE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE ALORS QUE LES MOYENS SONT EN BAISSSE CONSTANTE ? UNE QUESTION AU CŒUR DE LA RÉFLEXION MENÉE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES PAR LES SYNDICATS CGT, CFDT ET SUD DE L'INSEE.

Voici près de quinze ans que les syndicats Cgt, Cfdt et Sud de l'Insee mènent une réflexion sur le sens de leur travail, avec le souci que la statistique publique continue de remplir sa mission fondamentale : éclairer le débat économique et social pour tous. Mais les difficultés s'accumulent : la statistique publique, expliquent-ils en substance, doit faire face à des mouvements contradictoires qui la fragilisent avec,

d'une part, une demande exponentielle et, d'autre part, des moyens en baisse, notamment sur fond de Rgpp (révision générale des politiques publiques). Dès lors, « *comment assurer une statistique indépendante et de qualité, qui reste un service public au service de tous les citoyens* » ? C'est sur ce thème que les statisticiens se sont à nouveau réunis ⁽¹⁾, à l'occasion du cinquième colloque intersyndical organisé depuis 1996, en croisant leur regard avec des chercheurs, des décideurs publics et privés, des responsables d'associations...

S'il y a des moments de crise, symbolisés par l'annonce, en septembre 2008, de la

délocalisation d'une partie significative des activités à Metz (cinq cents postes sont concernés), les statisticiens publics se trouvent désormais confrontés à des évolutions profondes qui, témoignent-ils, « *provoquent des débats très vifs au sein des collectifs de travail* » : émergence de nouveaux « producteurs » de statistiques, potentiellement concurrents de la statistique publique ; place croissante prise par l'évaluation des politiques publiques au détriment parfois de la production et des études ; montée en puissance des décisions de niveau international dans le programme de travail de l'Insee, sans les moyens correspondants ; nouvelles attentes mais aussi méfiance des utilisateurs comme des citoyens...

« *D'année en année, nos marges de manœuvre tendent à se réduire*, explique Gaël de Peretti (Cgt Insee), également membre du Comité de défense de la statistique publique. *Nous devons faire plus, souvent dans l'urgence, avec toujours moins*

(1) « La statistique publique, un bien public original », cinquième colloque intersyndical organisé, le 30 mars dernier à Paris, par les syndicats Cgt, Cfdt et Sud de l'Insee. Pour en savoir plus, consulter le site du syndicat Cgt de l'Insee à l'adresse suivante : <www.cgtinsee.org>.

de monde», le rythme des suppressions d'emplois s'accélérait au fil du temps : 2 % des effectifs en 2009, 4 % en 2010, 5 % en 2011. La statistique publique a d'ailleurs récemment connu une alerte sérieuse. Au tout début de l'année, l'institut de conjoncture Coe-Rexecode, proche du patronat, rendait un rapport sur les raisons supposées du déficit de compétitivité de l'industrie française face à l'industrie allemande. Il s'appuyait opportunément, pour cela, sur des statistiques que l'office statistique européen Eurostat avait publiées en décembre 2010. Problème : en provenance de l'Insee, ces statistiques étaient en réalité erronées, l'institut reconnaissant lui-même avoir surévalué les coûts horaires dans l'industrie manufacturière française pour son enquête quadriennale sur le coût de la main-d'œuvre. Une simple erreur ?

Des enquêtes emblématiques repoussées

Secrétaire générale adjointe du syndicat Cgt de l'Insee, France-Line Mary-Portas resitue cette affaire Coe-Rexecode dans un contexte plus global : *« Pour de multiples raisons, les personnels sont sous tension permanente, explique-t-elle, et le projet de délocalisation est un élément supplémentaire de désorganisation. »* Sous tension : au quotidien, ce sont les charges de travail qui augmentent avec, pour corollaire, un allègement des procédures de vérification. Ce sont aussi des processus de travail qui sont « découpés » pour dénicher de nouvelles économies à faire. Ce sont enfin des enquêtes emblématiques de l'Insee qui sont repoussées, toujours faute de moyens à la hauteur des besoins. Citons, dans ce cadre, l'enquête sur les « sans-domicile » mais aussi l'enquête centrale sur le « logement » qui devrait être réalisée tous les quatre ans et ne l'est plus, la plus récente datant maintenant de 2006. A cela s'ajoute aujourd'hui le projet très controversé en interne dit de « données de caisses » : l'idée est d'utiliser, à terme, des données issues directement des grandes et moyennes surfaces pour calculer notamment l'indicateur phare de l'institut, l'indice des prix, en lieu et place des relevés effectués sur le terrain par les agents de l'Insee. *« Plutôt que de continuer à faire des enquêtes, ce projet de données de caisses propose d'aller chercher les données là où elles existent, c'est-à-dire directement auprès de la grande distribution, pourtant marquée par des guerres commerciales et des enjeux de puissance. C'est, pour nous, à la fois une atteinte à l'indépendance de la statistique publique*



LAURENCE MOUTON / MAXPPP

Comment concevoir des politiques et un ordre social sans outils statistiques fiables ?

et l'assurance d'une perte de qualité», souligne Danielle Guillemot, statisticienne (Cgt Insee). La qualité, justement : *« Elle fait partie de notre culture, mais nous creusons cette question de façon nouvelle »,* précise Gaël de Peretti. Jusqu'à présent, en effet, la qualité, dans l'acception traditionnelle des professionnels de la statistique, renvoyait *« aux conditions de validité des résultats qu'ils produisaient »,* en s'appuyant notamment sur une série de critères utilisés au niveau européen, comme la « pertinence », la « ponctualité », la « fraîcheur des données » ou la « comparabilité » des statistiques.

La mesure du temps et des coûts : qu'en est-il de la qualité ?

Changement de perspective ou de méthode : *« Cette définition est aujourd'hui mise en concurrence par d'autres concepts de "qualité" axés sur les processus de fabrication des statistiques »* et *« des mots nouveaux apparaissent dans l'univers de la statistique publique comme le "Total Quality Management" »* à côté d'une labellisation relevant du Cnis (Conseil national de l'information statistique). *« La qualité est moins regardée sous l'angle de la*

qualité des statistiques que sous l'affichage d'indicateurs issus du monde de l'entreprise, comme les normes Iso », analyse le syndicat Cgt de l'Insee, pour qui la démarche proposée par la direction *« se focalise en réalité sur la mesure des temps et des coûts »*. Toujours dans une logique de rentabilité, au détriment de la qualité des travaux, du service rendu aux usagers et des conditions de travail. *« Cela percute l'idée que les statisticiens se font de leur pratique professionnelle et du sens de leur travail »,* témoigne France-Line Mary-Portas.

A une réflexion menée « en vase clos » et dictée par les contraintes de moyens, à la fois en termes de budget de fonctionnement et d'effectifs, les trois syndicats opposent une démarche partant des savoir-faire professionnels, ouverte sur l'extérieur. En proposant au débat trois types de questionnement : que doit traiter le système statistique public, comment doit-il travailler et avec quels moyens ? Une manière, pour eux, d'« améliorer la qualité des réponses que la statistique publique peut apporter » à l'ensemble de la société. ▶

Christine LABBE

INSERTION PROFESSIONNELLE DIPLÔMÉS/NON-DIPLÔMÉS: L'ÉCART SE CREUSE

LA NOUVELLE ENQUÊTE "GÉNÉRATION" DU CÉREQ DÉCRIT UNE INSERTION PROFESSIONNELLE PLUS DIFFICILE POUR LES JEUNES ARRIVÉS SUR LE MARCHÉ EN 2007, MÊME SI LA CRISE A MOINS ÉPROUVÉ LES PLUS DIPLOMÉS ⁽¹⁾.



L'accord du 7 avril censé soutenir les jeunes demandeurs d'emploi ne comporte aucune mesure susceptible de créer de l'insertion durable.

La situation s'aggrave pour les jeunes, plus encore s'ils n'ont pas de diplôme à faire valoir (soit cent soixante-dix mille chaque année) : c'est l'un des constats dressés par le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) dans sa nouvelle enquête « Génération 2007 ». Depuis 1992, tous les trois ans, une génération quittant le système scolaire voit ses parcours d'insertion professionnelle examinés. La dernière enquête, au printemps 2010, a ainsi analysé les réponses de vingt-cinq mille jeunes, représentatifs des sept cent trente-neuf mille qui ont accédé au marché du travail en 2007. Il en ressort que, si la crise financière de 2008 a particulièrement affecté les jeunes, ceux qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification ont été les plus exposés au chômage et ont connu le plus de difficultés à s'insérer durablement dans l'emploi. Les 18 % de non-diplômés de cette génération sont seulement 48 % à avoir un emploi au bout de trois ans de vie active (contre 56 % pour la génération 2004) ; 33 % (contre 28 % pour la cohorte 2004) sont au chômage.

Le Céreq décrit des parcours très fragilisants : ces jeunes travaillent le plus souvent sur des contrats courts et épisodiques, pour des missions d'interim ou autres contrats précaires, et risquent de se trouver éloignés durablement de toute autre forme d'emploi. Ceux qui

s'en sortent le mieux sans diplôme ou à niveau de diplôme Cap ou Bep sont ceux qui ont bénéficié de contrats d'alternance (cent vingt-cinq mille dans la génération 2007), pour qui le taux d'emploi est jusqu'à douze points supérieur (64 %), à qualification égale obtenue dans un cursus scolaire (83 % pour les diplômés du secondaire et 90 % pour ceux du supérieur). Mais l'apprentissage assurait une meilleure insertion professionnelle à la génération précédente, et le nombre de contrats serait en baisse (moins 11 % en 2010) malgré tous les discours volontaristes du gouvernement.

Inégalités : quelle seconde chance pour les sans-diplôme ?

Une autre tendance se confirme : « la sélectivité du marché du travail » fait que « les diplômés [sont] parfois recrutés sur des postes moins qualifiés » et font concurrence à ceux qui manquent de diplômes... Rappelons que la démocratisation de l'enseignement supérieur, ces vingt-cinq dernières années, a aussi bénéficié aux populations qui y avaient déjà accès : la part des diplômés du supérieur parmi les enfants de cadres est passée à plus de 70 % (+20 points), celle des enfants d'ouvriers n'est passée qu'à 25 % (+15 points seulement). Le Céreq se félicite certes que, malgré une stagnation (à 42 % de la

génération) du nombre de diplômés du supérieur, plus de cent quatre-vingt-dix mille jeunes aient obtenu un diplôme de niveau licence, vingt mille de plus que la génération 2004. D'autant que 60 % des « bac plus trois » sont des femmes...

Car les jeunes diplômés sont en moyenne 85 % à être en emploi stable au bout de trois ans de vie professionnelle, le plus souvent (80 %) dans des emplois de cadres ou de professions intermédiaires. Même s'ils ont rencontré plus de difficultés à s'insérer que les générations précédentes (87 % pour la génération 2004). Nombre d'entre eux décrivent des trajectoires d'accès à l'emploi systématiquement marquées par une période plus ou moins longue de précarité – l'enchaînement de Cdd, pas toujours au profil de poste souhaité – qui peut en effet se traduire par des situations de « déclassement » à l'embauche par rapport à la qualification et au niveau d'emploi auxquels ils pourraient prétendre. Mais leur salaire médian en euros courants serait en légère hausse (1 630 euros contre 1 350)...

Est-ce à dire qu'il suffirait d'avoir un diplôme, de ne pas être trop gourmand en termes de salaire et de compter sur la croissance pour s'en sortir ? Le volontarisme politique peut lui aussi provoquer des embellies statistiques. Ainsi, le nombre de moins de vingt-cinq ans inscrits à Pôle emploi a reculé de 1,3 % en mars 2011 par rapport à février et de 6,6 % sur un an. Mais il résulte pour partie des 500 millions d'euros injectés en contrats aidés ou en incitations fiscales à l'embauche. Avec sept cent mille chômeurs de plus depuis deux ans, la reprise du marché de l'emploi reste très aléatoire... C'est pourquoi la Cgt a condamné le manque d'ambition de l'accord du 7 avril censé soutenir les jeunes demandeurs d'emploi « dans leur accès à l'emploi » et ne l'a pas signé. Principale mesure, 65 000 jeunes de moins de 25 ans, dont 20 000 sans diplôme, devraient bénéficier d'accompagnements individuels renforcés, cela sans nouvel effort financier, ni de l'Etat, ni des entreprises, mais grâce au redéploiement de fonds : 60 millions d'euros pris sur le reliquat 2010 du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, 20 millions sur les réserves de l'Apec pour les vingt-cinq mille jeunes diplômés en difficulté d'insertion. La Cgt n'y voit aucune mesure réellement susceptible de créer de l'insertion durable, notamment pour les jeunes les plus fragilisés. ◀

Valérie GÉRAUD

(1) « 2007-2010. Premiers pas dans la vie active. Premiers résultats », sur <www.cereq.fr>.

GLOBALISATION UN G8 ET APRÈS?

LA VILLE DE NICE
ACCUEILLE, EN
CETTE FIN DE MOIS,
LA RÉUNION DU G8,
ALORS QUE LA FRANCE
PRÉSIDE LE G20. QU'EN
ATTENDRE ? PAS GRAND-
CHOSE SI CE N'EST
L'EXPRESSION CRITIQUE
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.



Evian en 2003 ; Sea Island en 2004 ; Auchterarder en 2005 ; Saint-Pétersbourg en 2006 ; Heiligen-damm en 2007 ; Hokkaido-Toyako en 2008 ; l'Aquila en 2009 ; Huntsville en 2010... Devinette : à quoi correspondent ces noms et ces dates ? A celles et ceux qui ont répondu : « G8 ? Bravo : *quelles retombées pratiques ont eu ces réunions ? Ah, on vous avait prévenus.* » Ce n'est pas grave, car il y aura sans doute un prochain G8 en 2012, ce qui donne à chacun la possibilité de réviser. Pour ceux qui souhaitent une réponse synthétique, elle est simple : au regard des objectifs affichés, aucune. Pour ne prendre qu'un exemple, arrêtons-nous un instant sur le G8 d'Evian, tenu il y a longtemps maintenant, et dont l'ordre du jour était alléchant : il s'agissait, entre autres, d'effectuer une « *refonte de la gouvernance économique mondiale* », de « *promouvoir une économie responsable* ». Deux thèmes que l'on n'a cessé de redécouvrir au fil de l'éclatement des bulles et des krachs bancaires. Sans pour autant que grand-chose change dans la gouvernance financière. Il y a gros à parier qu'il en sera de même du G8 qui doit se tenir, à la fin mai, dans

la ville de Nice. Certes, la France préside le G20, et Nicolas Sarkozy a clairement fait de ce rendez-vous un jalon de son parcours électoral ; mais cela ne suffira pas à inverser les logiques qui président aux décisions de ces deux rendez-vous institutionnels. Car, derrière les bonnes volontés proclamées à la face des peuples et des nations, G8 comme G20 n'ont en rien contrarié les logiques de crise, bien au contraire. Ils ont continué à inscrire les logiques financières destructrices au cœur de leurs préconisations. Ce, qu'il s'agisse du travail, du logement, de l'éducation, de l'agriculture, du climat, de la biodiversité... Les derniers G8 et G20 (de Pittsburgh en 2009 et de Toronto en 2010) n'ont apporté aucune réponse réelle à ces crises. Au contraire, tout laisse à penser qu'ils ont d'abord cherché à relégitimer les acteurs et les mécanismes à l'origine de ces crises, tout en faisant payer la note aux citoyens. Ainsi, les sommets passent tandis que les crises économique, financière, écologique et sociale persistent. C'est ce qui explique le fait que, depuis que G8 et G20 existent, leurs réunions ont été prétexte à de puissantes manifestations de la société civile. Il en va de

même pour le G8 de Nice, qui devrait voir converger un grand nombre de manifestations, sur l'initiative d'associations et d'organisations syndicales, dont la Cgt. On retrouvera, au cœur de ces mobilisations, les thèmes de la lutte contre l'opacité et la dérégulation de la finance, contre la dette illégitime au Nord comme au Sud, contre les politiques d'austérité et pour les services publics, contre les fausses solutions au changement climatique et pour des modes de production et de consommation qui préservent la planète, contre la précarité et pour un travail décent, contre la spéculation sur les matières premières et pour la souveraineté alimentaire, contre les dictatures, la militarisation et le colonialisme et pour les droits démocratiques des peuples... Au-delà de ces thématiques, l'enjeu sera, une fois de plus, de rappeler que des voies alternatives existent, pour l'accès de tous aux droits humains fondamentaux, pour un partage plus juste des richesses, pour des modes de production et de consommation qui préservent la planète, et pour une démocratisation des instances de décision internationales. ▶

Gilbert MARTIN

UGICT

Calendrier

• Conférences

Du 23 au 28 mai 2011, le Conservatoire national des arts et métiers organise la semaine de l'ingénieur avec, au programme, conférences, débats et témoignages d'élèves et d'anciens élèves.

• Travail (I)

L'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et Pacte, unité de recherche du Cnrs et de l'université de Grenoble, organisent le troisième congrès francophone sur les troubles musculo-squelettiques. Il se tiendra les 26 et 27 mai 2011 au Centre de congrès du World Trade Center Grenoble.

• Travail (II)

La 8^e édition de la Semaine pour la qualité de vie au travail aura lieu du 31 mai au 6 juin 2011 dans toute la France. Parmi les conférences organisées à cette occasion : « Sens et éthique au travail », le vendredi 27 mai à Paris. En savoir plus auprès de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail : <www.anact.fr>.

• Ugict-Cgt

Précédée, la veille, d'une soirée-débat, la prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira à Montreuil le jeudi 16 juin.

• Séminaire

Le séminaire de la direction nationale de l'Ugict-Cgt aura lieu les mercredi 6 et jeudi 7 juillet à Fontenay-lès-Briis, en région parisienne (91).

• Colloque

« Un ingénieur, des ingénieurs : expansion ou fragmentation ? » Tel est le thème d'un colloque international organisé les jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2011 à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 105, boulevard Raspail, à Paris. Parmi les thèmes qui seront traités : les formes d'organisation ; les savoirs et pratiques des ingénieurs au cours du temps ; les rapports de l'ingénieur à la société...

Formations

• Retraites

Du 6 au 10 juin, l'Ugict-Cgt organise un nouveau stage sur les retraites à Courcelle, en région parisienne (91). Après la réforme du 9 novembre 2010 et l'accord sur les retraites complémentaires Agirc/Arrco, il s'agit de préparer les enjeux des rendez-vous de 2013 sur les questions de retraite. En particulier, l'article 16 de la loi du 9 novembre 2010 envisage une refonte totale du système pour aller vers un régime unique inspiré des comptes notionnels suédois. Renseignements et inscriptions auprès de Valérie Specq à l'adresse suivante : <v.specq@ugict.cgt.fr>.

• Licence

La faculté de droit et de science politique de l'université Reims Champagne-Ardenne organise, sur le site universitaire de Troyes, une formation permettant d'obtenir le diplôme de licence professionnelle « activités juridiques, spécialité droit social et syndical ». Cette formation est accessible par la validation des acquis de l'expérience. En savoir plus auprès de Sylvie Martin, au 03 26 91 38 14.

la revue des revues

Egalité. Un travail de valeur comparable : la notion apparaît comme un moyen, encore peu développé, de réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes en comparant des emplois très différents, de manière à dépasser le phénomène de ségrégation professionnelle. Par exemple : des secrétaires et des techniciens, des infirmières et des agents chefs hospitaliers... Dans *La Revue de l'Ires* (Institut de recherches économiques et sociales), les chercheuses Séverine Lemièrre et Rachel Silvera reviennent sur cette notion en livrant les résultats de comparaisons d'emplois. *La Revue de l'Ires*, n° 66. En savoir plus sur <www.ires-fr.org>.

Economie. Pourquoi l'Allemagne ne peut être un modèle pour la France : dans une récente *Note économique*, le Centre confédéral d'études économiques et sociales de la Cgt s'attelle à la comparaison, après l'étude contestable de Coe-Rexcode sur la compétitivité des deux pays. Sont ici analysés : la productivité du travail, la durée moyenne du travail, le coût horaire du travail. La *Note économique* est téléchargeable sur le site de la Cgt à l'adresse suivante : <www.cgt.fr/IMG/pdf/no_130_-_janvier_fevrier_2011f.pdf>.

Démographie. Dans la France de 2010, le nombre de naissances a continué d'augmenter en dépit de la crise économique. L'année dernière, l'indicateur de fécondité a ainsi atteint deux enfants par femme en France métropolitaine, un niveau jamais atteint depuis la fin du *baby-boom* il y a trente-cinq ans. Dans une des revues de l'Ined (Institut national d'études démographiques), Gilles Pison part de ce constat pour analyser les relations entre conjoncture économique et fécondité en France et dans les autres pays développés, notamment en période de récession. *Population & Sociétés*, mars 2011. L'article peut-être consulté sur le site de l'Ined : <www.ined.fr>, rubrique « Publications ».

Photojournalisme. Après le trimestriel *XXI* lancé il y a un peu moins de trois ans, Laurent Beccaria et Patrick de Saint-Exupéry ont créé une revue entièrement consacrée au photoreportage. Comme son nom l'indique *6 Mois* paraîtra deux fois par an, consacrant quelque 800 photos et 350 pages au reportage photo, en laissant aux récits la place de se développer. Au sommaire, notamment, du premier numéro : un reportage, résultat d'un an de travail, sur les ateliers de fabrication de jeans dans la ville chinoise de Zhongshan, au sud du pays, près de Hongkong. *6 Mois*, n° 1, en vente en librairie au prix de 25 euros.



PRÉCARITÉ RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR: LE VER EST DANS LE FRUIT?

ILS SERAIENT CINQUANTE MILLE PRÉCAIRES SACRIFIÉS À CETTE NOUVELLE NORME D'EMPLOI ADAPTÉE AU PILOTAGE À COURTE VUE DES LABORATOIRES ET DES UNIVERSITÉS. UN OUVRAGE REVIENT SUR LEURS SITUATIONS ET SUR LES MUTATIONS INQUIÉTANTES QU'ELLES POURRAIENT ACCÉLÉRER ⁽¹⁾.

Certains d'entre eux bénéficieront peut-être du récent accord sur les non-titulaires dans la fonction publique (*lire encadré p. 34*). Pour les autres, le statut de fonctionnaire restera une chimère, tout comme l'espoir de bénéficier d'un Cdi, voire même d'un Cdd offrant des conditions de vie et de travail décentes. Le scandale continuera, et l'ensemble du système français de production et de transmission des savoirs pourrait en souffrir durablement. C'est la démonstration de l'ouvrage réalisé par le collectif baptisé malgré tout avec humour « Pécres » – Pour l'étude des conditions de travail dans la recherche et l'enseignement supérieur ⁽¹⁾. Loin d'être définitivement désabusés par les politiques de démantèlement et de restructuration imposées par les réformes de ces dernières années, les chercheurs du collectif font partie du groupe qui a mené l'initiative intersyndicale de l'hiver 2009-2010 ⁽²⁾. Une enquête menée sur Internet a rendu visible la multitude de précaires, toutes catégories confondues, qui permettent à leurs dépens – mais aussi au détriment du travail de tous – de faire en sorte que le système fonctionne tant bien que mal. Quelque quatre mille cinq cents personnes (plus de mille réponses dans les

premières trente-six heures!) y détaillent leur vécu, leurs conditions d'emploi et de travail, leurs relations avec leurs collègues, leurs motivations, leur vie privée et leur manque de perspectives...

« Nous avons estimé que, dans notre secteur, un salarié sur quatre » était touché, rappelle un des auteurs, Wilfried Rault, sociologue à l'Ined, pour sa part titularisé à trente-deux ans – la moyenne pour les heureux rescapés se situe actuellement plutôt autour de trente-quatre ans –, et ce après des années de contrats précaires. « Cette enquête visait d'emblée à dépasser un simple bilan comptable; elle a réveillé les consciences, y compris chez les titulaires, et il nous a semblé indispensable de lui donner des prolongements, en détaillant comment la précarité détruit la vie et l'enthousiasme de personnes pourtant prêtes à beaucoup de sacrifices pour travailler dans la recherche ou à l'université. Nous voulions aussi alerter sur le fait que ce système tend à devenir la norme. La précarité est le mode d'emploi choisi par le gouvernement pour accompagner ses réformes et gangrène tout le système: la stabilité des collectifs de travail, les relations humaines, la qualité et le sens de notre travail. »

L'ouvrage revient sur les abus dénoncés

par les premières conclusions de l'enquête. Les précaires, qu'ils soient Biatoss ⁽³⁾, jeunes chercheurs, contractuels ou attachés temporaires d'enseignement, sont contraints d'accepter l'inacceptable pour pouvoir travailler: la multiplication et l'incertitude de contrats courts, renouvelés parfois au mépris de la loi – certains travaillent grâce à des prête-noms, voire bénévolement, plutôt que de compromettre leur hypothétique carrière, le travail à la tâche, au pied levé, au détriment du suivi de son propre travail, pour des salaires faibles, sans reconnaissance – pas de bureaux, pas d'existence dans les organigrammes, le stress, la dépression, la perte d'estime de soi. Pire que dans le privé: « Etre précaire s'avère particulièrement difficile dans un système qui n'accorde pas de prime de précarité, entraîne de longs délais de rémunération et d'indemnisation au moment du chômage et permet une prolongation des Cdd sans obliger l'employeur à une quelconque pérennisation. » Pas de droit d'expression non plus, et un climat qui parfois se dégrade avec les titulaires, eux-mêmes bousculés par l'urgence et le manque de moyens, qui ne font pas toujours preuve de solidarité à leur égard, certains précaires se plaignant même d'abus de ...

(1) Recherche précarisée, recherche atomisée. Production et transmission des savoirs à l'heure de la précarisation, collectif Pécres, éd. Raison d'agir, avril 2011.

(2) Lire Options n° 554, février 2010, enquête disponible sur <www.precarite-esr.org>.

(3) Biatoss : bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels de service et de santé.

RGPP

RÉSORBER LA PRÉCARITÉ... PAR LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS!

UNE SEMAINE D'ACTION CONTRE LA RGPP DANS
LA RECHERCHE EST PRÉVUE DU 23 MAI AU 1^{er} JUIN.

... pouvoir, de harcèlement, voire de pillage intellectuel...

La passion reprend alors son sens étymologique: souffrance. En quoi l'épuisement des énergies dans la concurrence effrénée peut-elle engendrer l'excellence mise en avant par les réformes? Ce qui semble se profiler dans un tel contexte, c'est un énorme gâchis humain et un fiasco pour la recherche et l'enseignement supérieur. *«Les jeunes chercheurs ont toujours accepté d'avoir à faire leurs preuves avant d'intégrer la communauté scientifique, poursuit Wilfried Rault. Mais il ne s'agit plus de cela. La précarité devient la norme d'emploi imposée parce que la mieux adaptée aux nouveaux schémas de fonctionnement – la gestion à court terme, le financement sur projet –, dans le déni total du temps réel nécessaire à la recherche, de tout ce qui fonde nos métiers!»*

De fait, la précarité fait violence à tous les acteurs de la recherche, parce qu'elle compromet les conditions de production et de transmission des savoirs – elle officialise par ailleurs l'abandon d'une ambition, portée pendant des décennies, d'élévation générale des niveaux d'études. La France est par exemple le seul des principaux pays de l'Ocde – avec la Hongrie – où le nombre de doctorats délivrés baisse depuis plusieurs années. Les titulaires prennent conscience des enjeux et portent désormais la parole des précaires, comme récemment, à Paris, à l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm et à Jussieu, ainsi qu'à Strasbourg. Il n'y aura pas d'issue autre que solidaire et collective, pour une autre conception de la recherche, pour un statut qui permette à tous de travailler dans la sérénité et avec dignité. Ce pari sur l'avenir doit interpeller au-delà de la communauté scientifique.

Valérie GÉRAUD



LAURENT THEILLET / MAXPPP
L'application de la Rgpp se solderait par une exacerbation de la précarité.

Au début 2010, Nicolas Sarkozy s'était ému de la précarité dans la fonction publique (neuf cent mille personnes officiellement concernées) et engagé à mettre en œuvre des mesures favorisant sa résorption. Après deux mois de négociations difficiles, un protocole d'accord sur les agents non titulaires a en effet été signé, le 31 mars, avec toutes les organisations syndicales sauf la Fsu et Solidaires: cent mille agents vont pouvoir bénéficier de Cdi et cinquante mille autres intégreront la fonction publique sur concours. Pour la Cgt, il s'agit plus d'une avancée que d'un aboutissement. D'autant que le secrétaire d'Etat à la fonction publique, Georges Tron, a prévenu, le 24 avril dernier, qu'il était encore possible de réduire le nombre de fonctionnaires et, surtout, qu'il s'agissait désormais

d'intensifier l'effort de réduction des postes sur les «opérateurs de l'Etat»!

Parmi ces opérateurs, figurent Pôle emploi, de nombreux musées, Météo France, par exemple, mais aussi le Cnrs et les universités... Le nouveau cadre imposé aux organismes de recherche et d'enseignement supérieur – notamment l'autonomie financière – ne doit déjà plus assurer aucune garantie en termes de pérennité des projets

et des emplois. Si la Rgpp devait leur être appliquée, cela se solderait par une intensification du recours à des contrats précaires, alors que la situation s'avère déjà critique du point de vue de l'instabilité des équipes, du *turnover* ou du non-remplacement des enseignants.

Jusqu'à présent, les mobilisations des chercheurs et des enseignants du supérieur avaient au moins permis le maintien des postes en 2010 et 2011. Il en sera sans doute autrement en 2012 – les décisions résultant des audits en cours doivent être annoncées à l'automne. Un exemple: à l'Inra, l'audit, déjà présenté, préconise que, sur 1 257 ingénieurs, techniciens, administratifs (dont 342 déjà externalisés), 128 à 418 postes disparaissent dans le cadre des «mutualisations» – entendez «restructurations». Avant de s'attaquer au «cœur de métier», le rapport prône également un relèvement progressif de 4 à 13 % des prélèvements sur les ressources propres des laboratoires – dont ils manquent déjà cruellement – pour financer les fonctions supports, notamment l'informatique, qui seront externalisées! Au Cnrs, quatre mille emplois en fonctions supports ou de soutien (information scientifique et technique, valorisation) seraient menacés d'être supprimés et externalisés. Les syndicats (Cgt, Fsu, Cfdt, FO, Unsa, Sud, Cftc) entendent résister à cette nouvelle agression: une semaine d'action est prévue du 23 mai au 1^{er} juin. L'intersyndicale demande d'ores et déjà à être reçue par la ministre et exige «l'abandon des procédures d'audit Rgpp et des restructurations liées à la Rgpp dans tous les établissements, la confirmation de l'engagement gouvernemental à ne procéder à aucun licenciement dans le secteur, la création de postes pour titulariser les personnels précaires». V.G.

incertitudes

La Cgt-Fonction publique a signé l'accord du 31 mars sur les agents non titulaires de la fonction publique, mais souligne que, malgré des avancées – parcours plus sécurisés, meilleures conditions d'emploi –, de nombreuses «insuffisances et incertitudes» demeurent. Le syndicat appelle à poursuivre les mobilisations et demande notamment:

- une loi de titularisation, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives;
- l'arrêt du recrutement de non-titulaires pour des missions pérennes de service public;
- l'amélioration des conditions de reclassement des non-titulaires au moment de leur titularisation;
- le renforcement immédiat des droits sociaux des non-titulaires, la reconnaissance de leurs qualifications, la cohérence de gestion, une grille de salaire alignée sur celle des titulaires.

droits

Fonction publique

Les congés annuels non pris ne sont jamais perdus

C'est, en substance, ce que vient de reconnaître le ministère chargé de la Fonction publique en s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (Cjue). Ainsi, les jours de congé annuel qui n'ont pu être pris par l'agent public deviennent de véritables créances.

Edoardo MARQUÈS

L'article 7 de la directive 2003/1881/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail prévoit que: «*1. Les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour que tout travailleur bénéficie d'un congé annuel payé d'au moins quatre semaines, conformément aux conditions d'obtention et d'octroi prévues par les législations et/ou pratiques nationales. / 2. La période minimale de congé annuel payé ne peut être remplacée par une indemnité financière, sauf en cas de fin de relation de travail.*»

Dans ce cadre, la Cjue a jugé récemment qu'une règle nationale de prescription des congés annuels payés était incompatible avec les dispositions de l'article 7 de la directive précitée ⁽¹⁾, lorsqu'elle prive un salarié ou un agent public de la possibilité de prendre tout ou partie de ses congés annuels payés, alors qu'il a été placé en congé maladie sur la fin de la période de référence.

En droit français, l'article 5 du décret n° 84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat prévoit la possibilité de reporter le congé dû sur la base d'une autorisation exceptionnelle du chef de service. Au vu de ces éléments, le ministre chargé de la Fonction publique demande, par une récente circulaire ⁽²⁾, à tous les chefs de service, d'accorder automatiquement le report du congé annuel restant dû au titre de l'année écoulée à l'agent qui, du fait d'un des congés de maladie prévus par l'article 34 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, n'a pu prendre tout ou partie dudit congé au terme de la période de référence. Jusqu'à présent et, en principe, les congés dus pour une année ne peuvent être cumulés et se reporter sur l'année suivante; toutefois, certains cas permettent de déroger à ce principe:

- l'employeur peut de manière exceptionnelle autoriser ce report, s'il l'estime nécessaire et si l'intérêt du service n'y fait pas obstacle ⁽³⁾;
- le congé cumulé sur deux ans pour les agents originaires de Corse ou d'un Tom, et éventuellement leurs conjoints, sur autorisation exceptionnelle;

- le congé bonifié, ainsi que pour le conjoint du bénéficiaire, en cas d'autorisation exceptionnelle;
- l'ouverture par l'agent d'un compte épargne-temps, qui permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés sur plusieurs années; cette autorisation de cumul concerne les jours de congé annuel, les jours de Rtt, mais aussi, si l'organe délibérant le décide, des jours de repos compensateurs attribués à la suite d'heures supplémentaires effectuées.

Concernant les jours de fractionnement, une réponse ministérielle a posé le principe que les modalités de leur report sur l'année suivante étaient les mêmes que pour les congés annuels ⁽⁴⁾. Aucune disposition n'impose, par ailleurs, la prise en compte, dans le calcul des droits à congés supplémentaires, des jours de congé reportés de l'année précédente. Le Conseil d'Etat a donc jugé légale une note prévoyant que les reliquats de congés de l'année précédente seraient assimilés, pour ce calcul, à des jours pris dans une période de l'année n'ouvrant aucun droit à congés supplémentaires ⁽⁵⁾.

LA RENONCIATION AU DROIT À CONGÉ ET SA COMPENSATION FINANCIÈRE

Les administrations de l'Etat et hospitalière et, par délibération, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent proposer à leurs agents de renoncer à la jouissance de jours de congés annuels inscrits à leur compte épargne-temps, en contrepartie d'une compensation financière.

Les conditions d'application de ce dispositif sont fixées par les dispositions:

- des décrets n° 2002-634 du 29 avril 2002 et n° 2008-1136 du 3 novembre 2008, s'agissant des agents de l'Etat;
- du décret n° 2004-878 du 26 août 2004, modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010, s'agissant des agents de la fonction publique territoriale;
- du décret n° 2002-788 du 3 mai 2002, en ce qui concerne les agents de la fonction publique hospitalière.

La compensation financière, qui concerne

uniquement les jours au-delà du vingtième, peut prendre deux formes:

- versement à l'agent d'une indemnité;
- conversion en épargne retraite (pour les seuls fonctionnaires relevant du régime spécial), avec versement de cotisations au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (Rafp) et, en contrepartie, ouverture de droits au régime de retraite additionnelle.

LA PERTE DU DROIT À CONGÉ

Un agent démissionnaire, avant d'avoir pu bénéficier de son congé annuel, est réputé y renoncer. Toutefois, il est permis de s'interroger sur la pérennité de cette mesure au vu de la jurisprudence européenne citée ci-dessus ⁽¹⁾. Par ailleurs, l'agent quittant définitivement le service pour des raisons autres qu'une démission exprime a droit à un congé proportionnel au service accompli. En principe, un congé non pris ne peut donner lieu à indemnité compensatrice. Cette interdiction vaut également pour les ayants droit d'un agent décédé en service ⁽⁶⁾.

Par exception, l'agent non titulaire qui, à la fin d'un contrat à durée déterminée ou en cas de licenciement n'intervenant pas à titre de sanction disciplinaire, n'a pu, du fait de l'administration, bénéficier de tout ou partie de ses congés annuels a droit à une indemnité compensatrice.

LE CAS DES RTT

En application des dispositions de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 ⁽⁷⁾, «*la période pendant laquelle le fonctionnaire relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ou l'agent non titulaire bénéficie d'un congé pour raison de santé ne peut générer de temps de repos lié au dépassement de durée annuelle du travail*».

(1) Cjue, 20 janvier 2009, affaires C-350/06, Gerhard Schultz-Hoff, et C-520/006, Stringer e.a.

(2) Circulaire BCRF104906C du 22 mars 2011 relative à l'incidence des congés de maladie sur le report des congés annuels: application du décret n° 84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat.

(3) CE, 30 décembre 2009, requête n° 306297.

(4) Question écrite Assemblée nationale, n° 36455 du 30 mars 2004.

(5) CE, 19 novembre 2008, requête n° 299192.

(6) Question écrite Sénat, n° 1736 du 24 janvier 1981.

(7) Publiée au JO du 30 décembre 2010.

La protection de l'emploi du salarié malade

La Cour de cassation, qui vient de rendre son rapport annuel 2010, où figurent ses principales décisions de l'année écoulée, a rendu plusieurs nouvelles décisions importantes pour le respect du droit à l'emploi au regard de l'état de santé.

Michel CHAPUIS

La protection de l'emploi du salarié malade fait l'objet d'une jurisprudence de plus en plus intense de la part de la Cour de cassation, qui vient de rendre plusieurs arrêts de première importance en la matière sur le fondement d'une disposition légale qui mérite d'être rappelée, tant elle est bafouée.

Selon la loi : « *Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte [...], notamment en matière de rémunération [...], de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de [...] son état de santé* »⁽¹⁾... »

PROTECTION DE L'EMPLOI DU SALARIÉ MALADE

Le cas soumis à l'assemblée plénière de la Cour de cassation concernait la notion de « remplacement définitif » (voir chronique juridique d'Options n° 564 du 21 février 2011).

En l'occurrence, une gardienne d'immeuble était en arrêt de travail depuis plusieurs mois pour maladie : « *M^{me} X..., employée depuis le 1^{er} mai 1983 par le syndicat des copropriétaires du Y... à Paris en qualité de gardienne à temps complet, s'est trouvée en arrêt de travail pour maladie du 8 au 23 mars 2003, puis du 25 avril au 30 novembre 2003.* » Cette salariée s'était vu notifier son licenciement en raison des difficultés que la prolongation de son absence causait dans le gardiennage et l'entretien de la copropriété : « *ayant été licenciée le 19 novembre 2003, avec un préavis expirant le 22 février 2004, pour*

le motif suivant : "maladie prolongée rendant nécessaire votre remplacement définitif pour assurer un fonctionnement normal du service gardiennage" ». La copropriété décidait de recourir à une entreprise spécialisée dans l'entretien d'immeubles, désormais chargée des tâches que la salariée effectuait.

Dans ce très important arrêt⁽²⁾, l'assemblée plénière de la Cour de cassation a précisé une des conditions de validité du licenciement notifié à un salarié pendant une période de suspension du contrat de travail pour maladie non professionnelle : « *Si l'article L.1132-1 du Code du travail fait interdiction de licencier un salarié, notamment en raison de son état de santé ou de son handicap, ce texte ne s'oppose pas au licenciement motivé, non par l'état de santé du salarié, mais par la situation objective de l'entreprise dont le fonctionnement est perturbé par l'absence prolongée ou les absences répétées du salarié; celui-ci ne peut toutefois être licencié que si ces perturbations entraînent la nécessité pour l'employeur de procéder à son remplacement définitif par l'engagement d'un autre salarié.* »

L'arrêt de la cour d'appel, qui avait jugé que le recours à une telle entreprise pour le remplacement de la salariée avait un caractère définitif⁽³⁾, avait été cassé par la chambre sociale de la Cour de cassation⁽⁴⁾, la décision de cassation énonçant que « *seul peut constituer un remplacement définitif un remplacement entraînant l'embauche d'un autre salarié, qu'il en résulte que le recours à une entreprise prestataire de services ne peut caractériser le remplacement définitif d'un salarié.* »

La juridiction de renvoi, la cour d'appel de Paris⁽⁵⁾, a résisté à cette position en considérant notamment que le remplacement pouvait être jugé définitif dès lors que les tâches accomplies

(1) Art. L.1132-1 du Code du travail.

(2) Cassation assemblée plénière, 22 avril 2011, Pbri, M^{me} M... X... c/ Syndicat des copropriétaires Y... représenté par son syndic, la société Stoops.

(3) Cour d'appel de Paris, 8 novembre 2005.

(4) Cass. soc., 18 octobre 2007.

(5) Cour d'appel de Paris, autrement composée, 29 janvier 2009.

Bibliographie

Bernard Augier, « Décisions judiciaires (cour d'appel et Cour de cassation) commentées », in *Le Droit ouvrier*, mars 2011.

Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Editions d'Organisation-Eyrolles, Paris, mars 2011.

par la gardienne avaient été intégralement reprises par un salarié de la société de services dans le cadre de stipulations s'inscrivant dans la durée.

Par sa seconde décision de cassation, la Cour de cassation, dans sa plus haute formation (assemblée plénière), maintient l'exigence posée par la chambre sociale en énonçant que le remplacement définitif du salarié malade s'entend de l'embauche d'un autre salarié dans son emploi. Elle exclut ainsi que ce type de licenciement puisse conduire à une suppression d'emploi, celle-ci relevant du domaine du licenciement pour motif économique.

Pour l'avocat général, *« l'exigence d'embauche d'un nouveau salarié pour assurer le remplacement du salarié malade, pierre angulaire de la construction jurisprudentielle de la chambre sociale qui tend à concilier l'intérêt de l'entreprise et la protection de l'emploi du salarié malade, ne saurait tolérer d'exception »*; tant qu'il n'est pas nécessaire de remplacer effectivement et définitivement le salarié malade, *« aucune considération tirée de la situation objective de l'entreprise ne paraît être de nature à constituer une cause réelle et sérieuse de licenciement »*.

PROTECTION DE L'EMPLOI DU SALARIÉ MALADE DU FAIT DE L'EMPLOYEUR

Une salariée avait fait l'objet d'un *« harcèlement moral »* par son employeur à son retour d'un congé maternité, le 12 juin 2005. A la suite de ces faits pour lesquels elle avait porté plainte, elle avait été en arrêt maladie. A son retour, le 29 juin suivant, elle subit des changements de tâche et de secteur quotidiens et une mise à l'écart des autres employés par son employeur, pendant une vingtaine de jours. La salariée obtient réparation de ces préjudices : la société est condamnée à indemniser la salariée pour le harcèlement moral ⁽⁶⁾. Les arguments de l'employeur sur la diversité des tâches à caractère contractuel et sa mise en œuvre devant bénéficier d'une présomption de bonne foi ainsi que le défaut du critère de répétition en matière de harcèlement moral ne sont donc pas accueillis.

PROTECTION DE L'EMPLOI STABLE DU SALARIÉ MALADE

M^{me} X... a été engagée par la caisse fédérale du Crédit mutuel des Antilles et de la Guyane le 2 juin 1986 et a été nommée au poste de directrice de la caisse du Crédit mutuel Nord Atlantique à compter du 15 janvier 2001 ; un avenant au

contrat de travail établi le 22 décembre 2000 a inséré une clause de *« mobilité tant géographique que fonctionnelle »* précisant que *« l'affectation ne constitue pas un élément déterminant dans la conclusion du présent contrat »* et que la salariée serait donc *« susceptible d'exercer ses fonctions dans tout autre établissement du groupe Crédit mutuel »*.

Victime, le 26 janvier 2005, d'un accident vasculaire cérébral ayant donné lieu à un arrêt de travail pour maladie, M^{me} X... a repris son poste à mi-temps thérapeutique à l'issue d'une visite de reprise intervenue le 12 décembre 2005 dont l'employeur n'a pas contesté les conclusions. Le médecin du travail avait donc déclaré la salariée apte à son poste dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique. Par conséquent, le texte sur la différence de traitement liée à l'inaptitude du fait de l'état de santé (article L.1133-3 du Code du travail) n'était pas applicable ⁽⁷⁾. L'employeur n'a pas contesté cet avis d'aptitude ⁽⁸⁾.

La salariée a été informée, le 24 novembre, de sa nouvelle affectation, à compter du 20 février, à la direction du Crédit mutuel accueil, ce que confirmait son employeur par lettre du 16 février 2006 en indiquant que *« le mi-temps thérapeutique prescrit [était] incompatible avec la direction d'une caisse de Crédit mutuel »*.

La salariée a pris acte de la rupture de son contrat de travail, par lettre du 13 février 2006, au motif que sa nouvelle affectation ne correspondait en rien à sa qualification et qu'elle constituait une modification unilatérale de son contrat.

Pour débouter la salariée de sa demande, tendant à ce que le Crédit mutuel Antilles-Guyane soit condamné à lui verser diverses sommes au titre de la rupture, l'arrêt de la cour d'appel de Fort-de-France énonce que le changement d'affectation opéré par l'employeur relève de son pouvoir de direction, s'agissant de faire jouer une mobilité fonctionnelle dont il n'est pas établi qu'elle ait revêtu un caractère discriminant ; que la maladie de la salariée est certes évoquée dans le courrier de l'employeur, mais l'est à l'appui du choix qu'il a fait pour la salariée d'un poste moins générateur de stress, alors qu'elle est en train de se rétablir d'un accident vasculaire et qu'elle ne peut exercer qu'à mi-temps.

La Cour de cassation rappelle qu'il résulte de l'article L.1132-1 du Code du travail qu'aucun salarié ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, en matière d'affectation, de qualification, de mutation, en raison de son état de santé ⁽⁹⁾. La clause de mobilité ne pouvait pas faire échec à l'obligation de l'employeur de permettre à la salariée de retrouver son emploi ⁽¹⁰⁾. La Cour, après avoir souligné que les juges du fond avaient bien constaté que le changement d'affectation avait été décidé en raison de l'état de santé de la salariée, casse l'arrêt d'appel. Par conséquent, constitue une mesure discriminatoire un changement d'affectation d'un salarié décidé en raison de son état de santé.

(6) Cour d'appel d'Aix-en-Provence, 8 septembre 2009, Cass. soc., 6 avril 2011, M^{me} Lætitia P. c/ Société anonyme Pépinières Jean-Rey.

(7) Cass. soc., 25 janvier 2011.

(8) Art. L.4624-1 du Code du travail.

(9) Cass. soc., 30 mars 2011, M^{me} Placide c/ Caisse fédérale du Crédit mutuel des Antilles et de la Guyane.

(10) Voir déjà Cass. soc., 28 mars 2007 ; Cass. soc., 26 mai 2010.

PARIS/ EXPOSITION

LE CHRIST SI PEU ORTHODOXE DE REMBRANDT



© BPK, BERLIN, DISTR. RMN/ JÖRG P. ANDERS

Rembrandt, « Tête du Christ », vers 1648-1650, Berlin, Staatliche Museen zu Berlin.

L'exposition du Louvre intitulée « Rembrandt et la figure du Christ » lève le voile sur une passionnante énigme de l'histoire de l'art. Elle ne rassemble pas moins de quatre-vingt-cinq œuvres (peintures, estampes et dessins) et met en lumière l'originalité radicale du grand maître hollandais dans la figuration de la tête du Christ. Il aurait, en effet, fait poser un jeune homme de la communauté juive d'Amsterdam dans son atelier et se serait, par la suite, inspiré des études peintes ou dessinées par lui et ses élèves dans sa peinture d'histoire, dont on peut voir le magnifique tableau dit des *Pèlerins d'Emmaüs*, l'un des chefs-d'œuvre du Louvre, ainsi que la *Pièce aux cent florins* de la Bibliothèque nationale de France, la plus fameuse de ses eaux-fortes. Dans les vingt premières années de sa vie d'artiste, Rembrandt figure souvent le Christ en restant fidèle aux canons établis par l'art des anciens Pays-Bas et de l'Italie. Un grand changement survient dans les années 1640, alors qu'il vit au contact de la communauté juive d'Amsterdam et entreprend de peindre plusieurs représentations du Christ en buste. Choissant de traiter Jésus en figure historique, il défie du coup la haute autorité spirituelle du modèle transmis depuis l'Antiquité et imposé par l'Eglise chrétienne universelle. Cette image stéréotypée, affirmée par des siècles de tradition, fournit de Jésus une description idéale *a fortiori* apocryphe. Une série de sept visages peints est donc à l'origine d'une révolution au nom du réalisme. Sur ces études, l'attitude et l'expression diffèrent, donnant l'idée d'un Christ humain, trop humain pour la tradition d'idéalisme. Sur son visage se lisent la douceur, l'humilité, la compassion, la vulnérabilité, le doute, la souffrance. Il n'y aura pas de suite, hormis chez quelques disciples.

Stéphane HARCOURT

•MUSÉE DU LOUVRE, HALL NAPOLÉON, JUSQU'AU 18 JUILLET.

MADELEINE/ FRANÇON UN BEAU PLATEAU POUR BECKETT

Ancien directeur du Théâtre de la Colline, Alain Françon a réuni, pour la création au Théâtre de la Madeleine de sa mise en scène de la pièce de Samuel Beckett *Fin de partie* (1956), quatre grands acteurs de tempérament : Jean-Quentin Châtelain, Serge Merlin, Michel Robin et Isabelle Sadoyan. Voici, de la pièce, l'argument tout pétri d'humour noir irlandais : dans son misérable refuge, Hamm, aveugle maître des lieux en fauteuil roulant, abrite dans des poubelles ses père et mère, Nagg et Nell, aux apparitions intermittentes. Il y aussi Clov : serviteur ou fils adoptif ? Les deux, peut-être. La pièce, totalement emblématique du théâtre du xx^e siècle, offre de l'humanité la vision la plus drôle et la plus pitoyable qui se puisse rêver, ou plutôt cauchemarder. Les décors et costumes sont de Jacques Gabel et les lumières de Joël Hourbeigt, collaborateurs de Françon de longue date.

•JUSQU'AU 17 JUILLET, TÉL. RÉS. : 01 42 65 07 09, <WWW.THEATREMADELEINE.COM> OU <WWW.FNAC.COM>.

SORTIES FILMS

Je veux seulement que vous m'aimiez

RAINER WERNER FASSBINDER (ALL.)

Tourné pour la télévision il y a trente-cinq ans, ce film du grand cinéaste n'a pas une ride, dans la mesure où il traite du surendettement qui pourrait la vie d'un jeune couple jusqu'à ce que l'homme en vienne au crime...

Sibérie, Monamour

SLAVA ROSS (RUSSIE)

L'histoire d'un gamin et d'un chien-loup sauvage, à laquelle s'ajoute celle d'un militaire en lutte contre lui-même pour sauvegarder le peu d'humanité qui lui reste. Un film dur, admirablement photographié, sur la misère et la chiennerie sociale, ce dans une terre où la nature est déjà passablement hostile.

Animal Kingdom

DAVID MICHÔD (ETATS-UNIS)

Un film d'horreur en milieu familial, ou comment un adolescent orphelin se retrouve pieds et poings liés chez ses oncles et sa grand-mère, qui sont gens plutôt du genre carnassier...

Voir la mer

PATRICE LECONTE (FRANCE)

Une jolie comédie qui met en jeu deux beaux gars (Nicolas Giraud et Clément Sibony) pour les beaux yeux d'une fille (Pauline Lefèvre) qui semble tombée du ciel.

LYON/ NUITS DE FOURVIÈRE UNE AFFICHE TRÈS RICHE DE PLAISIRS DIVERS



© MARIO DEL CURTO

Pierre Etaix dans « Miousik papillon », spectacle qui sera donné au Théâtre du Point du jour.

Les désormais traditionnelles Nuits de Fourvière, festival fortement aidé par le conseil général du Rhône, proposent cette fois un beau programme éclectique. Quelques exemples : *les Nègres* (1958), mis en scène par Emmanuel Daumas, avec douze acteurs béninois ; la nouvelle création de Patrice Chéreau, *I Am the Wind*, de l'auteur norvégien Jon Fosse, dans la traduction anglaise de Simon Stephens ; Carolyn Carlson et ses danseurs, alliés aux écuyers de Bartabas, proposent *We are horses* ; tandis que Serge Valletti, servi par Georges Lavaudant et ses comédiens, verra créer ses variations autour de l'œuvre du grand poète comique de l'Antiquité Aristophane. Le Polonais Krystian Lupa, avec de jeunes acteurs français, proposera *la Salle d'attente*, d'après l'œuvre du Suédois Lars Noren *Catégorie 3.1*, tandis que Pierre Etaix créera son *Miousik papillon*... Et, côté chanson, Maurane, Catherine Ringer, Cristina Branco, jeune reine du fado, etc. S.H.

• DU 7 JUIN AU 30 JUILLET, 1, RUE CLÉBERG, 69005 LYON,
<WWW.NUITSDEFORVIERE.COM>.

PARIS/ THÉÂTRE BEAUX LENDEMAINS AUX BOUFFES DU NORD

On doit entre autres à l'écrivain américain Russell Banks un roman magnifique, *De beaux lendemains* (Actes Sud éditeur). Adaptée par Emmanuel Meirieu, qui la met aussi en scène, cette histoire de car scolaire englouti par la glace, avec la dérive de quatre vies humaines qui s'ensuit, devrait en bonne logique, avec une distribution d'élite (Judith Chemla, Carlo Brandt, Catherine Hiegel et Redjep Mitrovitsa), faire les beaux soirs des Bouffes du Nord. « Dans ces cathédrales que sont les théâtres, déclare Emmanuel Meirieu, ces lieux qui appellent l'emphase, le mouvement, la projection du texte, je veux faire le pari d'un acteur seul en scène, assis, qui sans volontarisme raconte son histoire au micro. Comme un enfant qui entrerait dans un stade plein pour y chanter "a cappella". »

• DU MARDI 7 AU DIMANCHE 26 JUIN, TÉL. RÉ. : 01 46 07 34 50
ET/OU <WWW.BOUFFESDUNORD.COM>.

PARIS/ CINÉMATHEQUE SECRETS DE FABRICATION DE KUBRICK



Jack Nicholson dans « Shining ».

La Cinémathèque française à Paris propose une exposition – ô combien éclairante – sur l'univers du cinéaste américain d'origine hongroise Stanley Kubrick (*Orange mécanique*, *Barry Lin-*

don, *2001 l'odyssée de l'espace*, *Full Metal Jacket*, *Shining*, *Eyes wide shut*, etc.) à l'aide de spectaculaires maquettes grandeur nature, de scénarios originaux, de photographies de tournage, de costumes et d'accessoires divers.

• JUSQU'AU 31 JUILLET, <WWW.CINEMATHEQUE.FR>.

VERSAILLES/ FESTIVAL VENISE ET VIVALDI SONT À L'HONNEUR

À l'occasion de la publication discographique de l'intégrale des œuvres d'Antonio Vivaldi, le château de Versailles et le label Naïve se sont associés pour la réalisation d'un grand événement sur le site royal, autour de trois thèmes : Venise la Sérénissime, Vivaldi compositeur de génie et Versailles, palais mythique, créé par Louis XIV avec les meilleurs artistes de son temps. Il y aura donc des fêtes vénitienues sur le grand canal (les 24 juin et 1^{er}, 8 et 15 juillet), le carnaval de Venise à l'Orangerie (9 juillet, de minuit à l'aube), des concerts prestigieux (Jordi Savall, Cecilia Bartoli, William Christie...) et, bien sûr, en différents lieux du château, des soirées quatre saisons (de Vivaldi) en veux-tu en voilà !

• DU 24 JUIN AU 17 JUILLET, INFO, RÉ. : 01 30 83 78 89,
<WWW.CHATEAUVERSAILLES-SPECTACLES.FR>.

EXPOSITION

BELLE MISE EN LUMIÈRE DE L'ŒUVRE AU NOIR D'ODILON REDON

DANS LES GALERIES NATIONALES DU GRAND PALAIS ⁽¹⁾,
LA RÉTROSPECTIVE CONSACRÉE AU MYSTÉRIEX ARTISTE
QUI ENCHANTA MALLARMÉ ET SÉDUISIT HUYSMANS AVANT
DE PEINDRE D'ÉCLATANTS BOUQUETS DE FLEURS OFFRE
ENFIN LA POSSIBILITÉ D'UNE PLUS JUSTE ÉVALUATION
DE SON IMPORTANCE.

Sous le titre « Odilon Redon, prince du rêve, 1840-1916 », cette fort belle exposition qui ne comporte pas moins de quelque cent quatre-vingts peintures,

pastels, fusains et dessins et une centaine d'estampes, si délicatement présentée dans une élégante scénographie d'Hubert Le Gall, permet d'en avoir le cœur net

sur quelqu'un de secret – dont la dernière sortie publique de l'œuvre à Paris remonte à 1956 – et qui occupe dans l'histoire de l'art de notre pays une place infiniment singulière. Chez Redon, à l'inspiration fantastique que l'on verra volontiers pionnière de l'esprit surréaliste après avoir été saluée – voire vénérée – par les symbolistes, on chercherait en vain les stigmates d'on ne sait quelle malédiction native. L'homme, au contraire, eut une existence on ne peut plus bourgeoise, quand bien même ses eaux-fortes révèlent les plus sombres recoins de l'inconscient. Bertrand Redon, dit Odilon, naît donc à Bordeaux le 20 avril 1840 et passe son enfance dans la propriété familiale de Peyrelebadé, non loin de Listrac, en Gironde, dont il a laissé en 1897 une charmante représentation à l'huile qui appartient désormais au musée d'Orsay. A quinze ans, il prend des cours de dessin chez le peintre et aquarel-

liste bordelais Stanislas Gorin, qui lui fait découvrir Millet, Corot, Gustave Moreau et Delacroix tout en le laissant libre de ses choix esthétiques. En 1857, Redon fait connaissance avec le botaniste Armand Clavaud, qui lui fait lire Baudelaire, Flaubert, Edgar Poe, Darwin, l'initie à la poésie hindoue, lui dévoile sa vision panthéiste de la nature et encourage son goût pour Delacroix. Redon entame des études d'architecture à Paris mais, à l'automne 1862, il échoue au concours d'entrée à cette section de l'Ecole des beaux-arts. En décembre, il part pour un voyage au pays basque, prolongé au début de l'année suivante dans les Pyrénées et en Espagne. En 1864, il rencontre Corot et entre, pour quelques mois, dans l'atelier libre de Jean-Léon Gérôme aux Beaux-Arts. Il en réfute vite l'enseignement académique.

“Le travail le plus noble, le plus délicat que puisse faire un homme”

De fait, c'est son apprentissage, en 1865, auprès du graveur et lithographe Rodolphe Bresdin, à Bordeaux, qui va lui permettre de forger sa propre personnalité. C'est là qu'il découvre Dürer ainsi que Rembrandt et qu'il exécute ses premières eaux-fortes. En 1868, il rédige des comptes rendus du Salon pour le quotidien *La Gironde*. Redon, sa vie durant et jusque dans son grand âge, sera curieux

(1) Jusqu'au 20 juin, renseignements et achat de billets sur <www.rmn.fr>, informations vocales : 01 44 13 17 17.



« A Edgar Poe », album de six planches et une couverture-frontispice, 1882. Lithographies sur chine appliqué sur vélin, Paris, Bibliothèque nationale de France, planche III : « Un masque sonne le glas funèbre », 15,8 x 19,2 cm (motif).



Un univers
de sphères
énigmatiques,
où l'œil tourné
vers le ciel peut
flotter dans le vide
et où peuvent
apparaître des
monstres, tels
une araignée qui
rit, des chevaux
mythologiques, un
ange déchu, un
soleil noir...

«Pégase et le Serpent», vers 1907, huile sur carton, 47 x 63 cm, Otterlo, Kröller-Müller Museum.

de l'œuvre des autres, de même qu'il entretient un rapport intime avec l'écriture – on lui doit des nouvelles et contes fantastiques, ressortis pour l'occasion par la Réunion des musées nationaux (Rmn) en une harmonieuse édition reliée.

N'estimait-il pas que «*l'art d'écrire est le travail le plus noble, le plus délicat que puisse faire un homme, car autrui est en cause: agir sur l'esprit d'un autre, quelle tâche...*»? En 1870, Redon participe à la guerre franco-prussienne en tant que simple soldat. Deux ans après, il s'installe à Paris, quartier Montparnasse. Désormais son existence se partage entre Paris l'hiver et Peyrelebade l'été. C'est là qu'il réalise ses «Noirs».

Son premier album de lithographies, intitulé *Dans le rêve*, le révèle d'emblée dans le milieu parisien des lettres, où l'on est un peu las des sujets tirés de la réalité. Lui, au contraire, il explore un monde troublant issu de l'intérieur, volontiers ...

«Portrait de Madame de Domecy»,
1900, huile sur toile,
74,3 x 68,5 cm,
Paris, musée d'Orsay.



© SERVICE PRESSE RMN-GRAND PALAIS / HERVÉ LEWANDOWSKI

... macabre, nourri d'une imagination enfiévrée par la lecture de Poe et de Baudelaire, et qui semble dicté par des songeries obsessionnelles hantées par des êtres difformes (surprenante évolution des espèces comme en un cauchemar de Darwin!) flottant dans des paysages de brumes lacustres; univers de sphères énigmatiques, où l'œil tourné vers le ciel peut flotter dans le vide et où peuvent apparaître des monstres, telle une araignée qui rit, des chevaux mythologiques, un ange déchu, un soleil noir et, plus tard, des figures de martyrs et de mystiques qui, le noir enfin quitté, figurent sur ses pastels représentant Parsifal, Bouddha ou le Christ. Ses autres albums successifs et ses illustrations pour l'édition, étalés approximativement de 1882 à 1891, auront pour thèmes et références Edgar Poe, *les Origines*, un *Hommage à Goya*, *A Rebours*, le fameux roman de Huysmans, *la Nuit*, *la Tentation de Saint-Antoine* de Flaubert, *les Fleurs du Mal*, etc. C'est Thadée Natanson qui, en 1894, dans *la Revue blanche*, qualifiera Odilon Redon de « prince du rêve », lors de sa première grande rétrospective à la galerie Durand-Ruel.

Mallarmé: "Et vous le savez, Redon, je jalouse vos légendes"

Il est très ami avec Mallarmé, qui lui écrit, en 1891: « Vous agitez dans nos silences le plumage du Rêve et de la Nuit. Tout dans cet album me fascine et d'abord qu'il vous soit tout personnel issu de vos seuls Songes: l'invention a des profondeurs à l'égard de certains noirs, ô lithographe et démon: et vous le savez: Redon, je jalouse vos légendes. » Autre grande admiration littéraire, celle de Huysmans, qui fait collectionner à son héros, l'esthète décadent Des Esseintes, des gravures de Redon, dont en 1889 l'écrivain déclare: « M. Redon a dû, en effet, recourir aux anciens concepts, marier l'horreur du visage de l'homme aux hideurs enroulées des chenilles, pour créer à nouveau le monstre. »

L'étonnant est que, progressivement, en vieillissant, l'artiste délaissera les monstres pour célébrer la nature avec des couleurs en fête, peignant d'éclatants bouquets de fleurs, ce qui lui vaudra l'admiration des peintres dits « nabis », après avoir suscité dans ses années sombres celle des occultistes. Le décor de la salle à manger du château de Domecy, fidèlement restitué en fin de parcours, consti-

L'étonnant est que, progressivement, en vieillissant, l'artiste délaissera les monstres pour célébrer la nature avec des couleurs en fête, peignant d'éclatants bouquets de fleurs.

tue « un pastel géant », qu'en 1901 l'artiste définissait en ces termes: « Je couvre les murs d'une salle à manger de fleurs, fleurs de rêve, de la faune imaginaire; le tout par grands panneaux, traités avec un peu de tout, la détrempe, l'aoline, l'huile, le pastel même dont j'ai un bon résultat. » Quelque chose de japonais émane décidément de cette peinture réconciliée avec la beauté simple du monde, loin de ces « Noirs » mémorables où Odilon Redon sut capter l'angoisse moderne de son siècle, quand, pour citer Goya, l'un de ses maîtres révé-
rés, « le sommeil de la raison engendre des monstres ».

Antoine SARRAZIN



« Panneau rouge », 1905, huile et détrempe sur toile, 159,5 x 113,5 cm, collection particulière.

© FRANÇOIS DOURY

Une sonorité somptueuse proche de la voix humaine

C'est l'instrument du chant par excellence, celui dont la tessiture est la plus proche de la voix humaine ; c'est aussi celui que l'interprète embrasse en jouant, faisant corps avec lui ; enfin celui que les fantasmes des artistes, photographes et cinéastes ont identifié à la sensualité du corps féminin... Trois enregistrements témoignent de l'intérêt que lui portent les jeunes interprètes d'aujourd'hui. Trois musiciens très différents, mais tous trois remarquables.

Tout d'abord, une splendide interprétation des six *Suites pour violoncelle seul* de Jean-Sébastien Bach (les incontournables !) par Ophélie Gaillard. Elle les avait enregistrées il y a une dizaine d'années déjà ; elle y revient, cette fois avec un instrument somptueux, un Goffriller daté de 1737 que le Cic lui a prêté dans le cadre de ses actions de mécénat. La sonorité est ample, veloutée, riche en harmoniques ; le rythme est mesuré, sans aucun effet extérieur, les coups d'archet sont profonds et soutenus, et cette clarté associée à la densité est sublime !

• JEAN-SÉBASTIEN BACH, "SUITES POUR VIOLONCELLE SEUL" PAR OPHÉLIE GAILLARD, UN CD APARTÉ, ENREGISTREMENT 2010, 18,06 EUROS.

Le deuxième enregistrement nous est offert par Emmanuelle Bertrand, sous-titré « Le violoncelle parle ». En fait il chante, surtout, dans un programme contrasté d'une grande originalité confrontant le Britten de la *Suite pour violoncelle* n° 3 composée pour Rostropovitch en 1971, lyrique à la manière d'une confidence, à la suite dansante et dynamique de Gaspar Cassado (1926), qui fut l'élève de Pablo Casals, et à une page intériorisée de Pascal Amoyel, intitulée *Itinérance*, campant une atmosphère recueillie, d'où le chant jaillit comme une complainte ; enfin, une magistrale partition de Kodaly, la *Suite pour violoncelle* op. 8, œuvre de jeunesse, mais combien aboutie avec sa virtuosité et sa véhémence populaire venue de Hongrie, riche de nouveautés rythmiques et harmoniques. Le programme est dédié à Laurent Terzieff dont il rappelle le départ récent.

• EMMANUELLE BERTRAND, "LE VIOLONCELLE PARLE", UN CD HARMONIA MUNDI, ENREGISTREMENT 2010, 16,99 EUROS.

On retrouve enfin l'instrument dans « Sonates pour violoncelle », par Alexander Chaushian, accompagné de son compatriote Yevgeny Sudbin. Si la *Sonate en si mineur* de Borodine est une œuvre de jeunesse séduisante basée sur une fugue de Bach, la *Sonate en sol mineur* et la *Vocalise* n° 14 de Rachmaninov ouvrent des horizons plus vastes et illustrent le propos de l'auteur de faire chanter le violoncelle à la manière de la voix. Une pièce de Chostakovitch complète ce programme, la *Sonate en ré mineur* (1934) : plongées méditatives, emballements de rythmes, courses effrénées, ruptures... c'est bien du typique et du meilleur Chostakovitch que l'on trouve ici, où un piano nerveux et incisif répond à la houle du violoncelle.

• ALEXANDER CHAUSHIAN ET YEVGENY SUDBIN, "SONATES POUR VIOLONCELLE", BIS, FORMAT SACD HYBRIDE, SUPER-AUDIO CD, ENREGISTREMENT 2010, 19,95 EUROS.

bouteilles

Valençay

Domaine Malet

Reconnaissons d'emblée que Valençay est plus connu pour ses fromages pyramidaux et son château de Talleyrand que pour ses vins, et c'est dommage, car on produit ici de bien agréables vins de printemps en blanc, en rouge et en rosé ! Aux confins de la Touraine, du Berry et de la Sologne, l'appellation reste confidentielle dans cette partie de l'Indre où la vigne alterne avec de grandes étendues de prairies et de cultures, de forêts et d'élevages de chèvres.

D'abord classé en Vdqs puis en Aoc depuis 2004, ce vignoble ne couvre que cent cinquante hectares sur les anciennes terrasses du Cher et de ses affluents, sur des terres sablo-graveleuses ou sur des sols d'argile à silex dans lesquels on extrayait la pierre à fusil à l'époque napoléonienne. Je vous recommande une maison fort sympathique, le Domaine Malet. Sur la commune de Lye, Alain et Bruno exploitent avec talent trente-quatre hectares de vigne et vous proposent un choix de vins autour de 5 euros la bouteille :

- le Valençay blanc, assemblage de sauvignon et de chardonnay, vin jaune paille aux arômes d'agrumes d'une belle fraîcheur, accompagnera des asperges ou une cuisine d'écrevisses à la nage ;
- le Valençay rouge, assemblage de gamay, côtes, cabernet et pinot noir, à l'élégante robe rubis, bien sur le fruit grâce à une vinification à basse température, présente une bouche souple aux tanins légers. Il conviendra dans sa jeunesse au fromage de chèvre cendré mais aussi aux charcuteries si bien réussies dans cette région ;
- le rosé frais et sec sera le vin de l'été par excellence car, si la chaleur est au rendez-vous, attention aux bouteilles de 14,5° !

Excellent accueil au domaine. ◀

Georges SULIAC

AGAMEMNON

La tragédie de Sénèque, *Agamemnon*, traduite du latin par Florence Dupont, est jusqu'au 23 juillet, en alternance, à l'affiche de la salle Richelieu de la Comédie-Française, dans la mise en scène du Québécois Denis Marleau. La distribution compte Michel Favory, Cécile Brune, Françoise Gillard, Michel Vuillermoz, Elsa Lepoivre, Julie Sicard et Hervé Pierre. La scénographie est de Michel Goulet, les costumes de Patrice Cauchetier et les lumières de Dominique Bruguière.

CAMILLE

Jusqu'au 4 juin, au Lavoisier moderne parisien (35, rue Léon, 75018 Paris, tél. : 01 42 52 09 14), la compagnie Hippocampe, spécialisée dans le mime corporel en lien avec le théâtre, présente *la Chambre de Camille*, un spectacle qui « remodèle la destinée de Camille Claudel en manipulant avec malice les fantômes de son passé ». « *Camille se réinvente*, nous dit-on encore, et règle ses comptes avec Rodin, inspirée par Irène, le personnage d'Ibsen qui nourrit un désir de meurtre à l'égard de son vieil amant, le sculpteur Arnold. » Mise en scène de Luis Torreão, avec lui-même, Sonia Alcaraz, Melody Maloux et Guillaume Le Pape.

HUGO

Au Théâtre de l'Odéon (place de l'Odéon, 75006 Paris, tél. loc. : 01 44 85 40 40), jusqu'au 5 juin, on peut voir *Mille Fracs de récompense*, de Victor Hugo, dans la mise en scène de Laurent Pelly, avec une scénographie de Chantal Thomas. Un repris de justice au grand cœur, une orpheline innocente, un monstre cupide qui la convoite : ce sont les ingrédients humains d'un chef-d'œuvre relativement peu connu, dans lequel notre poète national joue avec tous les éléments du mélodrame tout en déployant des trésors de bonté caustique.

• DOMAINE MALET, 3, RUE POINTEAU, 36600 LYE. TÉL. : 02 54 41 05 36.

CAS D'ESPÈCE
Il est venu le vétéran vénérable !

LA COLLECTION RIVAGES/ NOIR NOUS PROPOSE, CE MOIS-CI, LA NOUVELLE ŒUVRE D'UN VÉTÉRAN DU GENRE, JOSEPH BIALOT. NE BOUDONS SURTOUT PAS NOTRE PLAISIR !



Joseph Bialot est un cas d'espèce. Auteur d'une trentaine de romans, il fêtera en août son 88^e anniversaire et, plutôt que d'accepter sa mise à la retraite, il continue d'écrire chaque jour, plusieurs heures durant, et il publie ainsi un ou deux ouvrages nouveaux chaque année. Un cas, vous dis-je ! Né à Varsovie, il arrive en France à l'âge de sept ans avec sa famille qui s'installe à Paris, dans le quartier de Belleville. Il entame de brillantes études mais, en 1940, connaît l'exode vers le sud de la France. Résistant, il change d'identité mais, capturé par les nazis, il est déporté à Auschwitz sous la triple accusation d'être juif, résistant et communiste. Lorsque le camp est libéré en janvier 1945 par l'Armée rouge, il en sera l'un des rares survivants. Avant de pouvoir témoigner sur cet épisode tragique de sa vie sous la forme du remarquable récit *C'est en hiver que les jours rallongent* (2002), sobre mais poignant, il laissera s'écouler cinquante ans et avouera : « *Il m'a fallu plus de vingt-cinq ans et une psychanalyse pour sortir du camp.* » Apprécié comme un des écrivains qui a le mieux su rendre compte du traumatisme provoqué par l'expérience concentrationnaire – certains ont comparé son témoignage à celui de Primo Levi –, il publiera, deux ans plus tard, *La Station Saint-Martin est fermée au public* (2004), un second récit inspiré par la déportation, pour lequel il a utilisé l'histoire d'un autre prisonnier. Dans ce texte, Joseph Bialot oscille entre fiction et témoignage, sans pouvoir se retenir d'user d'une ironie mordante, même dans les moments les plus tragiques. Et Alex, protagoniste de l'ouvrage, énoncera à propos de ces camps d'extermination que l'on s'y retrouve « *éternellement solitaire au royaume du chacun pour soi et Dieu pour personne* ».

Après avoir travaillé de longues années dans le prêt-à-porter, il va utiliser une des conquêtes des grèves de 1968 en s'inscrivant à l'université de Vincennes où il obtient, à quarante-cinq ans, une licence de psychologie. Dix ans plus tard, en 1978, il publie son premier opus, *Le Salon du prêt-à-saigner*, qui reçoit le Grand Prix de littérature policière. Depuis ses débuts de romancier à cinquante-cinq ans, Joseph Bialot a touché à divers genres. Outre les témoignages cités ci-dessus, il a publié des romans noirs, *Babel-Ville* et *Rue du chat crevé*; des récits d'enquêtes : *Le Sténopé*; des sagas historiques : *Elisabeth ou le vent du sud*; des thrillers : *La Chronique de Montauk Point*; une novella : *Belleville Blues et nouvelles*. Ne ratez pas, par exemple, *A la vie*, une remarquable chronique romanesque que

je vous conseille d'emporter pour lire durant vos vacances. Située en France, en Pologne, en Espagne et en Afrique du Nord, l'action se déroule de 1871 Jusqu'aux années 1948 et met en scène une famille d'imprimeurs de Belleville dont les destins croiseront ceux d'autres familles (artistes et marchands d'art) durant une période marquée par d'importants événements comme la Première Guerre mondiale, la révolution russe, la montée du fascisme, la guerre d'Espagne, la Seconde Guerre, etc.

En ce mois de mai 2011, Joseph Bialot nous propose une nouveauté : *L'Héritage de Guillemette Gâtinel*, sorte de roman rural, d'une tonalité grave mais avec aussi, parfois, de la truculence. Une singulière question se trouve posée aux membres du conseil municipal de la commune de Rocbelle : ils doivent examiner le testament de Guillemette Gâtinel, native de la commune et partie aux États-Unis où elle a réussi à faire fortune. Sa volonté est claire : elle lègue tous ses biens au village, à l'unique condition que les élus s'engagent à faire rouvrir le dossier concernant la mort d'un nommé Sylvain. Classé sans suite il y a plus de trente ans, le dossier avait relié cette fin tragique à la conduite en état d'ivresse de Sylvain. Le maire du village sollicite Antonin Merlot, journaliste localier, et le charge de reprendre l'affaire. Ayant accepté la discrète mission, Antonin reçoit l'appui de son ami Alvaro, retraité de la police, et très vite, les deux compères découvrent que la mort de Sylvain n'est pas la conséquence de son état d'ébriété. Elle est plutôt liée à plusieurs personnalités de Rocbelle. Dès lors, quelques morts brutales vont intervenir et, avec elles, l'histoire passée resurgira. Joseph Bialot connaît des pans entiers de notre histoire qu'il nourrit souvent d'anecdotes accumulées au cours de ses nombreuses recherches. Il fait partie de ces romanciers qui savent faire revivre la grande Histoire grâce aux petites histoires individuelles et singulières de leurs personnages. Là encore, il a bien réussi son coup. ◀

Claude MESPLÈDE

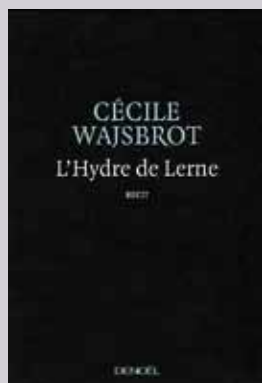
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE DE JOSEPH BIALOT

- *C'EST EN HIVER QUE LES JOURS RALLONGENT*, POCHÉ SEUIL, 280 PAGES, 6,50 €.
- *LA STATION SAINT-MARTIN EST FERMÉE AU PUBLIC*, POCHÉ SEUIL, 168 PAGES, 5,20 €.
- *BELLEVILLE BLUES*, AUTREMENT, 99 PAGES, 9,50 €.
- *LE SALON DU PRÊT-À-SAIGNER*, GALLIMARD FOLIO POLICIER, 224 PAGES, 5,70 €.
- *À LA VIE*, LA MANUFACTURE DE LIVRES, 704 PAGES, 19,90 €.
- *L'HÉRITAGE DE GUILLEMETTE GÂTINEL*, RIVAGES/ NOIR N° 813, 287 PAGES, 8 €.

MÉMOIRE

Dialogue avec les morts

OÙ LA RÉÉCRITURE
PEUT TRANSFORMER
UNE EXPÉRIENCE
DOULOUREUSE EN
UNE RÉFLEXION PLUS
VASTE SUR L'IDENTITÉ
ET LA LITTÉRATURE.



«Je t'oublierai tous les jours», a dit le poète à la femme qui le quittait. «Je t'oublie tous les jours», aurait pu dire à sa fille ce père atteint de la maladie d'Alzheimer. L'écrivaine Cécile Wajsbrot, dans un récit superbe de pudeur, raconte ces années où elle a accompagné son père dans son agonie d'identité. *L'Hydre de Lerne* est une histoire d'amour banale entre un homme et sa fille qui se sont si peu parlé. A cause de la maladie, les silences ne sont plus des malentendus ; les distances sont abolies. Cécile Wajsbrot décrit les sentiments qui se retirent comme le ressac, puis la conscience de l'autre qui s'efface, celle de soi-même enfin. En s'absentant de lui-même, cet homme taiseux oblige sa fille à affirmer sa présence et à réinvestir le vide. Et sans rien dire, il s'est confié aux autres... *L'Hydre de Lerne*: le titre dit l'horreur d'un combat inutile mais évoque aussi les espoirs, même un peu vains, qui font tenir debout : l'Hydre, c'est ce monstre mythologique dont les têtes repoussent dès qu'elles sont coupées. Mais que cette tête coupée «repousse», n'est-ce pas aussi l'espoir un peu fou des proches d'une victime d'Alzheimer ? Issue d'une famille de «survivants», Cécile Wajsbrot avait mis le silence et la mémoire au cœur de son écriture : sa grand-mère fut déportée et son père échappa par miracle à la rafle du Vel'd'Hiv. Le devoir de mémoire du passé est maintenant rattrapé par l'oubli du présent. La tenue d'un journal de bord devient une sorte d'écriture palliative : elle ne répond à rien, soulage à peine mais aide à tenir. Cécile Wajsbrot a expurgé son journal, ressorti par hasard – ou peut-être par nécessité –, du sordide du quotidien et l'a débarrassé des scories de l'émotion. Son texte n'occulte en rien les traces des jours ou même les dérisoires combats administratifs. Les problèmes d'argent, avec la culpabilité qu'ils engendrent, l'épuisement aussi scandent le récit. Il faut toujours compter. Y arriver malgré tout. Mais la réécriture a transformé une expérience douloureuse en une réflexion plus vaste sur l'identité et sur la littérature : «*Toute œuvre littéraire est un travail sur le temps, écrit-elle à propos d'un roman qu'elle vient de lire ; toute forme d'écriture un essai pour ressaisir la continuité des êtres et des choses.*» Mais la remarque s'applique aussi à ce qu'elle a entrepris : grâce à l'écriture qui fait ce que la maladie a défait, le dialogue interrompu avec les vivants se restaure enfin avec les morts. Et n'est-ce pas finalement l'ambition de toute œuvre littéraire ?

Dans la littérature libertine, où l'intelligence est affûtée comme la lame d'un poignard, on ne tue pas : on blesse. Au cœur. A «*la larme blanche*». *Son Éminence en rose-et-blanc*, de Guillaume de Sardes, s'inscrit dans cette tradition littéraire où l'écriture est aussi fluide que les âmes des personnages sont retorses. Dans la Rome mussolinienne, un vieux et vicieux cardinal, qui se moque de la morale et de sa réputation comme de sa première messe, profite de sa position pour collectionner les œuvres d'art et les conquêtes. Mais, pour tromper l'ennui, il se livre avec délectation à une terrible vengeance, qu'en esthète il juge digne des plus beaux tableaux. *Son Éminence* est un roman «ré-jouissant».

Une vie sans vit est-elle encore une vie ?

Le cancer de la prostate a fait passer l'écrivain Jacques Henric du culte de Priape aux prières à Esculape. Mais lorsque le narrateur de *La Balance des blancs* apprend qu'il confie ses jours et sa virilité à un cancérologue qui répond au doux nom de Casanova, il comprend que la littérature sera aussi un viatique indispensable à sa guérison. Sa verge a plus de souvenirs que si elle avait mille ans ; mais, si jamais il restait impuissant, sa mémoire suffirait-elle à remplir ses nuits ? La littérature devient alors le Viagra de son inspiration et le moyen d'échapper à une écriture trop «*phallogcentrique*» : la Bible, les mémoires du célèbre séducteur vénitien, les vers du poète impuissant Joe Bosquet, les œuvres du Tintoret, Pascal Quignard... Il revisite sa bibliothèque en la regardant par le trou de la serrure pour tromper la convalescence jusqu'au retour de la tumescence. *La Balance des blancs* est un procédé optique de réglage des contrastes. C'est aussi un jeu littéraire pour estomper les hontes, sources de l'inspiration d'un écrivain selon Cioran. Puis Henric règle sa balance des blancs sur la femme noire, incarnation d'une nouvelle lumière. Sa balance devient alors un jeu d'éclairages où la vie retrouve sa saveur dans le plaisir de la «cul»-ture...

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- CÉCILE WAJSBROT, *L'HYDRE DE LERNE*, DENOËL, 188 PAGES, 15 €.
- GUILLAUME DE SARDES, *SON ÉMINENCE EN ROSE-ET-BLANC*, GRASSET, 194 PAGES, 15 €.
- JACQUES HENRIC, *LA BALANCE DES BLANCS*, SEUIL, 232 PAGES, 17 €.

ÉGYPTÉ

Un syndicat dans la révolution

LA CHUTE DES ANCIENS CACIQUES DU RÉGIME NE CLÔT PAS LE PROCESSUS RÉVOLUTIONNAIRE ENGAGÉ EN EGYPTÉ LE 25 JANVIER. PARMIS LES ACTEURS MOBILISÉS POUR L'AVÈNEMENT D'UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE, LE TOUT NOUVEAU MOUVEMENT SYNDICAL. REPORTAGE.

Dans les rues du Caire, d'Alexandrie, de Suez et jusque dans les plus petites villes du pays, les Égyptiens restent mobilisés. Ici, ce sont des étudiants qui dénoncent la présence persistante d'agents de la sécurité d'Etat sur leur campus ; là, des habitants qui réclament encore et toujours l'installation du courant électrique et l'arrivée d'adduction d'eau dans leur quartier. Et, partout, ce sont des grèves qui éclatent pour exiger le départ de directions corrompues, des augmentations de salaires ou la contractualisation des emplois... Loin des caméras du monde entier, la révolution égyptienne se poursuit. Autour de la toute nouvelle Fédération syndicale indépendante qui, depuis quelques semaines, a brisé le monopole légal de la toute-puissante Fédération des syndicats égyptiens, les salariés s'organisent. La structure dont ils se sont dotés compte déjà plusieurs organisations : celle des collecteurs d'impôts, des techniciens de la santé, des enseignants et des retraités ; celle des cheminots et des journalistes aussi. « *Ce n'est qu'un début* », assure Kamal Abbas, coordinateur du Ctuws, le Centre de services pour les syndicats et les travailleurs, qui milite sans relâche, depuis le début des années 1990, pour le respect des droits sociaux dans le pays, l'association sous la protection de laquelle le nouveau syndicalisme égyptien s'invente. En ce printemps 2011, tout ce que la gauche égyptienne compte de militants

sait ce que la révolution doit à la lutte des travailleurs égyptiens pour les droits démocratiques, sociaux, économiques et politiques. L'essentiel, explique Chaymaa Hassabo, jeune chercheuse en sciences politiques : « *avoir vaincu la peur et insuffler la conviction que même le plus dur du régime peut finir par céder* ». Qui écrira demain l'histoire de la chute de l'ancien président remontera en effet à 2006 : à l'automne de cette année-là, où les ouvriers des usines textiles d'El-Mahalla El-Kubra, grande ville du delta du Nil, ont bravé l'interdit implicite posé par la Fédération syndicale égyptienne et se sont mis en grève pour réclamer des augmentations de salaires et une autre redistribution des profits.

Que vaut la démocratie si le peuple reste "mineur" ?

Sur ce site industriel aussi, les grèves étaient réprimées depuis des lustres. Mais, dans cette place forte du prolétariat égyptien, l'un des centres industriels les plus importants du Proche-Orient, la toute-puissance du syndicat officiel avait perdu de sa superbe. La toute-puissance que lui assurait son monopole de représentation des travailleurs était ébréchée : sa manière de tenir d'une main de fer les collectifs de travail, de décider qui pouvait représenter les salariés, qui ne le pouvait pas, quelle revendication était légitime, laquelle ne l'était pas ne passait plus... Avec le soutien du Ctuws, les ouvriers

s'étaient mobilisés et avaient gagné. Ils n'avaient pas encore conquis la liberté d'association, mais cette grève marquait un tournant.

Pas un homme, pas une femme en Égypte qui ne commence aujourd'hui le récit de la révolution par cet épisode et ne le poursuive par cet appel à la grève générale lancé le 30 janvier dernier sur la place Tahrir par le Ctuws pour en finir définitivement avec le règne du tyran. « *Sans ce mouvement de désobéissance civile*, raconte Nadine Abdalla, consultante au Forum arabe pour des alternatives, *l'armée n'aurait jamais lâché le pouvoir en place*. » Le régime est tombé. Mais, comme pour beaucoup de militants des droits de l'homme égyptiens, pour le Ctuws, tout reste à faire. « *Faire de l'Égypte une démocratie, c'est donner des droits politiques aux partis et aux organisations ; c'est se conformer aux conventions internationales et respecter tous les principes fondateurs de la Charte de l'Oit... C'est satisfaire les besoins, reconnaître au mouvement démocratique et syndical les contre-pouvoirs essentiels à la fin de la dictature et, pour commencer, le droit de négocier pour*

ISSAM RIMAWI / MAXPPP



L'histoire de la chute de l'ancien président remonte à l'automne 2006, lorsque les ouvriers des usines textiles d'El-Mahalla El-Kubra, grande ville du delta du Nil, ont bravé l'interdit implicite posé par la Fédération syndicale égyptienne et se sont mis en grève pour réclamer des augmentations de salaires et une autre redistribution des profits.

permettre de sortir le mouvement syndical de la sujétion», assure encore le Ctuws. «Que vaut d'abattre la dictature si l'on ne retrouve pas sa dignité, si l'on ne se réapproprie pas le droit de s'exprimer, le droit d'exister et de s'émanciper de ce statut de personne mineure dans lequel les Égyptiens ont été tenus, sommés de se soumettre sans cesse à la toute-puissance de la parole du père, du prêtre, du cheikh et du pharaon?» confirme Marianna Barsoum, toute jeune fondatrice d'une Ong pour la sensibilisation des enfants aux droits des travailleurs.

A la mi-mars, le gouvernement a adopté un projet de décret punissant jusqu'à un an de prison et 500 000 livres égyptiennes d'amende (62 500 euros) quiconque entraverait par quelque type de protestation que ce soit la production dans les entreprises publiques ou privées du pays. «Que les ministres se souviennent qui les a portés au pouvoir», avait alors lancé, furieux, Kamal Abou Eita, l'un des fondateurs du Ctuws, leader aujourd'hui du mouvement syndical indépendant naissant. Quelques jours auparavant, le fraîchement nommé ministre du Travail avait

promis qu'un projet de loi légalisant le pluralisme syndical était en préparation. C'était là une formidable victoire... Cette promesse n'était-elle que de la poudre aux yeux, un effet d'annonce alors que Juan Somavia, le directeur du Bit, venait au Caire pour rencontrer le nouveau gouvernement afin de lui demander de se conformer au droit international et que Sharan Burrow, secrétaire générale de la Csi, était invitée pour une rencontre avec le Ctuws?

Si la situation économique du pays n'est guère reluisante...

«Si le gouvernement veut que cessent les grèves, qu'il entende ce que les travailleurs et les citoyens lui demandent», conseille simplement Kamal Abbas. «Aujourd'hui, 42 % de la population vit sous le seuil de pauvreté tandis que 5 % s'accapare l'essentiel des richesses du pays. Alors qu'il faudrait un minimum de 1 200 livres [150 euros] pour vivre décemment, poursuit le militant, ceux qui travaillent n'en gagnent souvent pas plus de 400 [50 euros]. L'Égypte a des ressources énergétiques, industrielles et touristiques, mais le pays ne compte plus

... ses bidonvilles pendant que les nantis se calfeutrent derrière des zones d'habitations fermées. L'injustice doit cesser», assure-t-il. «Les enseignants ne seraient-ils pas plus investis dans leur travail s'ils recevaient une paie décente, non les 50 euros par mois qui leur sont assurés? Somme qui les pousse à abandonner les classes pour se concentrer sur des cours particuliers afin de pouvoir vivre», ajoute Amina Rachid, professeur d'université, grande figure de l'intelligentsia cairote.

Augmenter les salaires pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de la corruption, poser les bases d'un revenu minimum pour garantir à tous une vie décente, fonder un véritable système de protection sociale pour en finir avec le clientélisme: voilà l'urgence, affirme le nouveau mouvement syndical. Et cela ne peut se faire sans la reconnaissance des travailleurs comme des acteurs sociaux de plein droit, sans la définition des modalités d'une démocratie sociale digne de ce nom assurant l'accès à la négociation, poursuit l'organisation. Que tout ne puisse pas être obtenu en un jour, Kamal Abbas l'admet. La situation économique du pays n'est guère reluisante. Selon les dernières prévisions, le taux de croissance pour l'année 2011 risque de tomber à 3%, deux fois moins que ce qu'il faudrait pour assurer au moins une stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi alors que, dans certaines zones du pays, 90% de la population en âge de travailler ne trouve pas à se faire employer.

«Mais à qui la faute?» demande-t-il. Des sommes faramineuses ont été détournées pendant des lustres sans que le pouvoir s'en inquiète. Réintégrées dans le système, elles pourraient permettre un redémarrage de l'activité. Le Ctuws ne veut pas se laisser entraîner dans un chantage laissant entendre que, sans retour rapide à la normale, le pays serait au bord du chaos. «Le chaos, soutiennent ses militants, ce n'est pas la défense des revendications mais là où la tyrannie nous a menés.» «La démocratie ne s'arrête pas aux portes du Parlement ou du Conseil consultatif. Elle implique des droits», ne se lasse pas de répéter Kamal Abbas. Le 1^{er} Mai dernier, la Fédération syndicale indépendante égyptienne l'a rappelé dans tout le pays lors de la première fête libre du travail depuis des décennies. Liberté syndicale, augmentation des salaires, droit à la retraite et ouverture de négociations, éducation, protection et justice sociales: telles sont les revendications qu'elle a réaffirmées. ▶

Martine HASSOUN

Demain dans le monde arabe

QUE SERA LE SYNDICALISME AU LENDEMAIN DES RÉVOLUTIONS? QUESTION À JEAN-FRANÇOIS COURBE, CONSEILLER À L'ESPACE "INTERNATIONAL/EUROPE" DE LA CGT.

«Une précision avant tout: on ne peut parler d'un syndicalisme arabe, d'un seul modèle uniforme et homogène. Toutes les organisations n'évoluent pas dans les mêmes contextes. En Jordanie, en Egypte comme en Palestine, par exemple, les relations sociales restent fortement marquées par la colonisation britannique: dans ces pays, le recours à la justice

façonne encore le mode de gestion des conflits. En Tunisie ou au Maroc, où la culture syndicale latine prédomine, la culture syndicale est tout autre. Par ailleurs, il faut établir une distinction entre les pays où existe un pluralisme syndical, comme au Maroc, ceux où il n'en existe pas et, dans ce cas, envisager le rôle qu'ont pu jouer les organisations sous les dictatures. En Tunisie,

l'Union générale des travailleurs marocains a longtemps été un refuge pour les militants. En Egypte, la fédération syndicale officielle ne l'a jamais été, continuant même de combattre le processus révolutionnaire.

» Il n'existe donc pas une réalité unique qui caractériserait le syndicalisme arabe. Même si, bien sûr, toutes les organisations vont être bouleversées par les événements en cours. Les défis à relever sont énormes. Prenons l'Uggt: entre la satisfaction des revendications et la nécessité de travailler à des alternatives, elle va devoir gérer des rythmes différents. Longtemps refuge pour les militants politiques, elle va aussi devoir affronter le risque d'une fuite de ses "cerveaux" vers les organisations politiques désormais légalisées, voire vers l'appareil d'Etat ou la construction d'un parti travailliste, comme on l'annonce. Des syndicats autonomes catégoriels pourraient enfin se créer pour défendre les secteurs à haute technicité ou les plus homogènes du salariat, entamant ainsi l'unité qui caractérisait jusqu'alors le syndicalisme tunisien. Chacune avec leurs spécificités, donc, les organisations syndicales entrent dans une zone de turbulences. En ont-elles conscience? Ont-elles pris toute la mesure des propositions qu'elles vont devoir faire sur le terrain du financement d'un système de protection sociale ou de retraite? Les structures de concertation et de négociation qu'elles gagneront en dépendront aussi. » ▶

Propos recueillis par M.H.

OPTIONS N° 567 / MAI 2011



YOUSSEF DEEB / MAXPPP

Il n'existe pas une réalité unique qui caractériserait le syndicalisme arabe. Même si toutes les organisations vont être bouleversées par les événements en cours.

RÉPUBLIQUE VIRAGES DANGEREUX...



L'été 2010 a marqué un tournant dans le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Lien martelé entre immigration et insécurité, remise en cause des naturalisations de «*Français d'origine étrangère*», présomption de délinquance pour les jeunes nés en France de parents étrangers et circulaire d'un ministre déjà condamné pour injure raciste ordonnant que la destruction des «*campements illicites*» sans relogement ni hébergement vise «*en priorité*» les Roms. Cette avalanche, qui a sali l'image de la France et défiguré la République, n'est pas qu'une récupération de l'électorat d'extrême droite après l'échec des régionales de mars 2010. Elle tente une diversion face au rejet d'une politique ouvertement favorable aux plus hauts revenus en pleine crise sociale. La Ligue des droits de l'homme (Ldh) s'interroge dans ce livre sur ce qui est précisément défiguré et qui fait de la République bien plus qu'une simple étiquette constitutionnelle. Elle dénonce la dérive vers une véritable xénophobie d'Etat, de lois anti-étrangers en chasse aux sans-papiers. Elle pointe l'ethnisation croissante du politique, le président de la République lui-même rendant des groupes ethniques responsables de l'insécurité qu'il met en scène. Elle situe ces provocations dangereuses dans un contexte de fragmentation sociale et d'accroissement des inégalités qu'encouragent les politiques actuelles. Elle caractérise enfin l'exacerbation d'un système monarchique dans lequel il n'y a pas plus de place pour des débats politiques réellement contradictoires que pour la séparation des pouvoirs. Pour la Ldh, il y a donc urgence à reconstruire la République «*laïque, démocratique et sociale*» que proclame toujours l'article 1^{er} de la Constitution.

LA RÉPUBLIQUE DÉFIGURÉE – L'ÉTAT DES DROITS DE L'HOMME EN FRANCE, 2011, Ligue des droits de l'homme, LA DÉCOUVERTE, 12 €.

GLOBALISATION HISTOIRES DE TENSIONS

Depuis la chute du mur de Berlin, le système international est devenu une énigme que les spécialistes peinent à décrypter et qualifier. Vit-on désormais dans un monde «*postbipolaire*» – selon une catégorie héritée du passé –, «*unipolaire*» – ce que dément l'impuissance américaine – ou «*multipolaire*» – alors que les puissances moyennes démontrent une faible attractivité? Derrière ce flou terminologique se dissimule une continuité: la prétention des plus «*grands*», formalisée à partir de 1815 à travers une «*diplomatie de concert*», à se partager le pilotage du monde. On retrouve aujourd'hui cet entêtement oligarchique dans les nouveaux «*directoires du monde*» que seraient le G8 puis le G20, qui renouvellent pourtant les blocages. S'autolégitimant autour de notions telles que l'«*Occident*» et la «*démocratie*», la «*diplomatie de connivence*» – telle que Bertrand Badie la qualifie – conduit à des conflits (Afghanistan, Irak) qui ensuite lui échappent. Figée dans un fonctionnement d'exclusion, elle suscite la contestation d'Etats (Iran, Venezuela), d'opinions publiques et d'acteurs – parfois armés – frustrés d'être écartés de la prise de décision. Limitée dans ses performances et protectrice de ses privilèges, elle met en scène la volonté de résoudre de grandes crises, comme celles affectant l'économie mondiale, sans parvenir à des réformes concrètes. Phénix médiocre qui renaît toujours de ses cendres, la «*diplomatie de connivence*» est examinée ici dans son histoire, ses fonctions et ses échecs. Bonne manière d'explorer aussi la notion obscure de «*système international*».

LA DIPLOMATIE DE CONNIVENCE, Bertrand Badie, LA DÉCOUVERTE, 19 €.

MANAGEMENT DU CÔTÉ DES RISQUES

Le nouveau management est souvent analysé sous l'angle des risques psychosociaux: souffrance, harcèlement. Plus rares sont les études sur les risques industriels qui lui sont peut-être associés. C'est l'originalité de cette vaste enquête dans le secteur de l'énergie. Les nombreux entretiens au cœur du livre font apparaître que la sécurité n'est pas qu'une affaire technique. Le débat doit prendre en compte l'organisation du travail: quelles conséquences sur les coopérations humaines et sur l'éthique professionnelle? Par-delà les alertes, des innovations syndicales émergent. Ces pratiques pourront-elles contribuer à un nouveau compromis social et environnemental?

LE TRAVAIL SOUS HAUTE TENSION, Anne Salmon, Éd. DESCLÉE DE BROUWER, 190 PAGES, 22 €.

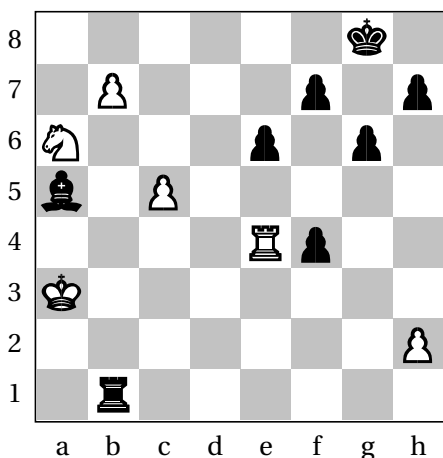
BANLIEUES ENTRE URGENCE ET EXCEPTION

Cinq ans ont passé depuis les émeutes de 2005. On a vu, depuis, diverses répliques qui ont marqué les esprits (Villiers-le-Bel) ou bien sont passées inaperçues. Puis sont apparues quantité de publications réactives. Enfin, un certain nombre de lois et de décisions publiques ont découlé de ces émeutes. On peut dresser un bilan critique des politiques publiques menées en réponse à ces protestations collectives, c'est-à-dire s'interroger sur leur inefficacité, tant il est clair que les problèmes n'ont pas fondamentalement changé, quand ils ne se sont pas aggravés. Un colloque s'est tenu en octobre 2006, un an et demi après les événements de Perpignan (fin mai 2005), un an après les émeutes de la région parisienne (fin octobre 2005), afin de croiser les regards et de mettre à distance les faits. Un groupe de chercheurs, de professionnels et d'étudiants, sociologues et géographes, s'est alors interrogé sur les violences émeutières, les révoltes périphériques et les processus de centralité, de légitimité et de conflictualité auxquels elles renvoient. Nous n'en avons pas fini avec ce problème, qui n'a pas de solution monocausale ni de résolution uniquement institutionnelle, surtout quand l'état d'exception ou d'urgence se banalise et ne fait qu'accentuer la relégation, l'exclusion voire la ghettoïsation des plus jeunes et des plus démunis.

ÉTAT D'ÉMEUTES, ÉTAT D'EXCEPTION – RETOUR À LA QUESTION CENTRALE DES PÉRIPHÉRIES, Jean-Louis Olive, Laurent Mucchielli, David Giband, ÉDITEUR PU PERPIGNAN, 687 PAGES, 32 €.

Tactique

Position issue d'une partie Polgar J. (2 685)–Paunovic D. (2 532), tournoi de Benidorm, 2002. Les Blancs jouent et gagnent. (VOIR DIAGRAMME).



Judit Polgar

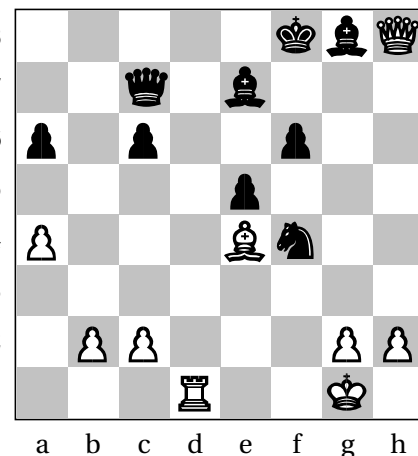
Cela n'a pas toujours été le cas mais, depuis plusieurs siècles, le monde du jeu d'échecs est très masculin. Même si les fédérations nationales font énormément pour développer les échecs féminins, cette situation persiste. Dans les années 1980, de nombreuses championnes géorgiennes trastaient les titres; aujourd'hui, les Chinoises et les Russes sont dominantes, mais sans véritablement pouvoir rivaliser avec les hommes. Pourtant, deux exceptions existent: Vera Menchik, une joueuse anglaise d'origine tchécoslovaque, tuée lors d'un bombardement à Londres en 1944, et surtout Judit Polgar. Née à Budapest le 23 juillet

1976, elle est la plus jeune des trois sœurs Polgar, toutes championnes d'échecs. Les trois filles ont été élevées par leurs parents dans le but de prouver que, par des méthodes d'apprentissage appropriées, on peut accéder à l'excellence dans un domaine. Il se trouve que le père a choisi le jeu d'échecs. Si Zsuzsa et Sofia, sont fortes, c'est sans comparaison avec Judit. En 2011, celle-ci est toujours la meilleure chez les féminines, et elle occupe la 48^e place au classement mondial. En 2003, l'année de ses meilleurs résultats, elle était entrée dans le club très fermé des dix meilleurs joueurs de la planète. La partie suivante est mémorable pour la Hongroise qui n'avait que onze ans: c'est sa première victoire face à un grand maître.

Polgar J. (2 355)–Gutman L. (2 475)

Bruxelles, 1987. Défense sicilienne

1. e4, c5; 2. Cf3, d6; 3. d4, cxd4; 4. Cxd4, Cf6; 5. Cc3, e6; 6. Fe2, Fe7; 7. 0-0, 0-0; 8. f4, a6; 9. Fe3, Dc7; 10. a4 (gagne de l'espace et évite la poussée... b5 suivie de... b4 qui chasserait le Cavalier c3 défenseur de e4), 10... Cc6; 11. De1 (la Dame veut se rendre en g3; de là, elle vise le pion en d6 et celui en g7), 11... Cd7; 12. Dg3, Ff6; 13. Tad1, Tb8; 14. Cxc6, bxc6; 15. e5, dxe5; 16. Ce4! (c'était l'idée du sacrifice: sur 16... fxe5?, Fxe5+), 16... Fe7 (surtout pas 16... exf4; 17. Cxf6+, Cxf6; 18. Fxf4+); 17. f5! (17. b3 était la suite sage; au prix d'un pion, la Hongroise a stabilisé le centre: l'attaque à l'Est sera ainsi plus facile à mener), 17... exf5; 18. Fh6, g6 (le seul coup: car sur 18... Ff6?; 19. Cxf6+, Cxf6; 20. Dxc7#); 19. Txf5! (afin de viser f7), 19... Tb4 (si 19... Te8?; 20. Fc4 est fort); 20. Fd3, f6? (le grand maître israélien se trompe, il pouvait même prendre l'avantage par 20... Td8!; 21. b3, Cc5); 21. Td1 (21. Fxf8! était plus simple), 21... Txe4! (la meilleure chance pratique); 22. Fxf8 (si 22. Fxe4, Cc5!; 23. Txe5, Dxe5 (23... fxe5; 24. Fxf8, Fxf8; 25. Txf8+, Rxf8; 26. Df2+=); 24. Dxe5, fxe5; 25. Fxf8, Fxf8; 26. Fxc6, les Noirs ont un léger avantage), 22... Rxf8; 23. Fxe4, gxf5; 24. Fxf5 (heureusement pour les Blancs, la situation du Roi noir est assez inconfortable), 24... Cb6 (si 24... h6; 25. Dg6); 25. Fxh7, Fe6; 26. Fe4, Cd5; 27. Dh4, Cf4; 28. Dh8+, Fg8; 29. Td1 (VOIR DIAGRAMME). 29... Ce6? [Gutman aurait dû songer à contre-attaquer: 29... Db6+!; 30. Rh1 (30. Rf1, Dxb2; 31. Fh7, Da2!); 30... Df2; et la vie n'est plus aussi facile pour les Blancs. Par exemple: 31. g3?, De2!-+]; 30. Rh1 (évite un possible échec sur la diagonale noire a7-g1), 30... Fd8; 31. Ff5, Cd4; 32. Fh3, Df7? (la faute décisive! Cette fois, il fallait provoquer la finale: 32... Dh7!); 33. c3! (à présent, ou bien les Blancs gagnent du matériel ou l'attaque sur le Roi noir va être terrible ou les deux!); 33... Db3 (si 33... Ce6; 34. Fxe6, Dxe6; 35. Txd8++-); 34. Dh6+!, Re7; 35. Tf1!, Ce6; 36. Dxf6+, Rd6; 37. Fxe6 [Gutman abandonne, car sur 37... Fxf6 (37... Dxe6; 38. Dxd8++-, ou 37... Fxe6; 38. Dxd8++-); 38. Fxb3, Fxb3; 39. Txf6++-], 1-0.



	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Déménager sans déclaration préalable. – 2. Ne convient pas à mère. Manège sans fin. – 3. Commentaire du journaliste. Religieuse qui a des vents dans les voiles. – 4. Pour tracer sur la planche. Hmong rebaptisé. Certains en font tout une histoire. – 5. Tue sans tuer. – 6. Refondé par des Incroyables. – 7. Convenablement. – 8. Organisa pour se faire entendre. – 9. Périphérie de Lugdunum. Deux noires pour une blanche. Enleva en dépit du bon sens. – 10. Congé du cabot.

VERTICALEMENT

I. Répercussion. – II. Ordre de cigogne. – III. Lettres de Mytilène. Mène à la conclusion. – IV. Ville préférée du collègue de gauche? – V. Note. Laisserai tomber n'importe comment. – VI. Comme les mains d'un grand vieillard. – VII. Vallée où vécut la belle Lucy. Mégatonne. – VIII. Tourmenterai. – IX. Fils adoptif d'Esop. Organisation politico-militaire vue de Washington. – X. Celle de Nicolas semble compromise.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement: 1. Cambriloter. – 2. Ortte. Mané. – 3. Ndlt. Nonne. – 4. Té. Méo. Cul. – 5. Ridicule. – 6. Efondé. – 7. Congrument. 8. Orchestral. – 9. Um. Aae. At6 (6ta). – 10. Permission. Verticalement: 1. Contrecoup. – II. Ardefforme. Ecdreai (céderai). – VI. Noueuses. – VII. Omo. – III. Mtl. Donc. – IV. Birmingham. – V. Ré. Mtr. – VIII. Lancenerai. – IX. Ennus. Nato (Otan). – X. Réélection.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

41. Tb4!! (41. c6 ou 41. b8=D devait faire l'affaire, mais le coup joué est plus fort et tellement beau); 41... Txb4 (41... Fxb4+; 42. Cxb4+); 42. Cxb4, Fc7; 43. Ca6, Fe5; 44. c6! (l'un des deux pions va à Dame. Paunovic abandonne). 1-0.

2010 : Etat des droits 2010 : Etat des droits 2010 : Etat des droits 2010 : Etat des droits 2010 : Etat des droits 2010 : Etat des droits 2010 : Etat des droits

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

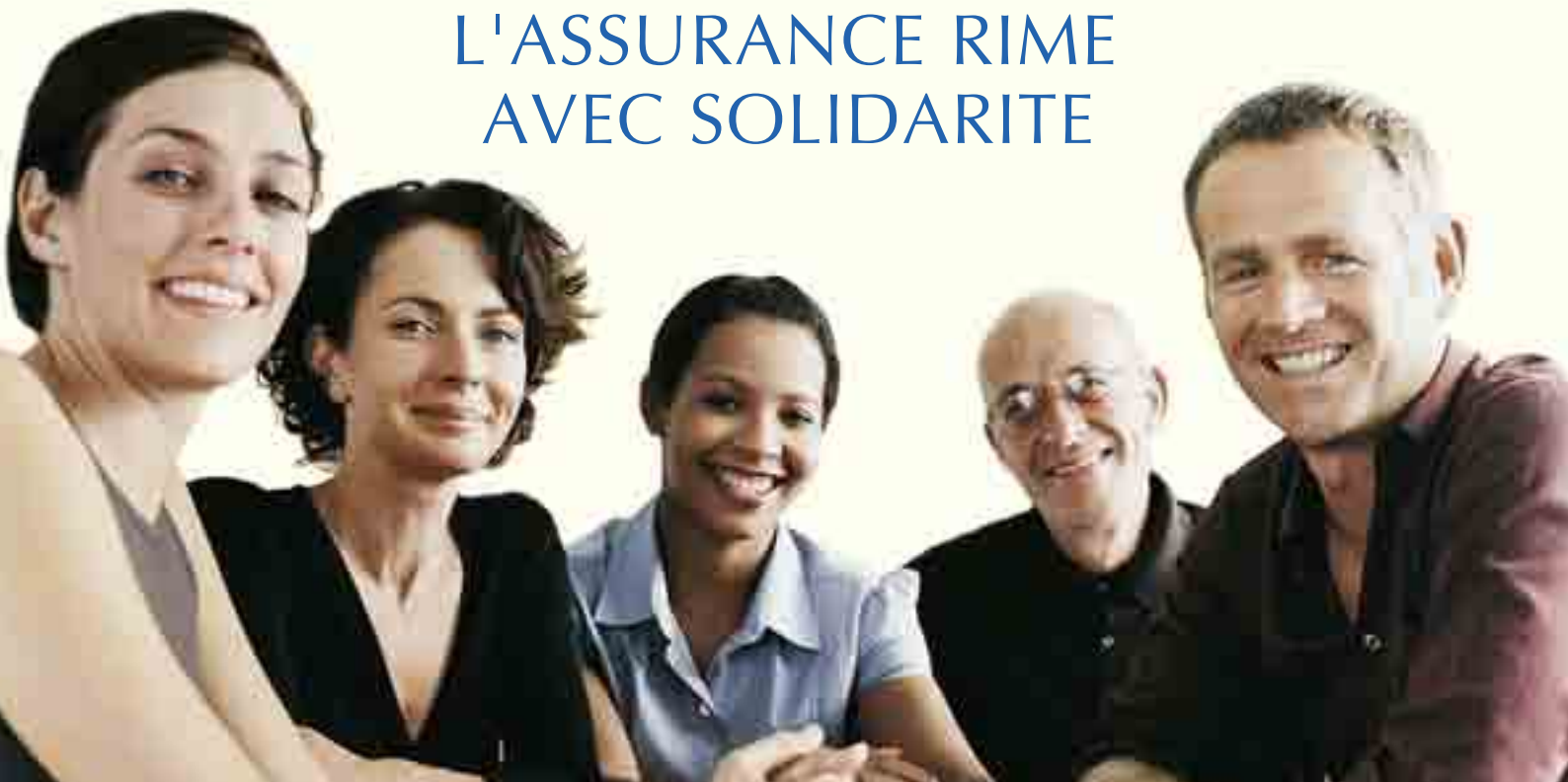
L'ÉTÉ 2010 A MARQUÉ
UN TOURNANT DANS
LE QUINQUENNAT
DE NICOLAS SARKOZY
ET UNE DÉRIVE VERS UNE
VÉRITABLE XÉNOPHOBIE
D'ÉTAT.

SUR FOND D'EXACERBATION
D'UN RÉGIME MONARCHIQUE,
C'EST LA RÉPUBLIQUE
QUI EST DÉFIGURÉE.

À LIRE POUR SAVOIR, COMPRENDRE
ET RECONSTRUIRE LA RÉPUBLIQUE
"LAÏQUE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE".



UN PARTENAIRE POUR QUI L'ASSURANCE RIME AVEC SOLIDARITE



COMPÉTENCES PLURIELLES POUR SOLUTIONS SINGULIÈRES...

+ de 250 000 salariés nous font déjà confiance
au travers de solutions négociées par leur CE

Un spécialiste de l'assurance des groupements de salariés

- Véhicule : Auto - Moto - Malusés/résiliés
- Habitation : Habitation - Scolaire
- Loisirs : Navigation de plaisance - Caravaning - Chasse - Camping-car - Voyage - Sports d'hiver
- Santé - Vie : Santé - Accidents de la Vie - Obsèques - Dépendance - Épargne/retraite

+ de 1 000 associations et CE nous ont choisis
pour notre professionnalisme et notre engagement

Un savoir-faire et une expertise dans l'assurance des Comités d'Entreprise

- Responsabilité civile liée à vos activités sociales
- Responsabilité civile des mandataires sociaux
- Multirisques incendie ou risques locatifs de vos locaux ou de votre patrimoine
- Votre matériel/tous risques informatiques
- Véhicules
- Contrat auto-mission
- Dommages ouvrage

**Nos conseillers sont à votre disposition : Michel Fontaine au 01 70 60 10 66
Jacques Delouis au 01 70 60 10 64**

